

Culture et création en mutations (2CM)

PIA 4 -Compétences et métiers d'avenir

Livret thématique

Les formations initiales post-baccalauréat
en ingénierie culturelle



HESAM
UNIVERSITÉ

Opération soutenue par l'État opérateur Caisse des dépôts - Banque des territoires

le **cnam**

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

afdas
DEMAIN GÈRE FORMATION

C Campus
Métiers d'Art
& Design
Manufactures des Gobelles
— Paris

**CENT
QUATRE
#104PARIS**

Les
A
u
g
u
r
e
s



Ce document est produit dans le cadre du PIA 4 Compétences et métiers d'avenir, catégorie Diagnostic

Présentation des porteur·se·s de l'étude

L'Institut ACTE – Arts Créations Théories Esthétique – (EA 7539) est une équipe d'accueil de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il regroupe des chercheur·se·s en Arts plastiques, Cinéma, Design Arts Médias, Théories de l'art et Études Culturelles. Les cinq axes de recherche qui le composent questionnent la création, la production, la diffusion et la réception des objets culturels. L'axe Esthétique et théories critiques de la culture rassemble des chercheur·se·s de diverses disciplines travaillant sur les productions culturelles dans une approche réflexive et critique et en les articulant avec le champ social et scientifique. L'étude des publics et des acteur·rice·s de la culture, objet de cette étude, s'inscrit dans la démarche scientifique portée par cet axe de recherche.

Marco Renzo Dell'Omodarme, philosophe, est maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, en médiation culturelle, philosophie de la culture et cultural studies. Il est membre de l'Institut ACTE (EA 7539) et de la commission recherche de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Marco Renzo Dell'Omodarme est coresponsable de la Licence 3 mention Arts Plastiques parcours Métiers des Arts et de la Culture ainsi que de la mention de Master Direction de Projets ou Établissements Culturels et du parcours de Master 2 Gestion des Arts et de la Culture.

Anaïs Feyeux, historienne de l'art contemporain, est maîtresse de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est membre de l'Institut ACTE (EA 7539). Son travail porte notamment sur le rôle des institutions dans le champ de la culture. Anaïs Feyeux est coresponsable de la Licence 3 mention Arts Plastiques parcours Métiers des Arts et de la Culture ainsi que de la mention de Master Direction de Projets ou Établissements Culturels. Elle a préalablement travaillé à la Direction générale de la création artistique/DGCA du ministère de la Culture.

Gabrielle Lavenir est docteure en sociologie et chercheuse au sein du studio de jeu vidéo The Seed Crew. Elle a soutenu une thèse sur les discours et pratiques concernant les joueur·se·s âgé·e·s de jeu vidéo en 2022 à l'université Concordia de Montréal. En parallèle, Gabrielle Lavenir collabore avec des chercheur·se·s, des institutions et des associations sur des sujets liés à la culture et au numérique, avec un intérêt particulier pour les publics et les professionnel·le·s marginalisé·e·s. Gabrielle est secrétaire de l'Observatoire des Mondes Numériques en Sciences Humaines et affiliée au centre de recherche TAG à Concordia.

Conception de l'enquête : Marco Renzo Dell'Omodarme, Anaïs Feyeux, Gabrielle Lavenir

Collecte des données : Gabrielle Lavenir

Conception des entretiens : Marco Renzo Dell'Omodarme, Anaïs Feyeux, Gabrielle Lavenir

Conduction des entretiens : Anaïs Feyeux, Gabrielle Lavenir

Rédaction de l'étude : Marco Renzo Dell'Omodarme, Anaïs Feyeux

Remerciements : Les porteur·se·s de l'étude tiennent à remercier Antonella Tufano, directrice de l'Ecole des Arts de la Sorbonne de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, leurs collègues de l'Institut ACTE pour leur aide et leur soutien, et Naila Fakhfakh, gestionnaire de l'Institut ACTE.

Nous avons aussi une pensée particulière pour l'ensemble des responsables de formation qui ont eu la gentillesse de nous répondre et de nous rencontrer et pour les intervenants et participants à la journée d'études du 19 avril 2023. Tous, par la richesse de leurs interventions et remarques, ont nourri la réflexion qui suit. Nous espérons que cette étude ressemble et rassemble les réflexions qui ont été les leurs durant ces mois de travail.

Préconisations

Les préconisations portent sur les modifications structurelles à même d'aider les responsables pédagogiques et administratifs dans les transformations de leur offre de formation.

1

Intégrer aux bases de données mises à disposition sur la plateforme data.gouv.fr les données relatives au rattachement RNCP et aux codes ROME des formations du supérieur

2

Standardiser les informations relatives aux formations sur les sites des établissements habilités par les ministères

3

Mettre à la disposition des chercheur·se·s les données relatives aux formations collectées systématiquement par les établissements et centralisées au niveau des ministères de tutelle

4

Simplifier les formalités administratives et reconduire les dossiers des enseignant·e·s vacataires quand leur statut n'a pas changé

5

Appliquer la législation en vigueur sur la mensualisation des vacataires, obligatoire depuis septembre 2022

6

Améliorer notablement le niveau du traitement des enseignant·e·s vacataires

7

Augmenter significativement le nombre de postes d'enseignant·e·s-chercheur·se·s titulaires

8

Faciliter la prise en charge de cours par les enseignant·e·s-chercheur·se·s dans d'autres UFR que leur UFR de rattachement

9

Créer des dispositifs de réflexion communs à plusieurs UFR pour l'identification des besoins en

10

Augmenter le nombre de postes d'enseignant·e·s-chercheur·se·s associé·e·s

recrutement
d'enseignant·e·s-chercheur·se·s et la
définition de postes trans-UFR

11

Modifier le statut
d'enseignant·e-chercheur·se associé·e
pour permettre de remplacer le temps
dédié à la recherche par un temps dédié
aux responsabilités pédagogiques et
administratives

12

Développer la co-responsabilité
pédagogiques des formations entre
enseignant·e·s-chercheur·se·s titulaires et
associé·e·s, notamment au niveau des
parcours de Master 2

13

Faire connaître le statut
d'enseignant·e·s-chercheur·se·s
associé·e·s aux professionnel·le·s et
employeurs du monde de la culture

14

Assouplir la législation en vigueur sur les
conditions de recrutement et d'emploi de
vacataires pour l'enseignement supérieur
afin de faciliter le recrutement de
professionnel·le·s relevant du statut des
travailleur·se·s non salarié·e·s. (TNS,
artistes-auteur·rice·s, intermittent·e·s du
spectacle)

15

Faire connaître les particularités des
statuts des professionnel·le·s de la
culture aux directions des ressources
humaines des établissements de
l'enseignement supérieur

16

Améliorer la connaissance des dispositifs
de la formation en alternance auprès des
responsables pédagogiques et
administratifs de formations

17

Former les enseignant·e·s-chercheur·se·s
et le personnel administratif au pilotage
des formations en alternance

18

Prendre en compte les responsabilités
pédagogiques dans l'avancement de
carrière des enseignant·e·s-chercheur·se·s

19

Créer un statut d'alternant·e à l'échelle européenne

20

Instaurer des conseils de perfectionnement composés d'enseignant·e·s-chercheur·se·s titulaires et contractuel·le·s, de professionnel·le·s et d'étudiant·e·s, à l'échelle de chaque formation

21

Favoriser l'apprentissage des logiciels utilisés dans le monde professionnel par la création par les services centraux des établissements publics d'enseignement supérieur d'enveloppes financières spécifiquement dédiées à la location des licences

22

Créer à l'échelle de chaque établissement une charte d'accueil des étudiant·e·s à besoins spécifiques

23

Favoriser la pédagogie par projet par la création par les services centraux des établissements publics d'enseignement supérieur d'enveloppes financières dédiées à l'échelle des formations

Présentation des porteur·se·s de l'étude	2
Préconisations	3
Introduction méthodologique	7
A. Contexte de l'étude	7
B. Objectifs de l'étude	8
C. Littérature grise	10
D. Hypothèses de travail	11
E. Cadrage méthodologique de l'étude	11
F. Résultats attendus	14
G. Critères d'évaluation de notre enquête	15
La cartographie des formations recensées	19
A. Typologie des établissements certificateurs	19
B. Répartition des formations par niveau	25
C. Répartition des formations par diplôme, titre, certification	26
D. Champs disciplinaires de rattachement des formations	29
E. Analyse des formations par code ROME (métiers)	30
F. Géographie des formations	35
Questionnaire aux responsables de formation	44
A. Analyse de la représentativité des données collectées par le questionnaire	44
B. Nombre potentiel d'étudiant·e·s en année diplômante concernés par l'étude	47
C. Profilage des formations grâce aux réponses issues du questionnaire	49
1. Le nombre d'heures d'enseignement dispensées en année diplômante	50
2. La part des professionnels dans le corps enseignant	51
3. Le soutien financier du secteur culturel aux formations	58
4. Modification des maquettes	61
D. Point méthodologique sur la construction des questions relatives aux cinq enjeux de l'étude	62
E. Intégration des enjeux dans les maquettes actuelles	63
F. Le rôle des professionnels dans l'acquisition des connaissances et compétences	66
G. Nombre de cours dans lesquels les enjeux sont abordés	66
H. Domaines d'enseignement dans lesquels ces enjeux sont traités	67
1. Écologie	68
2. Numérique	69
3. Lieux	72
4. Diversité	74
5. Management	77
I. Traitement des enjeux dans les différents domaines	80
J. La pédagogie par projet	84
Conclusion	89
Littérature grise (par ordre antéchronologique)	93
Annexes	94

I. Introduction méthodologique

A. Contexte de l'étude

L'étude proposée par l'équipe de l'Institut ACTE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne s'inscrit dans une démarche scientifique plus large que le contexte du PIA4 dans lequel elle s'insère. Orientée vers l'étude des pratiques, des publics et des institutions, cette recherche s'insère dans une réflexion autour du rôle des acteurs du monde de la culture chère aux formations en ingénierie culturelle portées par Anaïs Feyeux et Marco Renzo Dell'Omodarme (Licence 3 Arts Plastiques mention Métiers des Arts et de la Culture et Master mention Direction de Projets ou Établissement Culturels, offrant trois parcours : Gestion des Arts et de la Culture ; Projets Culturels dans l'Espace Public et Sciences et Techniques de l'Exposition).

De plus, le calendrier de l'étude croise celui des évaluations demandées par l'Hcéres, permettant de confronter les transformations que l'enquête cherche à mettre en évidence aux attentes institutionnelles et les indicateurs à partir desquels les formations sont évaluées.

Le **PIA4 Compétences et métiers d'avenir – Culture et création en mutations** part du constat que plusieurs mutations ont transformé le monde de la culture et de la création et que cela a engendré de nouveaux besoins en formation.

L'étude conduite par l'Institut ACTE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne s'oriente vers les formations initiales en ingénierie culturelle. Elle se propose d'observer comment les transformations sociales identifiées dans le projet ont impacté l'offre de formation des établissements de l'enseignement supérieur.

Le contexte social et professionnel de l'étude n'est pas neutre. Portée par HESAM Université et par l'Institut ACTE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'étude a pu être perçue, dans le contexte concurrentiel instauré par l'autonomisation des établissements, comme potentiellement intrusive, soupçonnée de produire des éléments d'évaluation des formations ou de récolter des informations pouvant nuire à l'originalité des parcours que proposent les établissements.

Cette réticence s'explique aussi par l'émergence de nouveaux opérateurs de la formation en ingénierie culturelle, privés et publics, et par l'essor d'une offre de formation professionnelle qui s'adresse à la fois aux professionnel·le·s en poste et aux étudiant·e·s non recruté·e·s par les établissements publics d'enseignement supérieur.

Une autre étude, similaire à celle conduite dans le cadre de ce PIA4, est actuellement menée par les étudiant·e·s du master 2 parcours Politiques et Gestion de la culture de Sciences Po Strasbourg, autour des masters en gestion culturelle. Cet intérêt manifeste pour ce secteur de la formation, n'est pas étranger à son poids économique de plus en plus important à l'échelle nationale et aux enjeux politiques que charrient les formations dans le domaine.

Cette étude incarne un biais scientifique qu'il est important de mettre en évidence pour que les données collectées et analysées puissent être interprétées avec un regard "correctif".

L'enquête menée par les enseignant·e·s-chercheur·se·s de l'Institut ACTE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne se dote des moyens pour mesurer comment les transformations identifiées par les porteurs du PIA4 Culture et création en mutations (à savoir les transformations induites par l'éco-responsabilité, le numérique, la diversité des publics et des acteurs et l'émergence de nouveaux lieux) ont été perçues par les actrices et les acteurs de la formation et comment ces derniers ont insufflé des changements dans l'offre proposée par leurs parcours.

Pendant aucune étude préalable n'a été conduite dans le but de faire émerger ce que ces actrices et ces acteurs auraient perçu, de manière autonome, comme constituant des axes de transformation importants. Ainsi, les personnes qui ont été interrogées et qui ont répondu à notre questionnaire, pourraient avoir été sensibles à d'autres changements sociétaux et avoir apporté des innovations dans leur approche de la formation (autant dans les contenus que dans les modalités) sans que cela n'apparaisse dans les résultats que nous affichons.

En ce sens, **l'étude dit sans doute moins et sûrement pas tout, à propos des transformations et des innovations qui ont été intégrées dans les formations en ingénierie culturelle ces dernières années** par les responsables des celles-ci.

Par le biais du questionnaire envoyé aux responsables des formations, nous avons intégré à l'étude le cinquième axe d'analyse constitué par le management. Ce rajout, répond à la fois à une nécessité et à un constat. Dans l'exercice de notre métier de responsables de formations, nous sommes amenés à encadrer les étudiant·e·s lors de leurs stages en entreprises ou de leur alternance. Les retours d'expérience représentent un moment particulièrement intéressant dans la mesure où ils nous renseignent sur les méthodes d'encadrement du personnel, les stratégies de management et la prise en compte des risques psycho-sociaux.

Force est de constater une dégradation des conditions de travail dans le secteur économique de la culture. Certaines étudiant·e·s nous ont fait part de situations d'harcèlement avérées, de stratégies de management agressives et du non-respect des limites du temps de travail (et du droit à la déconnexion).

C'est ce constat qui nous a induits à rajouter un volet au questionnaire, dont l'objectif était de tenter de mesurer de manière indirecte si cette prise de conscience était partagée par les autres opérateurs de la formation initiale. Sur ce point l'étude n'est qu'à un état embryonnaire. Il nous semble important de signaler ici **l'urgence qu'il y aurait à diligenter des études plus spécifiques sur la question du management du personnel dans le secteur de la culture** pour essayer de comprendre si les conditions du travail dans le monde de la culture se dégradent en raison du manque de formation des cadres, ou si d'autres raisons, comme par exemple la fragilité financière et économique structurelle du secteur, sont à chercher, pour expliquer la situation difficile que vivent les travailleurs et les travailleuses de ce secteur.

B. Objectifs de l'étude

L'étude proposée par l'Institut ACTE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans le cadre du PIA4 Culture et création en mutations, vise à **actualiser les connaissances sur l'offre de formation initiale** post-baccalauréat en ingénierie culturelle avec une orientation vers les arts visuels.

La définition du périmètre de l'ingénierie culturelle a été discuté, notamment par Vincent Dubois dans *La culture comme vocation*¹ :

“La notion d'emploi culturel est moins une notion sociologique qu'une catégorie construite par et pour les politiques gouvernementales de la culture.”²

Selon les études, notamment celles portées par le DEPS - le Département des études de la prospective, des statistiques et de la documentation du ministère de la Culture - , ces emplois peuvent ne concerner que les « professions culturelles » telles que définies par l'INSEE (c'est-à-dire à contenu spécifiquement culturel), ou plus largement le « "secteur culturel" intégrant tout type d'activité [...] (la comptabilité, par exemple), dès lors qu'elle est exercée au sein d'une structure relevant de ce secteur »³.

Dans le cadre de la définition du périmètre de cette étude, ont été considérées comme faisant partie de l'échantillon, les formations dont l'objectif est de préparer aux métiers de la conduction de projets culturels. On entend par là les missions de conception, de définition des contenus ainsi que de diffusion des projets culturels. Cela peut intégrer aussi bien les métiers de l'administration, que ceux du management, de la production et de la programmation.

Bien que certaines de ces formations soient hautement spécialisées, la plupart ne sont pas uniquement orientées vers les arts visuels et **ouvrent à l'ensemble du spectre des productions culturelles**. Les formations spécialisées en arts visuels ainsi que les formations généralistes ont été intégrées à l'étude. Ceci constitue un biais dans la composition de l'échantillon qui s'explique par les éléments communs aux métiers visés, indépendamment du secteur culturel spécifique dans lequel ils s'exercent.

Par contre les formations ouvertement spécialisées vers d'autres secteurs que celui des arts visuels (cinéma, livre, spectacle vivant) n'ont pas été intégrées à l'échantillon de cette étude.

Les offres de formation retenues préparent les étudiants aux métiers relevant :

- + des politiques culturelles et institutionnelles ;
- + de la direction et l'administration d'établissements culturels ;
- + de la gestion, la conception et à la conduite de projets culturels ;
- + du montage d'exposition ou d'évènements ;
- + du développement de publics.

Les parcours formant aux métiers d'artistes ou de technicien.ne.s (scénographes, éclairagistes, etc.) se trouvent exclus du périmètre, car ils sont conçus, dans le cadre de cette étude, comme des parcours techniques qui n'ont pas vocation directe à mener aux métiers supports listés ci-dessus.

¹ Vincent Dubois, *La culture comme vocation*, Paris, Editions Raisons d'agir, 2013, p. 27

²Idem.

³Idem.

Le deuxième objectif de cette étude est **d’apprécier l’articulation de l’offre de formation aux axes d’analyse du diagnostic** proposé dans le cadre du PIA4 *Compétences et métiers d’avenir – Culture et création en mutations*.

Le projet de diagnostic est orienté vers les transformations liées à :

- + l’écoresponsabilité ;
- + le numérique ;
- + la diversité des lieux culturels ;
- + la diversité des publics et des acteurs ;
- + les compétences en management d’équipe, notamment avec la prise en compte des risques psycho-sociaux et la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels.

L’enquête que nous avons menée auprès des professionnels de la formation vise à identifier les stratégies d’inclusion de ces défis sociaux - qui ont fait l’objet d’une analyse dans ce PIA4 - dans les formations en ingénierie culturelle recensées.

Le troisième objectif de cette étude vise la **définition des besoins des acteurs de la formation** en vue de la mise en place d’une offre de formation capable de répondre aux défis actuels et à **l’identification des obstacles** rencontrés lors de la conception et de l’implémentation des formations. La méthodologie retenue pour l’identification des besoins et des obstacles, conduite à partir des retours d’expérience, a permis de définir les points de résistance transversaux et d’établir des recommandations généralistes pour l’ensemble du secteur de la formation initiale en ingénierie culturelle.

C. Littérature grise

Deux études menées par l’Observatoire des politiques culturelles sur les formations en administration et gestion de la culture ont été produites à l’attention du ministère de la Culture en 1992⁴ et 2007⁵. Le périmètre de ces enquêtes n’est pas en tout point identique à celui de notre étude. Elles identifient et prennent en compte l’ensemble du secteur de la culture, en incluant notamment les métiers du cinéma et du livre, ce que cette étude ne fait pas. Elles ont cependant fourni des éléments de comparaison, notamment grâce aux informations recueillies lors du recensement des formations existantes. La dernière de ces deux études date d’il y a plus de quinze ans alors que le processus de Bologne n’était pas achevé.

Une étude plus récente (2012) publiée sous le titre dans *L’Université et les formations aux métiers de la culture*⁶ a porté plus spécifiquement sur les formations universitaires aux métiers de la culture. Elle est une source d’information pour cette étude, car l’essentiel des formations aux métiers de la culture est encore aujourd’hui porté par les universités.

Ces trois études principales se complètent d’un ouvrage d’enquête de Vincent Dubois intitulé *La culture comme vocation*⁷, ainsi que des rapports portant sur des points plus spécifiques de l’offre de l’enseignement supérieur en France, cités en bibliographie.

⁴ *Formation et emploi culturel. Les formations de 3ème cycle d’administrateurs culturels en question*, Actes du séminaire du 2 juin 1992 à Grenoble, ministère de la culture et de la francophonie (DDF / DEP), Université Pierre Mendès France Grenoble 2, Observatoire des politiques culturelles, mai 1993

⁵ *Les formations à l’administration et à la gestion de la culture*, ministère de la Culture et de la Communication (DDAI/DEPS) – Observatoire des politiques culturelles, juillet 2007

⁶ Claude PATRIAT et Isabelle MATHIEU (dir.), *L’Université et les formations aux métiers de la culture. La diagonale floue*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, collection U-Culture(s), 2012

⁷ Vincent DUBOIS, *La culture comme vocation*, op. cit.

Aucune de ces enquêtes précédemment menées n'étudie la présence de l'une ou de plusieurs des cinq transformations étudiées dans le cadre de ce PIA4 dans les offres de formation en ingénierie culturelle à leur époque. Il n'existe donc actuellement aucune donnée de référence sur ces sujets. L'étude menée dans le cadre de ce PIA4 sur la prise en compte des cinq transformations au sein des formations en ingénierie culturelle est la première du genre et ne pourra donc pas faire l'objet de comparaison historique.

D. Hypothèses de travail

Cette enquête s'écarte des fondements hypothétiques du projet de diagnostic qui suggèrent qu'une transformation des contenus serait nécessaire afin de répondre aux défis posés par un contexte professionnel particulièrement attentif aux questions de l'éco-responsabilité, du numérique, de l'émergence de nouveaux lieux de la culture, de la diversité des publics et du management de la culture.

Cette étude repose sur **l'hypothèse que les formations évoluant dans un contexte social donné sont sensibles aux tensions qui l'animent et aux transformations qui le traversent, et ce faisant ont déjà pris en compte pour une majorité d'entre elles les enjeux sus-listés, bien que les établissements de formation n'offrent pas toujours les conditions optimales pour accompagner efficacement ces changements.**

Cette hypothèse sera validée si l'étude peut démontrer que les transformations sociétales qui sont au centre du projet de PIA4 sont déjà, pour leur grand part, intégrées par les acteurs de la formation au sein des parcours et des enseignements dont ils ont la charge et que l'essentiel des difficultés rencontrées sont d'ordre structurel.

Elle entend bâtir un diagnostic à partir de ce qui peut être constaté au moment de notre étude, dans une démarche entièrement inductive (qui consiste à monter en généralité des résultats empiriques), prenant soin de ne pas inférer des éventuelles absences constatées.

Pour cela l'étude proposée dans cette partie a d'abord documenté la distribution des formations en ingénierie culturelle sur le territoire, leur rattachement aux divers champs disciplinaires et aux diplômes avec pour objectif d'en suivre l'évolution.

Elle s'est ensuite attachée à la production de données par le biais d'une journée d'étude, de questionnaires et d'entretiens avec des professionnel·le·s de la formation et d'ancien·ne·s étudiant·e·s.

Il est important de signaler que l'étude est orientée vers les contenus et l'approche pédagogique des formations. Les axes d'analyse ne sont pas mobilisés dans le but de mesurer les performances des formations en termes d'éco-responsabilité, de diversité ou d'intégration des outils numériques. Si l'on peut, par exemple, supposer une corrélation entre l'adoption de stratégies écoresponsables à l'échelle des établissements et les contenus (voire l'apprentissage des pratiques), cela n'a pas fait pour autant l'objet de cette étude et n'a pas été mesuré. Une telle étude serait pourtant extrêmement utile pour comprendre le sens des transformations et révéler la capacité de mutation des établissements d'enseignement supérieur.

E. Cadrage méthodologique de l'étude

L'étude sur les formations en ingénierie culturelle s'est déroulée en cinq temps.

La **phase 1 s'est concentrée sur l'établissement d'une bibliographie de documents de référence** relevant de la littérature grise sur le sujet des formations et en particulier sur les formations aux métiers de l'art et de la culture. Certaines études incluses dans cette bibliographie fournissent des données de comparaisons très pertinentes pour tenter une mesure de l'évolution du secteur.

La phase 2 porte sur le recensement des formations initiales post-baccalauréat en ingénierie culturelle sous la forme d'une cartographie en fichier Excel.

Dans cette cartographie, la catégorie "formation en ingénierie culturelle" rassemble toutes les formations initiales qui ont explicitement et exclusivement (ou au moins principalement) pour vocation de former des professionnel·le·s de la gestion et de l'animation de projets liés à l'art et à la culture (pas des chercheur·se·s ou des praticien.ne.s) dans les domaines des arts appliqués et arts visuels.

Cette cartographie est constituée à partir :

- + d'une recherche par mots-clés sur des moteurs de recherche recensant les formations en France ;
- + d'une recherche à la main sur le site de 62 universités françaises + 5 universités privées (les Universités Catholiques), 8 Instituts d'Etudes Politiques ;
- + d'un document fourni par le Ministère de la Culture et recensant 44 écoles d'art.

Les mots-clés retenus sont :

- + (ingénierie OU management OU gestion OU direction) ET (art* OU culture*) ;
- + projet ET (art* OU culture*) ;
- + exposition.

Auxquels ont été ajouté dans un deuxième temps :

- + publics ;
- + musée*.

Ont été incluses les formations diplômantes en formation initiale : BUT, diplômes d'établissement pour les établissements privés, licences, masters, DNA, DNSEP et DSAA. Ont été sélectionnés les mentions et parcours pertinents. Les formations du CNAM (formation continue) ont été ajoutées du fait de la présence du partenaire dans le consortium.

Les informations recueillies pour chaque formation sont les suivantes :

- + Intitulé de la formation
- + Mention
- + Code ROME
- + Code NSF
- + Type de diplôme
- + Établissement
- + Type d'établissement
- + Ministère de rattachement
- + Ville
- + Région

L'analyse de cette base a permis d'établir une cartographie des formations en ingénierie culturelle, en identifiant à travers les données quantitatives récoltées les diplômes, leur rattachement disciplinaire et de tutelle et la répartition sur le territoire.

Cette phase 2 a été complétée en **phase 3 par un questionnaire en ligne envoyé aux responsables de formation listés dans la base de données de recensement citée plus haut.** Le questionnaire a pris la forme d'un document à remplir sur Framafoms de 27 questions ciblées dont la plupart étaient à choix multiple.

Les informations recueillies ont permis d'analyser quantitativement les données autour de plusieurs axes :

- + Volume horaire global des formations ;
- + Durée des formations (en heures) selon le type d'établissement formateur ;
- + Contenus des enseignements, avec un fléchage autour des cinq enjeux.

La **phase 4** a complété les trois premières phases par **une vague d'entretiens auprès de deux groupes** : des entretiens ciblés avec des **responsables de formation** et des **entretiens avec d'ancien.ne.s étudiant.e.s** diplômé.e.s du Master mention Direction de Projets et d'Établissements Culturels de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Les entretiens avec les responsables de formation se sont orientés autour de trois questions principales. Ils ont porté sur les modalités par lesquelles les coordinateurs identifient les besoins d'évolution de l'offre pédagogique, la manière par laquelle ces transformations sont implémentées au niveau de chaque parcours et les améliorations qui pourraient être apportées aux processus existants.

L'objectif de cette phase de collecte d'information est de nourrir une réflexion qui permette d'esquisser des recommandations et des modifications structurelles à apporter à l'échelle de l'ensemble des formations, remplissant ainsi un des objectifs du PIA4 diagnostic.

La grille d'entretiens de 32 questions utilisées pour les entretiens avec les anciens étudiants a été établie avec le Campus des métiers et du design qui mène une campagne d'entretiens similaire afin que les réponses puissent être analysées selon les mêmes critères.

Trois entrées articulent les entretiens :

- + Formation : apport en connaissances
- + Formation : apport en compétences
- + Formation : modalité de mise en place de la formation (pédagogie).

L'objectif des entretiens avec les anciens étudiants a été de recueillir des informations concernant l'adéquation de la formation reçue au profil professionnel qu'ils souhaitent incarner. L'objectif de ce volet a été d'identifier les canaux par lesquels sont acquises les compétences en dehors du parcours en enseignement supérieur.

La **phase 5** a pris la forme d'une **journée d'études qui s'est tenue au Cnam le 19 avril 2023 qui a rassemblé 24 intervenant.e.s et environ 200 participant.e.s.**

Cette journée d'études intitulée Les formations en ingénierie culturelle à l'épreuve des défis sociaux a été organisée par l'Institut ACTE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, en partenariat avec Le Cnam et HESAM Université. Elle a eu pour ambition de collecter des

données et des informations relatives aux transformations pratiques nécessaires à apporter pour que les formations du supérieur puissent s'adapter au mieux aux nouveaux enjeux du monde de la culture et d'étudier les contraintes liées à leur mise en place. Elle s'est appuyée sur les retours d'expérience de professionnels. Des professionnels de la culture, des spécialistes de politiques publiques au niveau national et territorial et des personnels de formations spécialisées dans l'ingénierie culturelle ont été conviées à l'évènement (cf. programme en annexe).

La journée d'études a été structurée autour de quatre tables-rondes thématiques :

- + Les mutations du secteur culturel qui impactent l'ensemble des métiers du monde culturel (écoresponsabilité, numérique, émergence de nouveaux lieux).
- + Formation et nouvelles compétences autour du rôle que jouent actuellement les formations versus les entreprises et industries culturelles dans l'acquisition des nouvelles compétences.
- + Diversité des acteurs qui a posé plus particulièrement une question : comment élargir le recrutement et la variété des profils étudiants et enseignants dans les formations en ingénierie culturelle et, ce faisant, à terme dans les entreprises culturelles ?
- + Penser les transformations qui a été consacrée aux indicateurs et aux difficultés de mise en place d'une offre de formation en accord avec les résultats produits par les indicateurs.

Le terrain réalisé au travers la journée d'étude de mi-parcours a complété l'enquête en constituant une nouvelle source de données. La journée, cinquième phase de l'étude, est venue enrichir la phase précédente. Au même titre que les entretiens, elle a représenté un moment de collecte d'informations auprès des acteurs susceptibles de nous renseigner sur les difficultés rencontrées sur le terrain lors de la mise en place des transformations et de la conduite de projets visant à faire évoluer l'offre de formation.

Le dispositif d'enquête, ainsi complet, se dote d'un moment de production d'un échantillon, d'un moment d'analyse de sa composition, d'une phase de développement de l'enquête en mesure de répondre à l'hypothèse et d'un dispositif de test capable de nous renseigner sur les raisons probables qui justifieraient l'invalidation de l'hypothèse, amorçant en même temps une autre enquête à développer ultérieurement, centrée sur l'identification des obstacles qui empêchent l'évolution des formations.

F. Résultats attendus

L'enquête vise à produire une connaissance approfondie des formations en ingénierie culturelle à partir d'éléments quantitatifs et qualitatifs. Cette connaissance n'a aucune visée d'évaluation. Il s'agit pour l'équipe de l'Institut ACTE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne de documenter le fait que les établissements d'enseignement supérieur, par leur inscription dans un environnement extrêmement sensible aux questions sociales et le fort engagement des jeunes générations dans les débats de société, intègrent assez facilement et rapidement dans leurs parcours le traitement de ces questions épineuses et la formation aux nouvelles compétences que ces nouvelles exigences imposent.

Cette position privilégiée pourrait constituer un atout pour le développement de formations à l'adresse de professionnel·le·s.

Le croisement des deux types d'informations (quantitatives et qualitatives) nous renseigne sur la distribution des formations sur le territoire, leur rattachement disciplinaires, leur orientation professionnelle et surtout sur leur sensibilité aux questions sociétales, axes d'analyse de l'étude.

Point central de cette recherche, les résultats informent du désir de faire évoluer les formations et de la capacité des acteurs à implémenter ces transformations.

L'étude aspire à pouvoir documenter la centralité de la formation dans l'émergence de nouvelles sensibilités et de nouvelles exigences dans le monde professionnel et la structuration des compétences et des connaissances capables de répondre aux défis que les questions sociétales posent au monde de la culture.

En effet, les résultats attestent d'une sensibilité aux questions sociétales et montrent une réelle capacité de les intégrer dans l'offre pédagogique en ingénierie culturelle, malgré les difficultés rencontrées par les responsables des formations au niveau structurel et institutionnel et le fait que ces transformations ne soient pas forcément visibles dans l'offre de formation publiée.

G. Critères d'évaluation de notre enquête

L'enquête sur les formations initiales en ingénierie culturelle menée par l'Institut ACTE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne s'est dotée d'un plan assurance qualité, qui fixe en interne les critères à partir desquels la conduction du projet et les résultats sont évalués. Les trois acteurs de l'enquête en charge de sa conception et sa réalisation assurent un suivi hebdomadaire par le biais de réunions de travail en présentiel ou en distanciel. L'équipe garantit la qualité de la recherche par le biais d'échanges lors des réunions du comité scientifique du PIA4 (pendant et en dehors des réunions du comité scientifique) et avec d'autres collègues lors d'études menées en parallèle (les autrices et l'auteur de l'étude conduisent en même temps d'autres études dans d'autres équipes). Un document spécifique pour le plan assurance qualité n'a pas été exigé et n'a pas été rédigé, cependant l'équipe a déterminé, à partir du taux de réponse d'autres enquêtes dans le même secteur, un taux de satisfaction, en mesure de garantir la représentativité des données et des analyses afférentes. Lorsque ces taux n'ont pas été atteints, il a été signalé et les données jugées non pertinentes ont été sorties de l'échantillon.

Comme il a été dit plus haut, compte tenu du contexte particulièrement concurrentiel introduit par l'autonomisation des établissements publics du supérieur, ce type d'enquêtes est perçu par les acteurs autant comme un outil d'évaluation non officiel que comme un moyen de collecter des informations pouvant porter atteinte à l'intérêt et à l'originalité que chaque formation essaie de développer en autonomie. C'est dans ce contexte qu'il faut envisager l'évaluation des critères de satisfaction de l'enquête menée dans le cadre de ce PIA4.

1. Etabli à partir d'une recherche par mots-clés, l'échantillon a été considéré comme représentatif dès lors qu'il se construit d'après les informations des bases de données des ministères (trouvemonmaster) et de celles affichées en ligne par les

établissements, censées renseigner les candidat·e·s (étudiant·e·s) sur les métiers et les professions auxquels visent ces parcours. Le principe de cette démarche était la composition de notre base à partir des informations accessibles aux étudiant·e·s. Ont été retenus autant les mentions de diplôme (identifiées par le répertoire des métiers de l'Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage à travers les fiches RNCP – Répertoire national des certifications professionnelles) que les parcours plus spécifiques au sein de mentions - dont l'intitulé dépend de chaque établissement – tant qu'ils affichent une ambition culturelle claire. Ont été exclues les formations généralistes à des métiers pourtant présents dans le champ culturel (administration, comptabilité, etc.) quand elles ne formaient pas spécifiquement au domaine culturel. Ceci s'explique par l'impossibilité de connaître la proportion d'étudiant·e·s travaillant par la suite dans le secteur économique de la culture. Ainsi, en se détachant des fiches RNCP proposant des libellés de mentions restreints, nous avons pu compléter notre base de données et inclure des formations qui ne l'auraient pas été par la seule recherche par mention.

Compte tenu de l'éclatement de l'offre entre établissements publics et privés, entre les diverses tutelles, la variété des intitulés choisis, la création de diplômes non reconnus par l'Etat et l'absence d'un site qui répertorie l'intégralité des formations du supérieur existant en ingénierie culturelle sur le territoire français, il n'est pas possible de recouper les informations de la base de données produite pour s'assurer d'avoir inclus l'intégralité de l'offre de formation dans le domaine. Seul le ministère de la Culture a été en capacité de nous fournir un document recensant l'ensemble des écoles dont ils ont la tutelle. Ceci nous a permis de vérifier par nous-même, pour chacune de ces écoles, si celle-ci avait créé une offre de formation en ingénierie culturelle. Nous regrettons le fait que ni le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ni le ministère de l'Industrie ni celui de l'Education Nationale ne soient en mesure de fournir de documents similaires (ni le code RNCP ni les codes ROME ne sont conservés sur les bases de données mises à disposition sur la plateforme du MESR).

Cependant, compte tenu du fait que **l'enquête de 2007 déjà citée comptabilisait 282 formations en ingénierie culturelle** toutes sphères confondues quand la nôtre, qui n'a comme scope que les formations en ingénierie culturelle en arts visuels, recense 269 formations (intégrées à notre base de données en annexe), on peut penser que ce nombre suggère une exhaustivité possible de notre collecte et dénote en même temps une augmentation sur le long terme de l'offre pédagogique, s'inscrivant dans la tendance remarquée par les études précédentes.

2. **Le questionnaire s'adressait aux responsables des 269 formations identifiées par la cartographie.** A partir d'une collecte des adresses de contact sur les pages Web des formations, il a été possible de contacter 217 responsables de formation. Il est à noter que certaines formations comptant plusieurs responsables, et certaines personnes étant responsables de plusieurs formations, **contacter 217 responsables revient à contacter 229 formations.**

Le questionnaire a recueilli **56 réponses, ce qui correspond à 21% des formations identifiées par la cartographie et à 26% des personnes contactées.** Ces taux de réponses sont relativement élevés étant données les circonstances de l'enquête (menée en quelques semaines, en ligne et pendant une fin d'année universitaire), suggérant qu'il existe un intérêt pour les problématiques de l'enquête chez les

personnes sollicitées. L'interprétation des données de l'enquête doit prendre en compte plusieurs éléments. D'abord, dans le cas de notre enquête, la taille de la population est connue grâce à la cartographie, ce qui permet d'estimer qu'un taux de réponse de plus de 20% permet d'abaisser la marge d'erreur à 10% avec un niveau de confiance à 90%. Par ailleurs, l'échantillon que le questionnaire permet d'étudier ressemble sur plusieurs points à l'échantillon global des formations en ingénierie culturelle recensées. Les masters et les universités y sont, par exemple, majoritairement représentés.

L'échantillon se distingue cependant de la population générale des formations sur certains points. L'ensemble des régions de France (Outre-mer comprise) est représenté dans les réponses au questionnaire, cependant les formations parisiennes n'y sont pas majoritaires, a contrario de la tendance actuelle. On comptabilise au moins une réponse pour chacun des différents types de structure diplômante (Universités, Écoles de Commerce, etc.) à l'exception des Ecoles d'Art, ceci pouvant s'expliquer par le nombre restreint de formations en ingénierie culturelle dans ces écoles. Pour finir, il convient d'être prudent.e dans l'interprétation de statistiques sur de petits échantillons. Il demeure que le questionnaire, auquel ont répondu un cinquième des formations en ingénierie culturelle françaises, donne une image riche des tendances dans ce domaine.

3. Pour la phase 4, les entretiens ont été conçus comme des moments de vérification de la validité de notre démarche. Outre à fournir des éléments d'information qui n'auraient pu être collectés par les questionnaires, ils ont permis d'apprécier la pertinence des axes retenus par l'étude et souligner d'autres points sensibles qui n'ont pas été retenus pour le diagnostic.

L'objectif pour de la vague d'entretiens avec les responsables de formation était d'interroger au moins 20% des répondants au questionnaire, soit onze entretiens. Quatorze entretiens avec des coordinateur·ice·s de formations ont été réalisés, soit près de 25% des répondants au questionnaire. Le choix des acteurs interrogés répond aux exigences de représentativité définie dans le point 2. La variété des acteurs représentant le domaine de la formation servira d'indicateur pour juger de la pertinence des informations collectées.

En concertation avec les partenaires du projet, il a été établi qu'un panel de dix ancien·ne·s étudiant·e·s du Master mention Direction de Projets ou Etablissements Culturels de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, diplômés entre 2019 et 2021, serait satisfaisant aux fins de l'étude. L'objectif des entretiens avec les ancien·ne·s étudiant·e·s est de recueillir des informations concernant l'adéquation de la formation reçue au profil professionnel qu'ils souhaitent incarner. Pour la vague d'entretiens avec les étudiant·e·s, l'équipe a dû faire face à la difficulté à collecter les adresses emails personnelles des ancien·ne·s étudiant·e·s. Le développement des réseaux d'alumni devrait permettre, à l'avenir, de simplifier ce genre de démarches et d'enquête auprès de la population des diplômé·e·s.

4. Pour la phase 5, on rappelle que la journée d'étude a été conçue comme un véritable terrain d'enquête par lequel collecter des informations susceptibles d'avoir échappé aux autres formes d'enquête nous renseignant sur des aspects des parcours en ingénierie culturelle et des établissements qui les portent. Dès lors, on peut considérer que la collecte d'information aura été satisfaisante si elle répond à un tel critère. Ce fut le cas pour la journée d'étude organisée le 19 avril 2023, grâce notamment à la variété de professionnels présents qui recouvraient un panel de

missions débordant celles des responsables de formations. Une partie des intervenant·e·s était en charge de missions de gouvernance des formations à des niveaux différents (chargées de tutelle, responsables auprès de la direction des études d'établissement, direction d'UFR, etc.) permettant de compléter, par leurs contributions, les entretiens menés durant la phase 4 de l'enquête. Les échanges de la journée ont été intégralement enregistrés et transcrits et complètent la collecte des données de l'enquête. Une garantie de confidentialité a été assurée aux communicants qui ont organisé leur intervention sous la forme d'un retour d'expérience, soulignant ainsi les difficultés structurelles rencontrées au sein des établissements. En raison de la garantie de confidentialité qui a été donnée aux intervenant·e·s, ces échanges ne figurent pas en annexe.

5. Enfin l'enquête sera considérée satisfaisante dans l'ensemble :
 - a) si elle réussit à documenter qu'il existe un lien entre les transformations sociétales et l'évolution de l'offre de formation et si elle arrive à éclairer cette corrélation ;
 - b) si elle réussit à identifier les conditions nécessaires à faciliter l'évolution des formations et leur mise en adéquation avec les questions sociétales ;
 - c) si elle arrive à mettre à jour la nature des transformations nécessaires pour répondre aux défis sociétaux (de contenus ou structurelles et institutionnelles).

Préconisation 1

Intégrer aux bases de données mises à disposition sur la plateforme data.gouv.fr les données relatives au rattachement RNCP et aux codes ROME des formations du supérieur.

II. La cartographie des formations recensées

La première partie de cette étude est consacrée à l'analyse des formations du supérieur en ingénierie culturelle identifiées qui constituent notre échantillon (cf. la liste des formations en annexe). **Le nombre total de formations recensées sur le territoire est de 269, tous niveaux confondus.**

Un retraitement des informations de l'enquête de 2007 a été nécessaire afin de composer un échantillon de comparaison homogène. Ont donc été écartées les formations qui ne correspondaient pas aux critères retenus pour la constitution de l'échantillon de 2023, notamment les formations spécialisées sur les métiers du spectacle vivant, du cinéma ou du livre. Sur les 275 formations présentes dans l'étude de 2007, seules 178 ont été retenues. Afin de garantir la cohérence des données, la formation de conservateurs du patrimoine de l'Institut national du patrimoine, retenue pour 2023, a été rajoutée à la base de données de 2007, cette formation existant déjà à l'époque. Il est cependant possible que d'autres formations recensées en 2023 aient pu exister en 2007 et ne pas avoir été identifiées par l'enquête de l'époque.

A. Typologie des établissements certificateurs

Il nous est apparu pertinent d'identifier au départ les types d'établissements proposant des formations du supérieur en ingénierie culturelle.

Cette partie essaie de déterminer la distribution des formations par types d'établissements, identifiés à partir de la typologie proposée dans l'étude de 2007. La liste a été complétée par les types 'Université privée' et 'Institut d'Administration des Entreprises' qui ne proposaient pas de formations en ingénierie culturelle à l'époque et par celui des 'consortiums' qui figuraient alors dans la catégorie Autres.

L'étude constate **une forte augmentation de l'offre de formations supérieures en ingénierie culturelle, de l'ordre de 50% en l'espace de 16 ans, dans tous les types d'établissements.**

L'essentiel de l'offre est toujours porté par les universités publiques ou les établissements rattachés aux universités publiques (IUT, IAE), et ce malgré l'entrée dans ce secteur de nouveaux acteurs pour lesquels on peut noter une dynamique importante : onze formations créées par les écoles d'art et de patrimoine et douze par les universités privées.

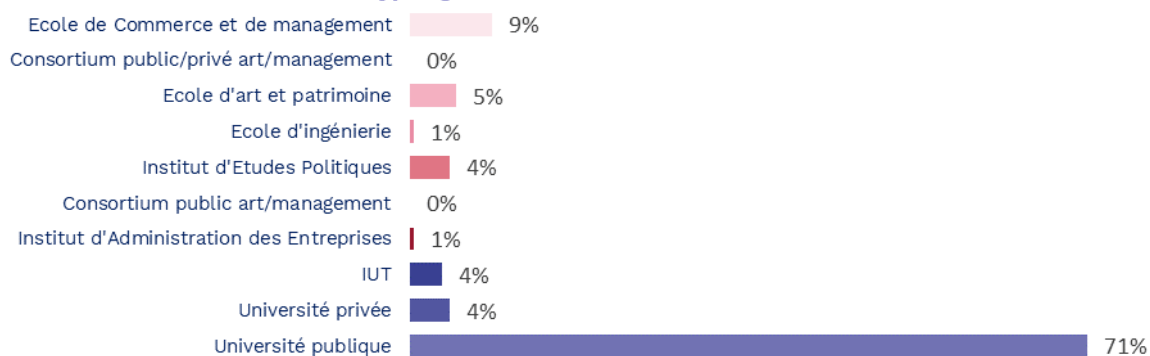
Il est à noter qu'entre 2007 et 2023, certains IUT ont été absorbés au sein des établissements universitaires, ce qui explique la **diminution des formations portées par les IUT dans l'échantillon de 2023** et une partie de l'augmentation de l'offre des universités, aucune de formations initialement portées par les IUT n'ayant été supprimée.

On remarque que les **consortiums d'établissements se sont peu développés en l'espace de 16 ans**. Cela doit nous interroger sur les difficultés rencontrées pour la mise en place de tels structures, alors qu'une volonté politique affichée existe dans ce domaine.

Nombre de formations par type d'établissements en 2007 et 2023

Type d'établissements	2007	%	2023	%	Dynamique
École de Commerce et de management	15	8%	24	9%	9
Consortium public/privé art/management	1	1%	1	0%	0
École d'art et patrimoine	3	2%	14	5%	11
École d'ingénierie	2	1%	2	1%	0
Institut d'Études Politiques	5	3%	12	4%	7
Consortium public art/management	0	0%	1	0%	1
Institut d'Administration des Entreprises	0	0%	2	1%	2
Institut Universitaire de Technologie	14	8%	10	4%	-4
Université privée	0	0%	12	4%	12
Université publique	139	78%	191	71%	52
	179	100%	269	100%	

Typologie des établissements certificateurs



Du fait du mode de constitution de la base de données – construite à partir des recherches croisées sur l'offre de formation en ingénierie culturelle –, qui n'a pas pu se faire en exploitant les données mises à dispositions par les ministères –, **nous n'avons pas pu accéder aux informations relatives au nombre d'étudiants concernés par ces formations. On regrette l'absence de cette information qui est pourtant collectée par les ministères de tutelle** (dont deux n'ont pas répondu à notre sollicitation) car elle permettrait d'adopter une stratégie de mesure d'impact plus fine de ces établissements sur la formation des professionnels de la culture. Cette étude d'impact serait souhaitable afin de mesurer le véritable effet des politiques publiques engagées dans la formation en ingénierie culturelle. Pour que celle-ci soit envisageable, des indicateurs plus précis devront préalablement être mis en place dans les jeux de données pour pouvoir trier les formations ciblées.

Nous avons tenté de compenser cette absence par une question sur le nombre d'étudiants par formation incluse dans le questionnaire adressé aux responsables de formation en deuxième phase de cette étude.

Il convient de compléter l'analyse du nombre de formations nouvellement créés par types d'établissements entre 2007 et 2023, par une deuxième portant sur les établissements entrés ou sortis du secteur de la formation en ingénierie culturelle sur cette période **afin de comprendre si de nouveaux acteurs sont apparus ou si la création des formations n'est que le fait d'acteurs déjà identifiés.**

Pour plus de clarté, lorsqu'un établissement a créé une formation dans une autre ville que celle où la formation avait été recensée en 2007, il a été intégré aux nouveaux établissements. Ceci concerne quatre établissements :

- + Aix-Marseille Université qui propose désormais des formations à Aix et Marseille,
- + L'Université Grenoble Alpes qui a ouvert une formation à Mirabel en Ardèche,
- + L'Université des Antilles qui, en plus de son cursus en Guadeloupe, a développé un cursus en Martinique,
- + La Burgundy Business School basée à Dijon et qui a ouvert un campus à Paris.

L'analyse montre ainsi **qu'il existe plusieurs dynamiques. Nous prendrons ici trois cas emblématiques.**

1- **Les universités ont vu leur nombre d'établissements relativement stabilisés.** Ceci s'explique par le fait qu'un très grand nombre d'universités avait déjà créé des formations en ingénierie culturelle en 2007. Dans ce cas, la **hausse du nombre de formations est principalement due à une augmentation de l'offre au sein d'établissements** proposant des formations en ingénierie culturelle dès 2007.

2- **Le recensement concernant les écoles de commerce et de management montre une forte évolution.** Cinq établissements ont quitté le secteur de la formation en ingénierie culturelle, sept sont nouvellement arrivés et sept seulement ont pérennisé leur offre de formation axée culture (ceci intégrant la création d'un nouveau campus). **L'augmentation du nombre de formations est pour ce type d'établissements principalement portée par trois écoles de management spécialisées dans le domaine culturel et n'est pas le fait des écoles de commerce généralistes dont l'offre dans le secteur culturel semble pour la plupart d'entre elles peu pérenne.**

3- **Concernant les écoles d'art et de patrimoine, l'augmentation du nombre de formations est le corollaire exact de l'augmentation du nombre d'établissements.** Si les deux écoles de patrimoine (École du Louvre et Institut National du Patrimoine) ont continué à proposer chacune une formation en ingénierie de la culture, **cinq des six nouvelles écoles supérieures d'art recensées en 2023 sont de nouveaux acteurs de la formation en ingénierie culturelle, dénotant une inclinaison de ces écoles vers la formation à de nouveaux métiers au-delà des métiers artistiques qui étaient jusque-là leur cœur de cible.**

Nombre d'établissements par type d'établissements en 2007 et 2023

Type d'établissement	Statut d'établissement	2007	2023
Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	13	16
Consortium public/privé art/management	Consortium public/privé	1	1
Ecole d'art et patrimoine	Etablissement public	3	9
Ecole d'ingénierie	Etablissement public	2	1
Institut d'Etudes Politiques	Etablissement public	5	8
Consortium public art/management	Consortium public	0	1
Institut d'Administration des Entreprises	Etablissement public	0	2
IUT	Etablissement public	6	10
Université privée	Etablissement privé	0	6
Université publique	Etablissement public	60	65
Total		90	119

Dynamique des établissements formateurs entre 2007 et 2023

Type d'établissement	Statut d'établissement	Établissements proposant une formation en 2023 et qui n'en proposaient pas en 2007	Établissements qui proposaient une formation en 2007 et qui n'en proposent plus en 2023
École de Commerce et de management	Établissement privé	8 (dont 1 nouveau campus)	5
Consortium public/privé art/management	Consortium public/privé	0	0
École d'art et patrimoine	Établissement public	6	0
École d'ingénierie	Établissement public	0	1
Institut d'Études Politiques	Établissement public	3	0
Consortium public art/management	Consortium public	1	0
Institut d'Administration des Entreprises	Établissement public	2	0
IUT	Établissement public	4	0
Université privée	Établissement privé	6	0
Université publique	Établissement public	9 (dont 3 nouveaux campus)	4
Total		39	10

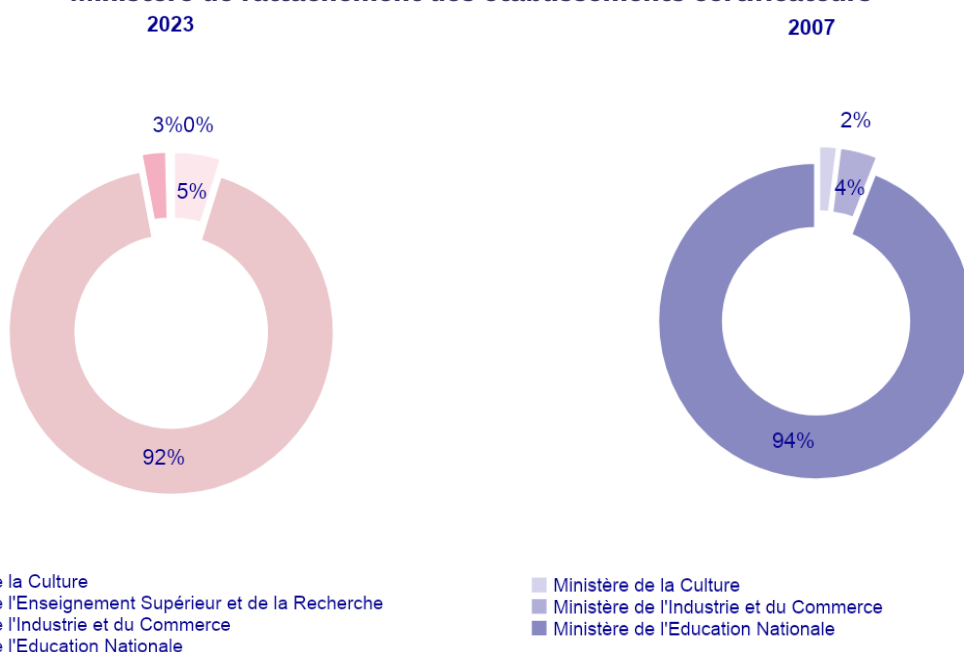
Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui était partie intégrante du ministère de l'Éducation Nationale en 2007, **continue d'être la tutelle quasi hégémonique des établissements formateurs proposant des formations en ingénierie culturelle**, puisqu'il a la tutelle des universités, des établissements rattachés aux universités, des Instituts d'Études Politiques et de la plupart des écoles de commerce.

La présence accrue du ministère de la Culture, même si elle reste bien inférieure à celle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche en nombre de formations qui lui sont rattachées, doit cependant être soulignée car elle **dénote l'intérêt accru de ce ministère pour la formation d'un personnel qualifié et spécifique pour l'ensemble des métiers de la culture et de la création, ceci faisant écho aux divers groupes de travail mis en place par le ministère sur ces métiers (commissaires d'exposition, critique d'art, etc.)**⁸.

Ministère de rattachement des établissements certificateurs

Ministère de rattachement	Nombre de formations en 2007	%	Nombre de formations en 2023	%
Ministère de la Culture	3	2%	13	5%
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	0	0%	248	92%
Ministère de l'Industrie et du Commerce	7	4%	7	3%
Ministère de l'Éducation Nationale	169	94%	1	0%
Total	179	100%	269	100%

Ministère de rattachement des établissements certificateurs



⁸ L'intérêt du ministère pour les métiers supports a aussi pris la forme d'un Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV), créé par décret le 3 décembre 2018 pour une durée de cinq ans et placé auprès de le.la ministre de la Culture. Ce conseil regroupe notamment des représentants des organisations syndicales et professionnelles des arts visuels : Lien

B. Répartition des formations par niveau

La **grande majorité des formations en ingénierie culturelle est dispensée à un niveau équivalent au master (Bac+5)**. L'ordre de grandeur du nombre de formations entre Bac+3 et Bac+5 qui était de l'ordre de 1/3 en 2007, se rapproche progressivement de 1/4.

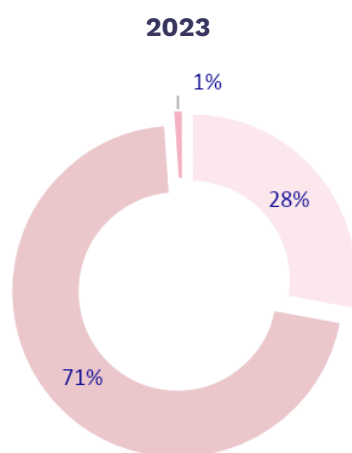
Répartition des formations par niveau en 2023

Niveau de la formation	Nombre de formations	%
Bac+3	75	28%
Bac+5	191	71%
Autres	3	1%
Total	269	100%

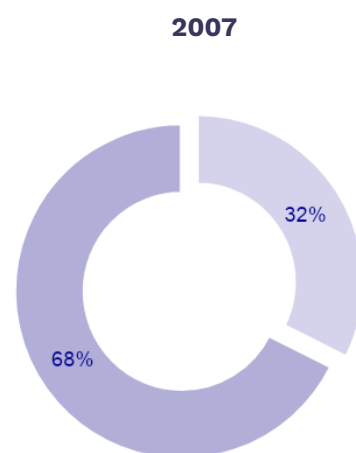
Répartition des formations par niveau en 2007

Niveau de la formation	Nombre de formations	%
Niveau 2 et 3 (DEUG, BTS, DUT, Licence et Maîtrise) équiv. Bac+3	58	32%
Niveau 1 (Master, DEA, DESS) équiv. Bac+5	121	68%
Total	179	100%

Répartition des formations par niveau



■ Bac+3 ■ Bac+5 ■ Autres



■ Niveau 2 et 3 (DEUG, BTS, DUT, Licence et Maîtrise) équiv. Bac+3
 ■ Niveau 1 (Master, DEA, DESS) équiv. Bac+5

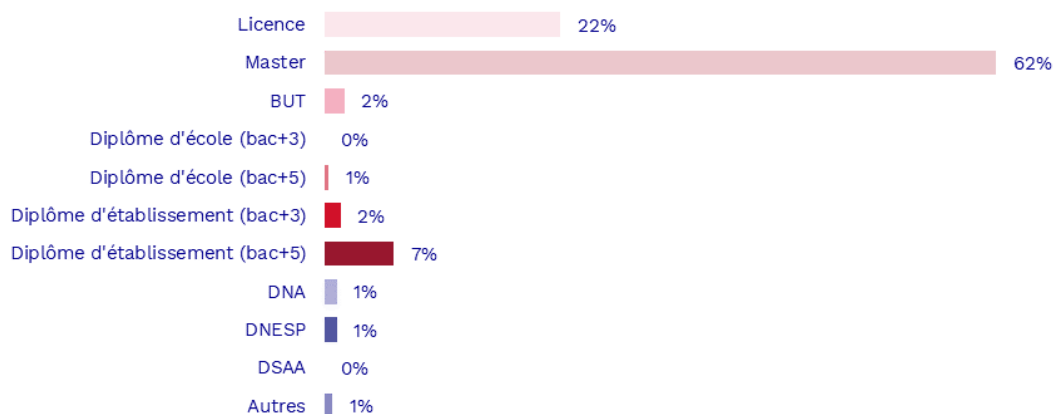
C. Répartition des formations par diplôme, titre, certification

Les Licence et Master sont délivrés par les universités et les Institut d'Administration des Entreprises, les BUT (équivalent Bac +3) par les IUT. Les diplômes d'établissement sont principalement le fait des écoles de commerce et de management privées. Les DNA (équivalent Bac +3) et les DNSEP et DSAA (équivalents Bac+5) sont des diplômes spécifiques aux écoles d'art.

Répartition des formations par diplôme, titre, certification en 2023

Type de diplôme	Nombre de formations	%
Licence (bac+3)	59	22%
Master (bac+5)	166	62%
BUT (bac+3)	6	2%
Diplôme d'école (bac+3)	1	0%
Diplôme d'école (bac+5)	2	1%
Diplôme d'établissement (bac+3)	5	2%
Diplôme d'établissement (bac+5)	18	7%
DNA (bac+3)	4	1%
DNSEP (bac+5)	4	1%
DSAA (bac+5)	1	0%
Autres	3	1%
Total	269	100%

Répartition des formations par diplôme, titre, certification en 2023



Le tableau et le graphique des dynamiques des créations et des fermetures des formations entre 2007 et 2023 démontrent une **accentuation nette de la tendance à créer des masters plus que des licences**, de l'ordre de 1/4 sur les seize dernières années.

L'accentuation de cette tendance **peut s'expliquer par des facteurs d'évolution générale de l'enseignement supérieur en France**:

- + **L'adoption de la réforme LMD**, qui n'était encore que partiellement appliqué en 2007, par l'ensemble des établissements du supérieur **qui a nivelé en Bac+3 et Bac+5 une offre de formation aux niveaux jusque-là plus diversifiés**,
- + **L'augmentation générale accrue du nombre de Bac+5** proposés à l'échelle nationale, et ce faisant l'augmentation d'étudiants ayant un diplôme équivalent à un Bac+5⁹.

Mais aussi par des facteurs inhérents au fonctionnement actuel des universités publiques :

- + **Les capacités d'accueil plus basses en master qu'en licence ;**
- + **Le déficit**, à l'échelle du territoire national, de places offertes en niveau master, offrant près de deux fois moins de places qu'en niveau licence¹⁰ ;
- + **La plus grande agilité des universités à créer des parcours au sein de masters existants** plutôt que de créer de nouveaux diplômes au niveau licence ;
- + **Le coût global moins important des masters pour les finances des universités**, dû à un nombre d'heures dispensées moins importantes et au développement de l'apprentissage, alors que la loi sur l'autonomie des universités a fragilisé les finances de ces établissements publics¹¹ ;
- + La volonté politique **d'accroître le facteur « performance » dans l'attribution d'une partie de l'enveloppe budgétaire des universités**¹², poussant les universités à ne pas créer de licences où les taux d'abandon sont plus élevés qu'en master.

Elle peut aussi s'expliquer par des éléments inhérents aux **formations du supérieur en ingénierie culturelle**, celui notamment qui fait du secteur culturel un domaine de **spécialisation dans sa poursuite d'études**. Ceci est très clairement le cas pour les universités publiques, les instituts d'études politiques et les écoles de commerce et de management qui n'ont quasiment créé que des Bac+5 ces dernières années.

Cette structuration de l'offre pourrait se comprendre comme étant la **manifestation d'une conception de l'ingénierie culturelle comme une spécialisation d'autres disciplines** et non comme une discipline à part entière, ce qui pourrait se constater si l'on disposait d'éléments relatifs aux parcours d'études des étudiants inscrits dans ces masters. Cette forme d'organisation correspond à la variété des métiers qui sont rattachés à ces

⁹ Cf. Diane MARLAT et Cyrielle PERRAUD-USSEL, « Effectifs universitaires en 2021-2022 », *Note Flash du SIES*, n. 12, juin 2022, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : Lien

¹⁰ Toutes matières confondues dans les disciplines générales (hors IUT et santé), 838 733 places de Licence étaient offertes dans les universités françaises (hors établissements expérimentaux) en 2020 contre 419 473 de Master, soit un ratio de quasi de 2/1 : Lien

¹¹ En coût moyen rapporté par étudiant, les Masters coûte un peu plus cher que les Licences, mais ce n'est pas le cas si ce coût moyen est multiplié par le nombre d'étudiants, souvent bien moins important dans un parcours de Master que dans un parcours de Licence, afin d'obtenir le coût total de chacun des diplômes pour les universités. Les DUT dispensées par les IUT ont des coûts moyens par étudiants nettement plus élevés que les Licence ou Master pour des nombres d'étudiants bas, ce qui peut aussi expliquer leur perte de vitesse.

Cf. Hamza BENNANI, Gabriele DABBAGHIAN et Madeleine PÉRON, « Les coûts des formations dans l'enseignement supérieur français : déterminants et disparités », *Focus*, n. 074-2021, décembre 2021, p. 13 : Lien

¹² Voir par exemple le rapport du Sénat : Philippe ADNOT, *Le financement à la performance : Une condition de l'attractivité des universités françaises*, Rapport d'information n° 130 (2019-2020), déposé le 19 novembre 2019 : Lien

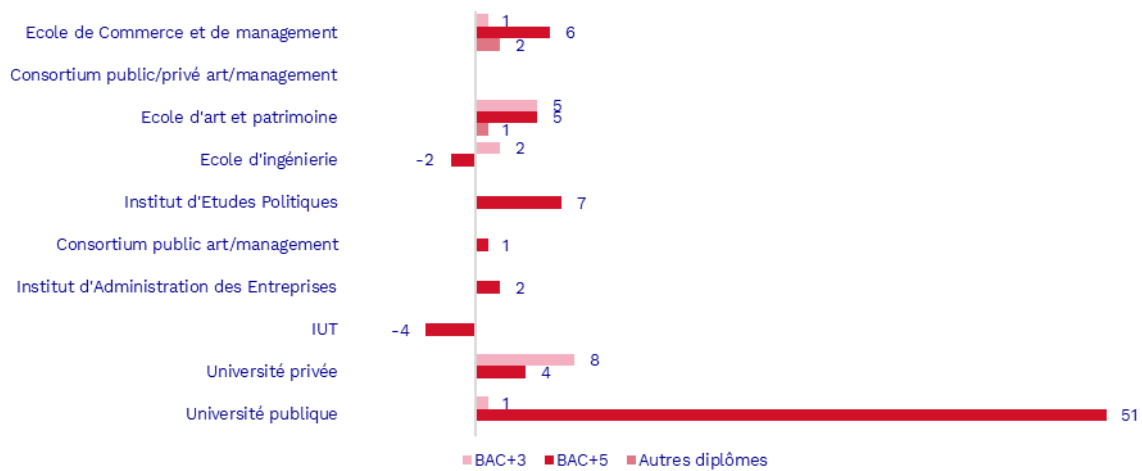
formations, comme l'analyse des codes ROME dans les pages suivantes le montre, et permet l'accès à ces formations à des étudiants aux profils potentiellement très différents.

La dynamique accrue en faveur des masters témoigne aussi de la **volonté des établissements de répondre aux exigences imposées par les classements nationaux et internationaux** par le biais d'une sélection des étudiants lors de l'accès au master. Elle semble incarner en même temps la volonté de faire de ces parcours des filières d'excellence.

Dynamique des créations et des fermetures des formations entre 2007 et 2023
(Les chiffres négatifs indiquent la fermeture de formations, les positifs la création de nouvelles formations)

Type d'établissements	Dynamique des formations entre 2007 et 2023			Dynamique totale par type d'établissement
	BAC+3	BAC+5	Autres	
École de Commerce et de management	1	6	2	9
Consortium public/privé art/management	0	0	0	0
École d'art et patrimoine	5	5	1	11
École d'ingénierie	2	-2	0	0
Institut d'Études Politiques	0	7	0	7
Consortium public art/management	0	1	0	1
Institut d'Administration des Entreprises	0	2	0	2
IUT	0	-4	0	-4
Université privée	8	4	0	12
Université publique	1	51	0	52
Dynamique totale par niveau de formation	17	70	3	90

Représentation graphique de la dynamique des créations et des fermetures des formations entre 2007 et 2023



D. Champs disciplinaires de rattachement des formations

Pour un souci de cohérence en termes d'analyse des échantillons de 2007 et de 2023, nous avons utilisé les mêmes catégories pour l'identification des champs disciplinaires auxquels nous avons rattaché les formations, en reprenant pour l'essentiel d'entre elles les informations disponibles sur les sites web des établissements.

Il serait pertinent de questionner aujourd'hui ces catégories d'autant que la catégorie Sciences humaines et sociales ne fait pas l'objet d'une définition claire.

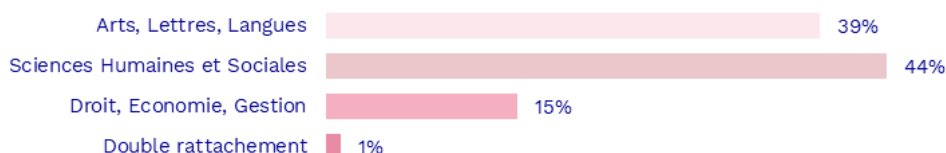
Malgré l'augmentation importante du nombre de formations, on constate une **régularité dans le rattachement de celles-ci aux champs disciplinaires** entre les données de l'échantillon de l'enquête de 2007 et celles que nous avons récoltées. Cette continuité marque peut-être une certaine maturité du secteur de la formation en ingénierie culturelle sur le territoire national.

Les données mettent en évidence une conception de l'ingénierie culturelle dans l'hexagone rattachée aux filières humanistes (Sciences humaines et sociales et Art, lettres et langues), faisant de l'ingénierie culturelle le domaine d'application d'une formation plus orientée par les sciences humaines que par les sciences du management. Cette tradition pourrait potentiellement suggérer que les problèmes actuels de management de personnels constatés dans le secteur professionnel pourraient être le résultat d'un déficit de formation et d'acquisition de compétences spécifiques aux risques psycho-sociaux. Ce point sera développé plus longuement dans l'analyse des questionnaires remplis par les responsables de formation.

Champs disciplinaires de rattachement des formations en 2023

Champs disciplinaires	Nombre de formations	%
Arts, Lettres, Langues	105	39%
Sciences Humaines et Sociales	119	44%
Droit, Économie, Gestion	41	15%
Double rattachement	4	1%
Total	269	100%

Champs disciplinaires de rattachement des formations en 2023



Champs disciplinaires de rattachement des formations en 2007*



*Répartition établie sur l'ensemble de l'échantillon de 275 formations prises en compte dans l'étude de 2007

E. Analyse des formations par code ROME (métiers)

La base des données a été complétée par la **collecte des codes ROME indiqués par les formations.**

« Le ROME est un référentiel conçu par Pôle emploi et actualisé régulièrement, tenant compte des évolutions du marché du travail. Il présente l'ensemble des métiers regroupés par fiches, organisées par domaines professionnels.

« Ces fiches proposent une description détaillée des métiers : définition, accès à l'emploi, compétences (savoir-faire, savoir-être professionnels et savoirs), contextes de travail, mobilité professionnelle). Pôle emploi utilise ce référentiel pour définir précisément les offres et les demandes d'emploi et les rapprocher. Chaque fiche métier est identifiée par un code ROME composé de 5 caractères (1 lettre, 4 chiffres) et par un intitulé. »¹³

¹³ Codes ROME de Pôle Emploi : Lien

Toutes les formations n'affichent pas pour autant les métiers auxquels elles mènent. Il n'a pas été possible de récolter les codes ROME pour les formations des écoles de commerce. C'est pourquoi elles ne figurent pas dans cette partie de l'étude qui concerne spécifiquement les orientations professionnelles des formations.

Il est important de signaler que **les établissements peuvent afficher jusqu'à trois codes ROME par formation, se rattachant à des corps de métiers très différents.** Tous les codes ROME indiqués ont été retenus, sans indication spécifique du nombre de codes par établissement.

L'analyse par code ROME met en évidence une **sectorisation de l'offre en fonction des types d'établissements** qui s'affiche très clairement dans les graphiques sous forme de radar élaborés à partir des données.

Quelques remarques s'imposent à la lecture des graphiques.

Les universités publiques et les établissements qui lui sont rattachés (IUT et IAE) prennent en charge la formation pour la quasi-totalité des codes ROME du spectre des métiers identifiés. Les IUT et les IAE étant des formations très spécialisées, elles ne couvrent chacune qu'une partie restreinte de ce spectre comme le montrent les graphiques sous forme de radars ci-dessous. Ce n'est pas le cas des universités qui gardent un rôle plus généraliste. Concernant les universités, la pluralité des codes ROME qui sont attachés à leurs formations, est aussi le fait de la diversité des formations proposées.

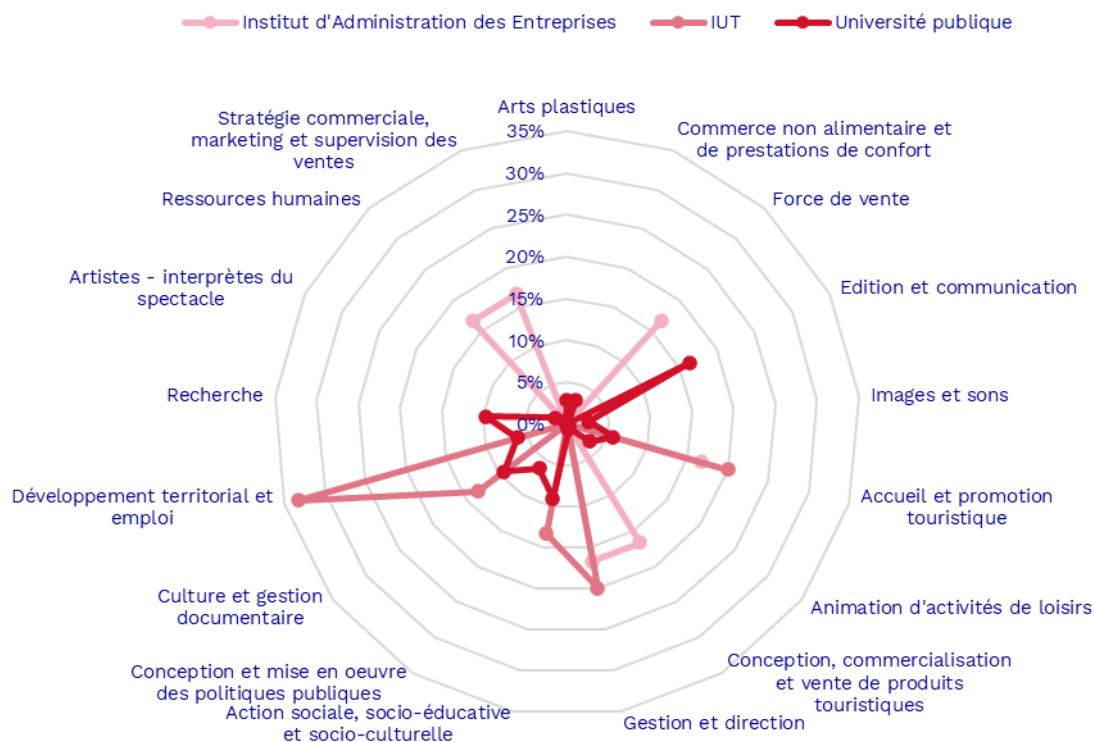
Les universités (publiques et privées) sont les seuls établissements qui prennent en charge la recherche, ce qui laisse supposer qu'une partie des contenus des formations est orientée vers l'acquisition de compétences en ce domaine. La formation à la recherche est importante tant elle est perçue comme une formation à l'éthique et la déontologie dans le travail, comme le démontre l'approche de la grille d'évaluation de l'HCERES.

La fin de la différenciation entre master « professionnel » et master « recherche » peut aussi en partie expliquer ce fort engagement pour la recherche. Mais cet engagement répond aussi à des besoins du secteur professionnel. Les acteurs sont de plus en plus appelés à répondre à des appels à projets et à produire des contenus culturels et des données sur ces projets et sur l'emploi des fonds alloués, mobilisant ainsi les compétences scientifiques auxquelles les universités forment.

Enfin on remarque que les **écoles d'art et les IEP affichent une orientation plus marquée et un spectre beaucoup plus ciblé.** Les IEP qui, historiquement sont orientées vers les politiques culturelles, se dirigent désormais vers les métiers de la communication, comme cela nous a été confirmé lors d'un entretien avec un responsable de formation en IEP. **Les écoles d'art, nouvellement entrées dans le secteur de la formation en ingénierie culturelle proposent, quant à elles, des métiers proches des orientations historiques, à savoir les arts plastiques, la production de contenus multimédias et l'édition.**

La diversité des types d'établissements engagés dans la formation en ingénierie culturelle s'explique donc potentiellement par la diversité des métiers visés, chaque type d'établissement remplissant un rôle bien spécifique.

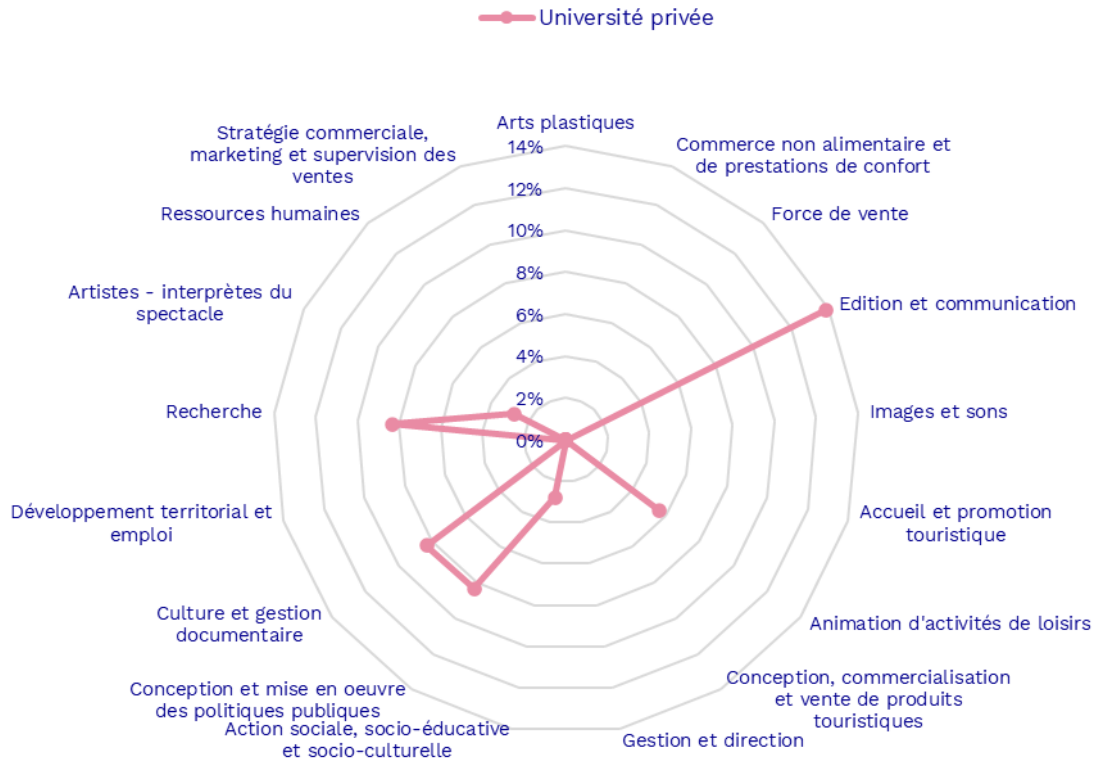
Universités publiques et établissements gérés par les universités



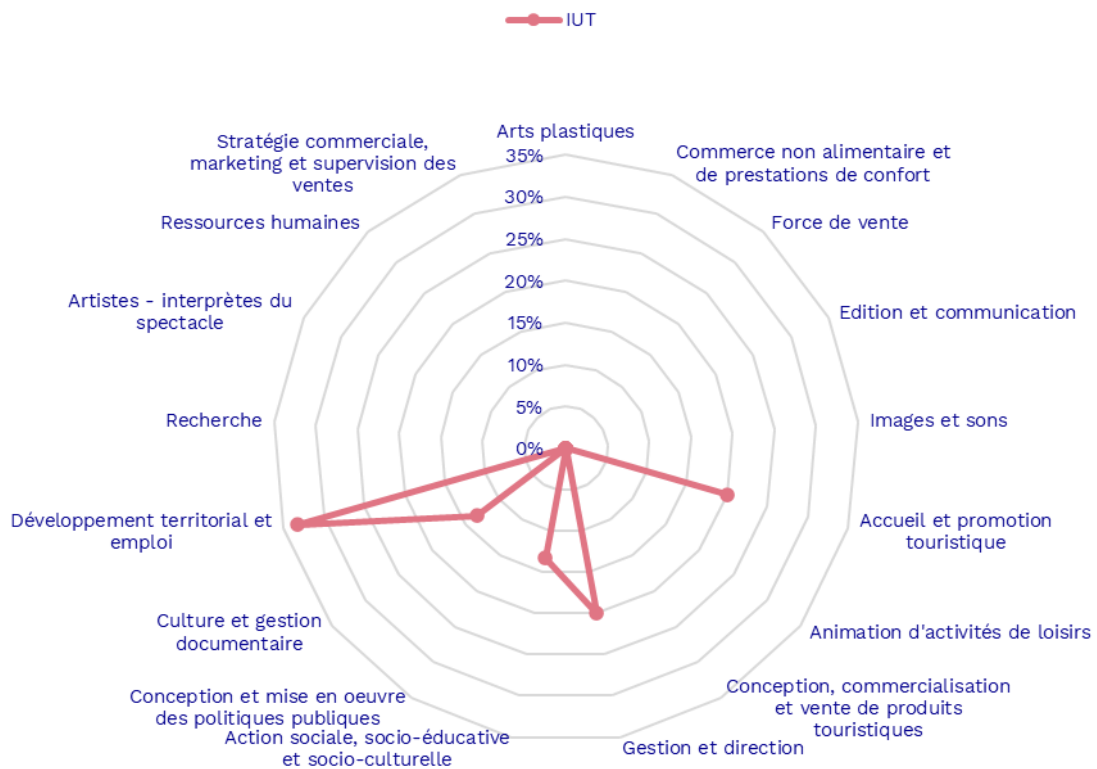
Université publique



Université privée

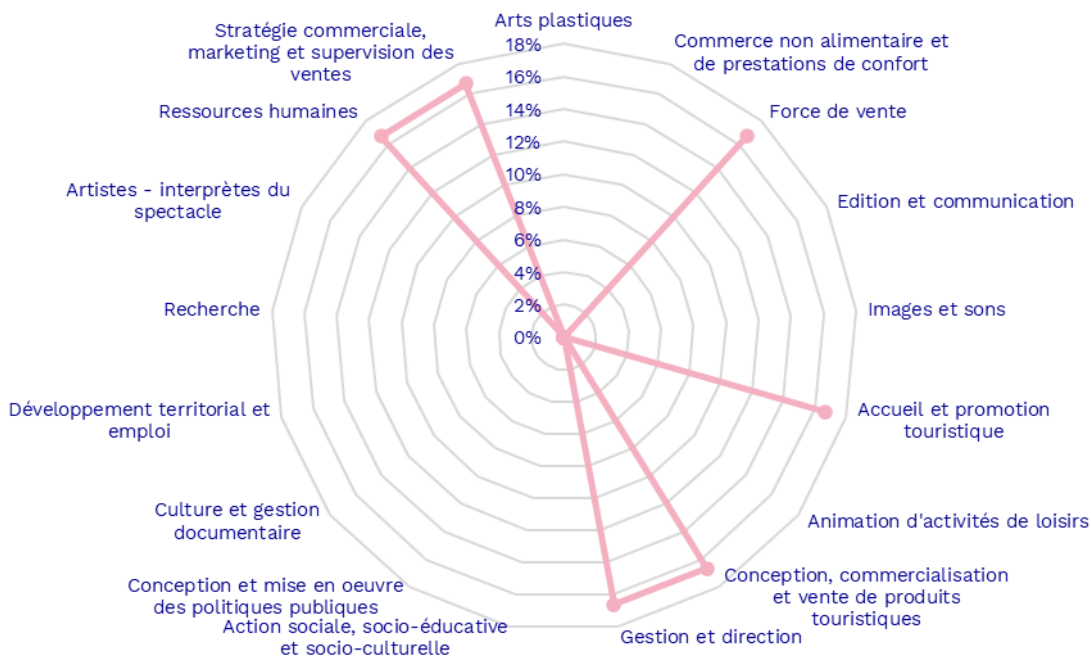


IUT



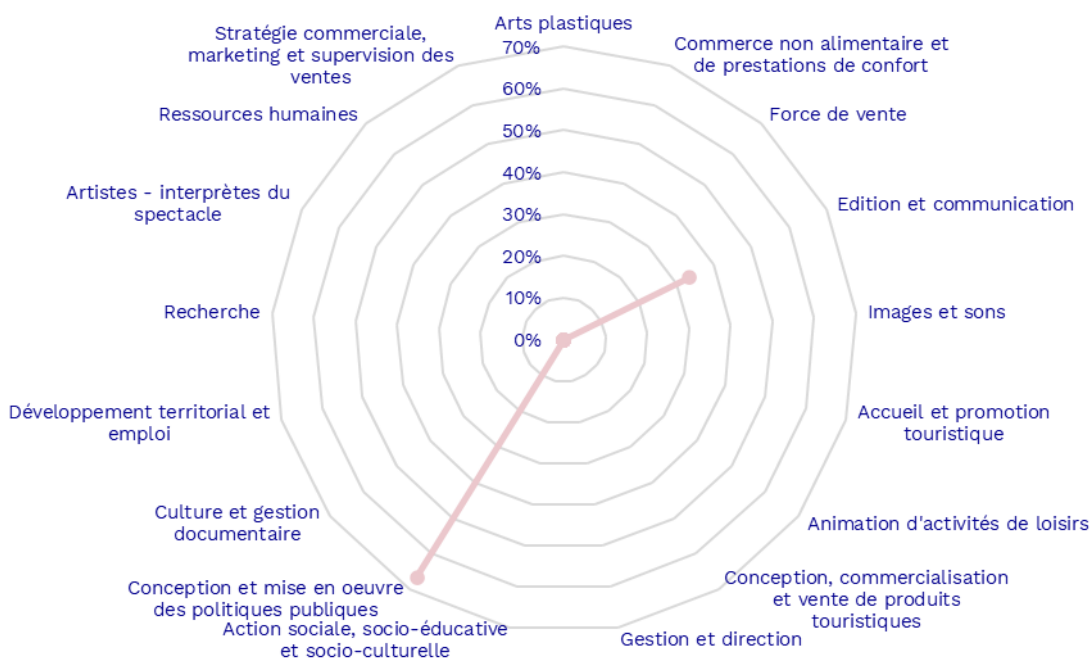
Institut d'Administration des Entreprises

—●— Institut d'Administration des Entreprises

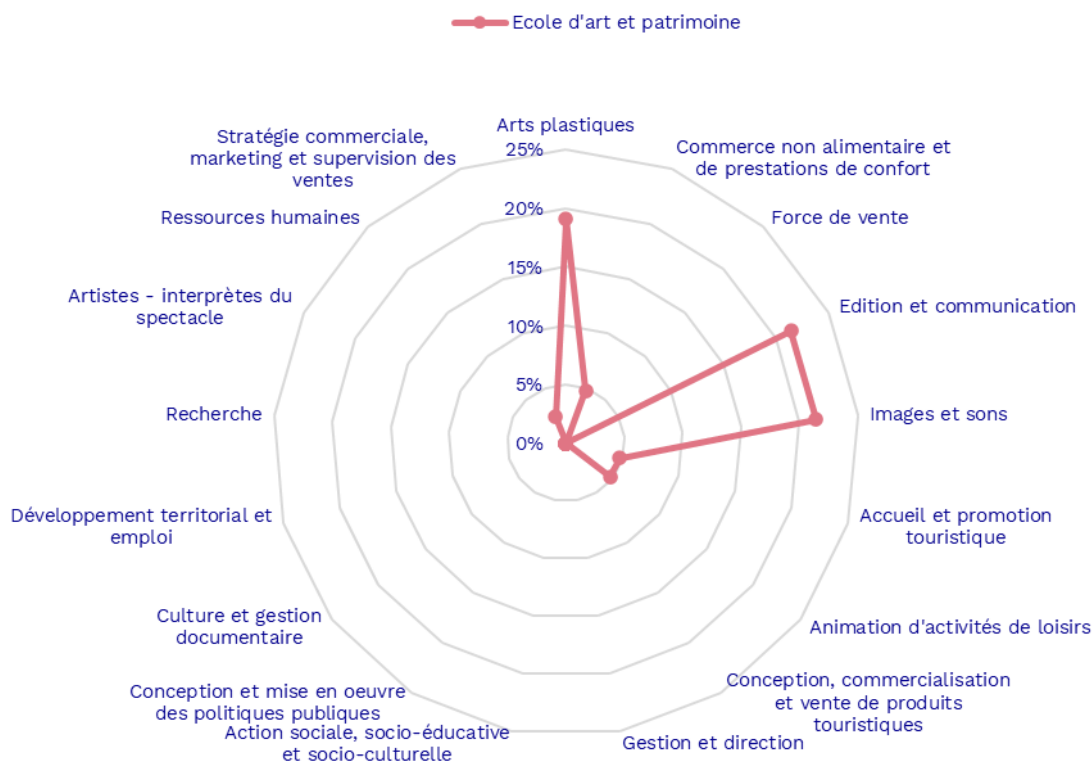


Institut d'Etudes Politiques

—●— Institut d'Etudes Politiques



Ecole d'art et patrimoine



F. Géographie des formations

Il faut souligner que pour les données de 2007, les régions n'étaient pas identiques, la Loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales datant de janvier 2015. Cependant, pour plus de clarté, les regroupements des anciennes régions dans les régions actuelles ont été effectués dans les tableaux et graphiques ci-dessous.

Le tableau fait état d'une offre plus également répartie sur le territoire en 2023 qu'en 2007, exception faite de l'Île-de-France sur laquelle nous reviendrons.

Sept régions proposent chacune entre 17 et 24 formations post-baccalauréat en ingénierie culturelle, soit entre 6 et 9% de l'échantillon, un pourcentage attendu sachant qu'il existe actuellement 13 régions métropolitaines, Corse incluse. La plupart de ces régions sont densément peuplées entre 5 et 8 millions d'habitants chacune. **Leur dynamisme est notamment porté par l'attractivité de grandes aires urbaines : Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Lille, Nice, Nantes ou Rennes.** Elles ont des bassins d'emploi dans le secteur culturel important. A titre d'exemple, la quasi-totalité des galeries d'art contemporain sont concentrées dans cinq régions : l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne¹⁴, toutes – si l'on met de côté l'Île-de-France qui est un cas en soi –, font partie de ce groupe.

La **présence de la Bretagne et des Pays de la Loire dans ce groupe, alors que leurs populations sont moindres, s'explique par une offre de formations en ingénierie culturelle**

¹⁴ Serge KANCEL, Jérôme ITTY, Morgane WEILL et Bruno DURIEUX, *L'apport de la culture à l'économie en France*, rapport de l'IGF et de l'IGAC, décembre 2013, p. 137 : Lien

proposée pour l'essentiel par des acteurs historiques déjà présents en 2007 et un dynamisme fort de la côte Atlantique en termes de création d'emplois¹⁵.

Le nombre plus restreint de formations proposées en Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire et Normandie est probablement dû à des populations moindres dans ces régions et un manque de grandes villes structurantes à même de porter l'offre. Ce faisant, elles ont des bassins d'emploi dans le secteur culturel moins importants. La Bourgogne-Franche-Comté souffre par exemple d'une croissance des métiers des arts visuels moins soutenue que les autres régions (8% contre 12%)¹⁶.

Il est **intéressant de noter la présence accrue de l'Outre-mer** qui tient pour l'essentiel d'une structuration récente de la formation en ingénierie culturelle sur ces territoires. L'offre y est diversifiée à plusieurs titres, en termes :

- + De territoires : Guadeloupe, La Réunion et Martinique ;
- + De diplômes : 2 licences professionnelles et un master ;
- + De disciplines enseignées : gestion, médiation, communication.

La place grandissante de l'Outre-mer peut s'expliquer par un rattrapage et par un souhait d'offrir des formations au plus près des enjeux spécifiques à ces régions.

Comme le souligne Manuella Moutou, responsable pédagogique de la Licence 3 Gestion de Projets et Structures Artistiques et Culturelles à l'Université des Antilles (campus de la Guadeloupe) et chargée de mission Industries Culturelles et Créatives à la région Guadeloupe, cette éclosion est aussi due à la volonté politique récente de structuration professionnelle et de développement économique du secteur dans ces territoires, amenant au besoin de professionnel·le·s qualifié·e·s que les universités publiques se chargent de former. La création de formations publiques en ingénierie culturelle dans les territoires ultramarins doit être soutenue par les acteurs publics, afin d'offrir aux étudiants la possibilité d'une formation à proximité de leur lieu de vie et à l'heure où ces régions représentent un enjeu culturel fort pour le ministère de la Culture¹⁷.

¹⁵ Laurent AUZET et Muriel CAZENAVE, « Dans l'ouest de la Bretagne, plus de 10 000 emplois dans le champ de la culture », *INSEE Analyses Bretagne*, n. 109, 17/03/2022 : Lien ; et Laurent FÉFÉU et Maëlle FONTAINE, « L'emploi et les dépenses touristiques des Pays de la Loire fortement dynamiques », *INSEE Analyses Pays de la Loire*, n. 78, 26/11/2019 : Lien

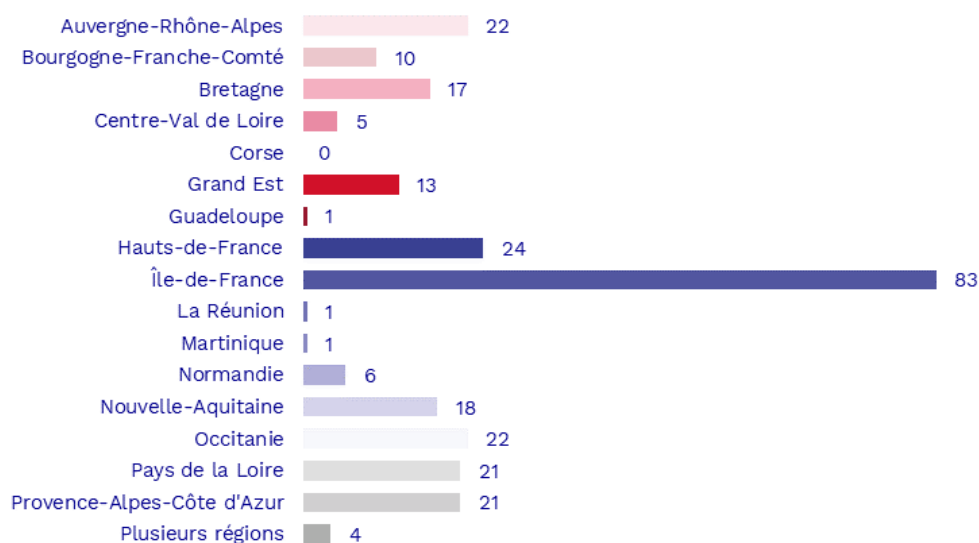
¹⁶ Mélanie CHASSARD et Philippe ROSSIGNOL, « L'emploi culturel en Bourgogne-Franche-Comté : une mosaïque de professions en développement », *INSEE Analyses Bourgogne-Franche-Comté*, n. 16, 04/07/2017 : Lien

¹⁷ Voir par exemple : « Territoires d'Outre-Mer : quels décalages dans la politique culturelle française et comment y remédier ? », *Travaux des auditeurs du Cycle des Hautes Etudes de la Culture (CHEC), Session 2022-2023*, 01/02/2023 : Lien

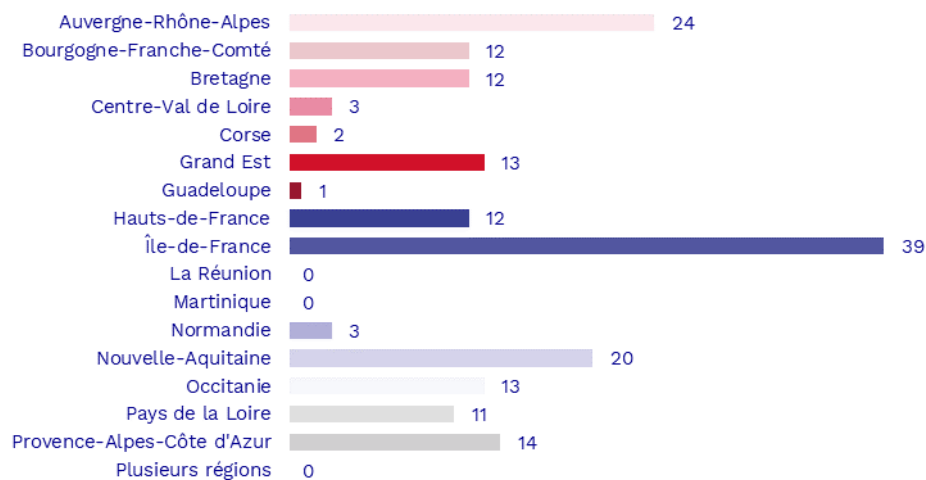
Répartition des formations sur le territoire en 2023 et en 2007

Régions	Nombre de formations en 2023	%	Nombre de formations en 2007	%
Auvergne-Rhône-Alpes	22	8%	24	13%
Bourgogne-Franche-Comté	10	4%	12	7%
Bretagne	17	6%	12	7%
Centre-Val de Loire	5	2%	3	2%
Corse	0	0%	2	1%
Grand Est	13	5%	13	7%
Guadeloupe	1	0%	1	1%
Hauts-de-France	24	9%	12	7%
Île-de-France	83	31%	39	22%
La Réunion	1	0%	0	0%
Martinique	1	0%	0	0%
Normandie	6	2%	3	2%
Nouvelle-Aquitaine	18	7%	20	11%
Occitanie	22	8%	13	7%
Pays de la Loire	21	8%	11	6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21	8%	14	8%
Plusieurs régions	4	1%	0	0%
Total	269	100%	179	100%

Répartition des formations sur le territoire en 2023



Répartition des formations sur le territoire en 2007



Ce tableau serait somme toute rassurant, s'il n'y avait pas le cas particulier de l'Île-de-France, qui, malgré la montée en puissance de nombreuses régions, prend un poids plus important en 2023 qu'en 2007. Elle regroupe aujourd'hui près du tiers des formations du supérieur en ingénierie culturelle. Au sein de cette région, **Paris concentre 62 formations, soit les trois quart de l'offre en Île-de-France.**

Cette suprématie de l'Île-de-France s'explique notamment par la présence de deux universités publiques, **l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université Sorbonne Nouvelle, qui ont fait de ces filières des spécialités dans lesquelles elles sont reconnues à l'échelle nationale.** A elles deux, **elles regroupent 29 formations, soit plus du tiers des formations en Île-de-France.**

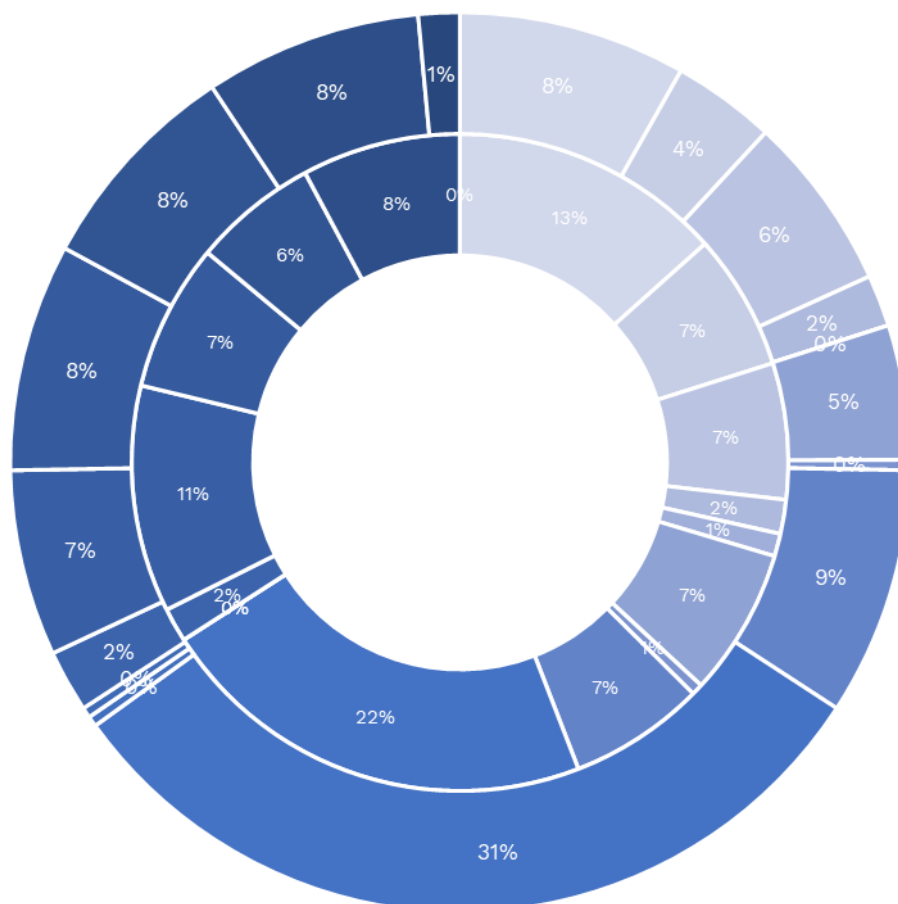
Ce nombre important de formations est aussi dû à la **présence de nombreuses écoles de commerce et de management, dont trois écoles spécialisées dans le secteur culturel.**

Mais ce nombre souligne aussi la **centralisation toujours importante des équipements et emplois culturels en France.** L'Île-de-France concentrait en 2013 **quatre des dix emplois culturels en France, ce secteur étant particulièrement dynamique dans cette région**¹⁸. De tels chiffres impliquent que l'accroissement de l'offre de formation dans cette région répond probablement à un besoin et que **cette région était sous-dotée en nombre de formations existantes en 2007** au regard du nombre d'emplois qu'elle offrait. Cependant, il convient de souligner aussi que si cette augmentation de l'offre de formation répond à un besoin sur ce territoire, elle rend visible combien la décentralisation est encore peu effective, malgré l'ensemble des politiques publiques mises en place en France ces dernières décennies.

¹⁸ « Entre 2008 et 2013, les emplois culturels franciliens ont augmenté deux fois plus vite que ceux des autres secteurs (+ 3,3 % contre + 1,4 %, soit un gain de 9 600 emplois). », Céline Calvier, Aurélie Casarotti, Carine Camors et Odile Soulard, « L'Île-de-France, première région française de l'économie culturelle », *INSEE Analyses Ile-de-France*, 14/04/2018, En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3535510#:~:text=En%20%C3%8E%2Dde%2DFrance%2C,milliards%20d'euros%20de%20richesse>

Évolution de la répartition par régions des formations au centre 2007 - à l'extérieur 2023

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne
- Centre-Val de Loire
- Corse
- Grand Est
- Guadeloupe
- Hauts-de-France
- Île-de-France
- La Réunion
- Martinique
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie
- Pays de la Loire
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Plusieurs régions



Au-delà de la répartition régionale, il est aussi intéressant **d'étudier la répartition de ces formations par taille d'aire urbaine** afin de comprendre si l'offre est concentrée dans les grandes villes ou si elle est proposée aussi dans des aires urbaines de moindre importance, voire dans les territoires ruraux, la culture ne se limitant pas, loin s'en faut, aux équipements culturels des centres-villes.

Il est à noter la **quasi-absence de formations dans les aires urbaines de moins de 50 000 habitants et dans les territoires hors aires urbaines – 1% de l’offre à l’échelle nationale –, alors qu’elles concentrent 45,2% de la population française.** Cette sous-représentation est aussi notoire dans les aires de petites tailles (50 000 à 200 000 habitants) qui ne représentent que 7% de l’offre de formation en ingénierie culturelle pour 13,3% de la population nationale.

Dans ces deux tailles d’aire urbaine, l’offre est quasi exclusivement **portée par les universités publiques** (et les IUT qui leur sont rattachés), démontrant leur propension à offrir une offre sur des territoires dépourvus d’autres établissements du supérieur.

Dans les aires urbaines de tailles supérieures (hormis l’aire urbaine de Paris), l’offre est par contre abondante et le fait de types d’établissements diversifiés. Ceci s’explique en partie par un développement historique de l’enseignement supérieur dans ces territoires sur lequel se développe les formations en ingénierie culturelle, prenant naissance, nous le rappelons, dans des types d’établissements très divers : universités, IEP, écoles de commerce ou écoles d’art.

Dans le tableau suivant, l’offre exprimée en pourcentage par rapport au nombre total de formations (60% de l’offre totale), apparaît nettement plus élevée que le pourcentage d’habitants que ces aires urbaines concentrent, démontrant un rattrapage à cette échelle du déficit observé dans les aires urbaines de plus petite ampleur.

L’aire urbaine de Paris, qui regroupe près de 20% de la population, concentre 32% des formations, un phénomène dont nous avons déjà parlé et qui s’explique par la concentration des emplois culturels dans le bassin francilien.

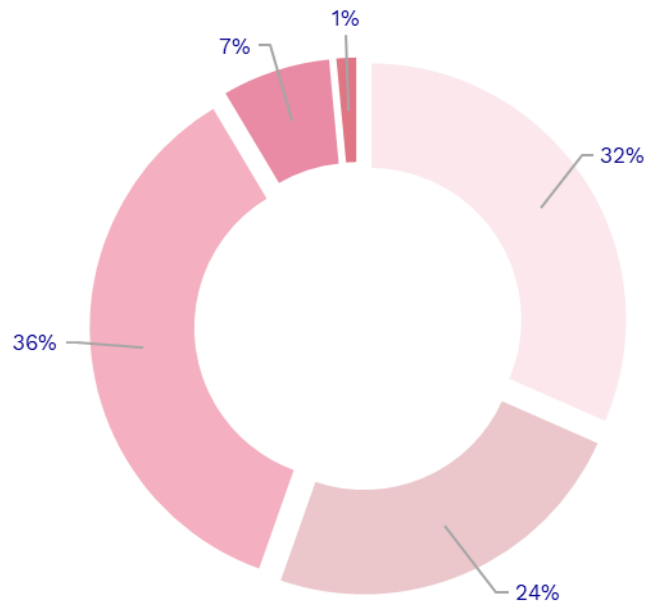
Les données analysées ici s’expliquent par le fait que, comme démontré plus haut dans l’analyse, **les formations du supérieur en ingénierie culturelle sont très rarement le fait d’établissements créés spécifiquement pour dispenser des formations dans ce domaine, mais ont été développées tardivement, s’ajoutant aux offres disciplinaires déjà existantes de structures déjà établies.**

Leur implantation correspond donc à celle plus ancienne des établissements qui les initient et répond en grande partie au maillage territorial hérité du XXe siècle et initié par les collectivités publiques (État et territoriales), la très grande majorité de ces formations étant portée par des établissements publics.

**Distribution des formations selon la taille des aires urbaines (INSEE)
(Référence base aires urbaines INSEE 2020)**

Aires urbaines / Taille de l'aire urbaine	Nombre de formations	%
Paris	85	32%
Aires de grande taille (entre 700 000 et 2 500 000 hbs)	64	24%
Aires de taille moyenne (entre 200 000 et 700 000 hbs)	98	36%
Aires de petite taille (entre 50 000 et 200 000 hbs)	19	7%
Aires de taille inférieure à 50 000 hbs	3	1%
Total	269	100%

Distribution des formations selon la taille des aires urbaines



- Paris
- Aires de grande taille (entre 700 000 et 2 500 000 hbs)
- Aires de taille moyenne (entre 200 000 et 700 000 hbs)
- Aires de petite taille (entre 50 000 et 200 000 hbs)
- Aires de taille inférieure à 50 000 hbs

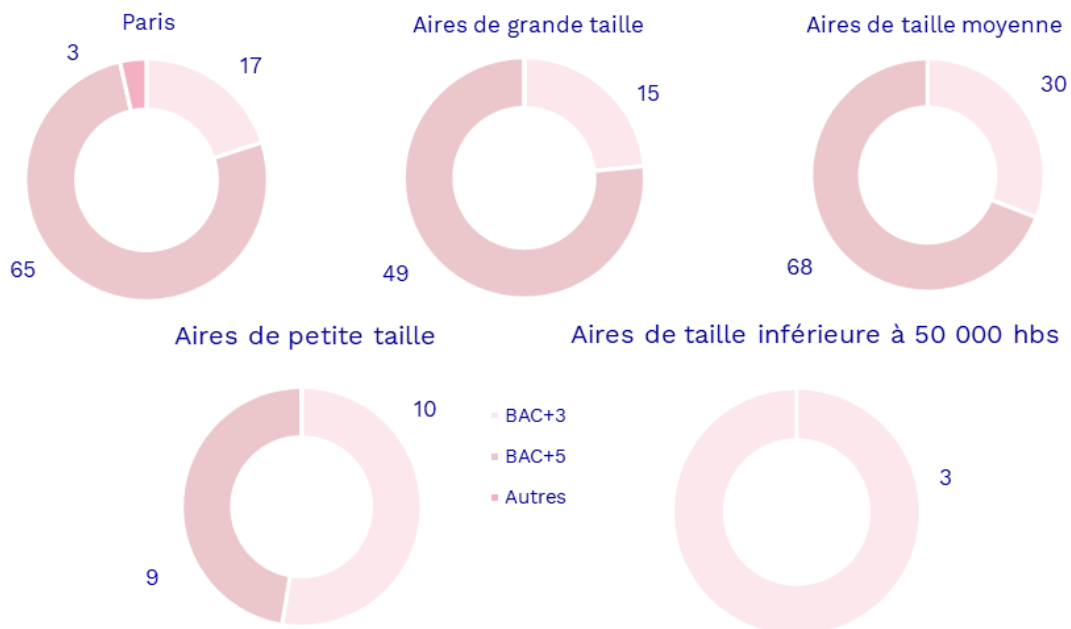
Une autre analyse doit compléter celle tout juste produite sur l'implantation de ces formations en ingénierie culturelle dans les aires urbaines : celle de la répartition géographique des formations par niveau et taille de l'aire urbaine ; cette analyse nous permettant de comprendre si les diplômes proposés diffèrent suivant la taille des aires urbaines.

De fait, **plus l'aire urbaine est grande, plus la propension à délivrer des diplômes de master est élevée.** Les trois quart des diplômes délivrés dans l'aire urbaine de Paris et dans les aires de grande taille sont d'un niveau Bac+5. Cela tombe aux deux tiers pour les aires de taille moyenne, approximativement la moitié pour les aires de petite taille.

Dans les aires de taille inférieure à 50 000 habitants, la totalité des formations proposées sont des Bac+3 – BUT et licences professionnelles – démontrant le besoin dans ces territoires de professionnels « couteaux-suisse », comme nous le faisait remarquer le directeur d'une de ces formations.

Dans les aires de grandes tailles et *a fortiori* dans celle de Paris, le besoin de professionnels pour des postes spécialisés – dû notamment à d'entreprises et de structures culturelles de plus grandes tailles¹⁹ – impliquent *a contrario* la surreprésentation de masters dans l'offre de formation.

Répartition géographique des formations par niveau et par taille de l'aire urbaine



¹⁹ Ibid.

Questionnaire aux responsables de formation

A. Analyse de la représentativité des données collectées par le questionnaire

Le questionnaire a été envoyé aux responsables de formation. Comme expliqué dans l'introduction de cette enquête, les responsables de 229 formations ont été contactés – certaines formations n'affichant pas les noms de leurs responsables. Le taux de réponse (56 questionnaires remplis) est de **21% de l'échantillon global (279 formations)**, un taux satisfaisant tant il permet d'abaisser la marge d'erreur à 10% et d'obtenir un niveau de confiance de 90%.

Il convient cependant pour une analyse plus fine des réponses à ce questionnaire d'identifier plus précisément la nature des données collectées et leur représentativité face à l'échantillon global.

L'ensemble des régions de France (Outre-mer comprise) est représenté dans les réponses au questionnaire et l'équilibre géographique des réponses au questionnaire correspond pour l'essentiel à celui de l'échantillon.

Il existe cependant **deux exceptions notoires** : la surreprésentation de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la sous-représentation des formations en Ile-de-France. La sous-représentation de cette dernière pourrait notamment s'expliquer, nous le verrons dans le tableau suivant, par une forte présence d'Écoles de commerce sur ce territoire, écoles qui n'ont pas répondu au questionnaire. Ces deux exceptions viennent se compenser. Ensemble, les formations de ces régions représentent 38% des réponses au questionnaire, un taux quasi similaire au 39% de l'échantillon global.

Répartition sur le territoire des formations ayant répondu (en regard avec la composition de l'échantillon de l'étude)

Régions	Formations ayant répondu		Formations de l'échantillon	
	Nombre	%	Nombre	%
Auvergne-Rhône-Alpes	10	18%	22	8%
Bourgogne-Franche-Comté	3	5%	10	4%
Bretagne	5	9%	17	6%
Centre-Val de Loire	1	2%	5	2%
Grand Est	3	5%	13	5%
Guadeloupe	1	2%	1	0%
Hauts-de-France	5	9%	24	9%
Île-de-France	11	20%	83	31%
La Réunion	0	0%	1	0%
Martinique	0	0%	1	0%
Normandie	2	4%	6	2%

Nouvelle-Aquitaine	4	7%	18	7%
Occitanie	5	9%	22	8%
Pays de la Loire	2	4%	21	8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	7%	21	8%
Plusieurs régions			4	1%
Total	56	100%	269	100%

Par ailleurs, l'échantillon que le questionnaire permet d'étudier **rassemble la quasi-totalité des types d'établissements proposant des formations en ingénierie culturelle.**

On comptabilise au moins une réponse pour chacun des différents types de structure diplômante (Universités, Écoles de Commerce, etc.) à l'exception des Écoles d'Art. Cette absence peut s'expliquer par le nombre encore restreint de formations en ingénierie culturelle dans ces écoles et leur relative nouveauté.

Les universités publiques et privées sont représentées à des pourcentages quasi identiques à ceux de l'échantillon global des formations répertoriées pour notre étude. Leur taux de réponse se situe entre 20% et 25% par rapport à notre échantillon de départ. La marge d'erreur des résultats issus du questionnaire se situe donc, comme expliqué plus haut, autour de 10% seulement.

Instituts d'Études Politiques, Institutions d'Administration des Entreprises et IUT atteignent eux des taux de réponse très élevés, représentant entre 50 et 100% de notre échantillon de départ. La marge d'erreur des résultats issus du questionnaire est ainsi très basse pour ces établissements.

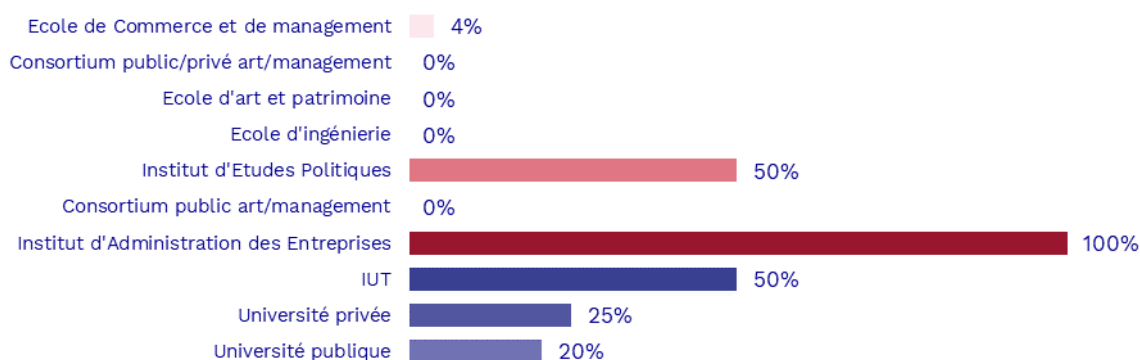
Les consortiums et écoles d'ingénierie n'ont pas répondu au questionnaire, mais cela peut s'expliquer par le nombre bas de formations que ces établissements représentent (4 pour 3 écoles).

L'absence de représentativité de ce questionnaire se pose par contre plus fortement pour les Écoles de commerce et de management et les Écoles d'art et du patrimoine. Une seule formation dans une École de commerce et de management a répondu à l'étude, ce qui ne représente que 4% du nombre de formations dans ce type d'établissement, et zéro pour les Écoles d'art et du patrimoine. Les résultats du questionnaire ne sont donc pas représentatifs de la politique d'enseignement dans ces établissements.

Calcul du taux de réponse par rapport au nombre total de formations présentes dans l'échantillon

Type d'établissement	Formations ayant répondu		Formations de l'échantillon		Taux de réponse
	Nombre	%	Nombre	%	
École de Commerce et de management	1	2%	24	9%	4%
Consortium public/privé art/management	0	0%	1	0%	0%
École d'art et du patrimoine	0	0%	14	5%	0%
École d'ingénierie	0	0%	2	1%	0%
Institut d'Études Politiques	6	11%	12	4%	50%
Consortium public art/management	0	0%	1	0%	0%
Institut d'Administration des Entreprises	2	4%	2	1%	100%
IUT	5	9%	10	4%	50%
Université privée	3	5%	12	4%	25%
Université publique	39	70%	191	71%	20%
Total	56	100%	269	100%	21%

Calcul du taux de réponse par rapport au nombre total de formations présentes dans l'échantillon



L'absence des Écoles d'art et des Écoles de commerce et de management dans les réponses au questionnaire est aussi due à des sites Internet d'écoles peu standardisés et qui ne reprennent souvent pas les informations que l'on peut trouver sur ceux de la quasi-totalité des universités.

Ainsi les noms des responsables de formation n'y apparaissent pas, rendant impossible l'envoi des questionnaires aux personnes adéquates et expliquant par ricochet des taux de réponses bas.

Il serait peut-être opportun concernant les Écoles supérieures d'art qui sont des établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture, que le ministère demande une standardisation des informations liées aux formations, à l'heure où ces formations ont intégré le système européen LMD. Le cas est naturellement plus compliqué pour les Écoles privées de commerce et de management, mais reste tout aussi regrettable.

Calcul du taux de réponse par rapport au nombre total de formations ayant été contactées

Type d'établissement	Formations ayant répondu		Formations ayant été contactées		Taux de réponse
	Nombre	%	Nombre	%	
Ecole de Commerce et de management	1	2%	6	25%	17%
Consortium public/privé art/management	0	0%	0	0%	0%
Ecole d'art et patrimoine	0	0%	3	21%	0%
Ecole d'ingénierie	0	0%	2	100%	0%
Institut d'Etudes Politiques	6	11%	12	100%	50%
Consortium public art/management	0	0%	0	0%	0%
Institut d'Administration des Entreprises	2	4%	2	100%	100%
IUT	5	9%	9	90%	56%
Université privée	3	5%	11	92%	27%
Université publique	39	70%	184	96%	21%
Total	56	100%	229	85%	24%

Préconisation 2

Standardiser les informations relatives aux formations sur les sites des établissements habilités par les ministères.

B. Nombre potentiel d'étudiant·e·s en année diplômante concernés par l'étude

A travers les réponses au questionnaire, nous avons collecté les informations relatives au nombre d'étudiant·e·s en année diplômante, c'est-à-dire au nombre de celles et ceux qui achèvent leur parcours d'apprentissage avec l'obtention d'un diplôme et qui potentiellement entrent dans la vie active.

Il nous a semblé important essayer d'évaluer le nombre d'étudiant·e·s concerné·e·s par l'étude, même si, comme nous l'avons indiqué plus haut, cette information n'a pu être récoltée qu'à travers le questionnaire du fait de l'impossibilité d'accéder à une telle donnée auprès des ministères de tutelle.

Pour cette estimation nous avons procédé de la manière suivante :

- + La moyenne du nombre d'étudiant·e·s par type d'établissement ayant répondu au questionnaire a été multipliée par nombre d'établissements du même type, dès lors qu'au moins un établissement de la même catégorie avait répondu. Le principe de cette démarche repose sur la supposition d'une certaine standardisation des cohortes par type d'établissement ;
- + Lorsqu'aucun établissement d'une catégorie n'avait répondu, la moyenne générale d'étudiant·e·s tous établissements confondus a été multipliée par le nombre d'établissements de la catégorie présents dans l'échantillon, de sorte à produire une donnée certes estimative mais potentiellement moyenne, par rapport aux autres établissements.

Ce calcul a permis d'estimer le nombre d'étudiant·e·s concerné·e·s par cette enquête à 6 883. Un calcul plus sommaire, consistant à multiplier la moyenne du nombre d'étudiant·e·s tous établissements confondus par le nombre d'établissement présents dans l'échantillon permet d'estimer le nombre d'utilisateurs à 6 422, avec un écart de 460 étudiant·e·s par rapport au nombre d'étudiant·e·s estimé par l'autre méthode, ce qui représente un écart d'environ 7% par rapport à la moyenne des deux résultats, à savoir : 6 653 étudiant·e·s en année diplômante.

Cet exercice d'estimation est important et utile pour évaluer la portée de l'étude et le nombre d'utilisateurs en année diplômante qui sont potentiellement concernés par les transformations que nous tentons de mesurer (en ignorant donc celles et ceux qui sont inscrit·e·s dans le parcours mais non en année diplômante – Licence 1, Licence 2 et Master 1). Cependant il souligne le fait que **si la mesure d'impact doit être utilisée comme une mesure fiable pour la mise en place de politiques publiques, alors il est nécessaire de mettre à la disposition des chercheur·se·s les données collectées systématiquement par les établissements et centralisées au niveau des ministères de tutelle, et de les rendre accessibles par des jeux de données aisément sélectionnables par type de formation et orientation métier.**

Calcul du nombre potentiel d'étudiants en année diplômante concernés par l'étude

Type d'établissement	Formations ayant répondu au questionnaire		Projection	
	Moyenne du nombre d'étudiants	Nombre d'étudiants	Nombre de formations composant l'échantillon de l'étude	Projection du nombre d'étudiants
École de Commerce et de management	50	50	24	1200
Consortium public/privé art/management			1	24
École d'art et patrimoine			14	334
École d'ingénierie			2	48
Institut d'Études Politiques	30	181	12	362
Consortium public art/management			1	24
Institut d'Administration des Entreprises	16	32	2	32
IUT	24	121	10	242
Université privée	19	56	12	224
Université publique	23	777	191	4393
Tous établissements confondus	24			
		1217	269	6883

Préconisation 3

Mettre à la disposition des chercheur-se-s les données relatives aux formations collectées systématiquement par les établissements et centralisées au niveau des ministères de tutelle.

C. Profilage des formations grâce aux réponses issues du questionnaire

La première partie du questionnaire était axée sur l'obtention des données généralistes relative à la structuration des formations. Sont ici analysées les données permettant par la suite de comprendre le cadre plus général dans lequel s'inscrivent les réponses au questionnaire relatives aux cinq enjeux au cœur du questionnaire.

Dans la conception de l'étude ont été considérées « structurelles » les informations relevant du nombre d'heures d'enseignement dispensées, la composition du corps enseignant et le mode de financement de la formation.

1. Le nombre d'heures d'enseignement dispensées en année diplômante

La première donnée collectée est **celle du nombre d'heures d'enseignement dispensées en année diplômante**. On rappelle que l'étude n'a pas vocation d'établir des règles et des critères d'évaluation, c'est pourquoi il n'est pas question ici de donner une moyenne exacte ou idéale, mais de mettre à jour des conceptions différentes de la formation initiale en ingénierie culturelle à travers l'analyse des diverses formes d'organisation de ces parcours de formation.

Gardons en tête que la récolte d'une telle information s'est faite par le questionnaire, cette récolte étant impossible par d'autres biais. La méthode peut charrier son lot d'imprécisions. Les moyennes reportées peuvent donc ne pas être absolument exactes, certains établissements ayant semble-t-il répondu pour les deux années de cursus quand il s'agit de certains diplômes Bac+5. Lorsque la donnée a semblé incohérente avec les informations sur la formation déjà en notre possession, elle a été corrigée, en la recoupant avec les informations dont nous disposons.

Le nombre d'heures d'enseignement dispensées en année diplômante permet de mettre à jour plusieurs tendances – **nous laissons de côté l'étude des écoles de commerce dont le pourcentage de réponse au questionnaire le rend toute conclusion non représentative** :

- + Un nombre d'heures médian situé autour de **410 heures dans les universités publiques**, Licences et Masters confondus ;
- + **Un nombre d'heures plus élevé dans les établissements gérés par les universités**, ce qui correspond aux tendances générales toutes filières confondues²⁰ ;
- + **Une médiane plus élevée en université privée qu'en université publique**, qui s'explique notamment par une **proportion plus importante de Licences dans ces établissements**, le nombre d'heures dispensés à ce niveau étant plus élevé qu'en Master ;
- + **Un nombre d'heures médian moins élevé en Institut d'Études Politiques** qui s'explique notamment par un tronc commun à l'ensemble des étudiants de ces établissements, parfois non comptabilisé dans le calcul des heures.

Ce calcul des heures est intéressant car il **permet de mettre à jour deux systèmes de formation**. Le plus généralisé est celui de **diplômes dans lesquels l'intégralité des cours forment aux métiers de la culture**. L'autre, moins diffusé bien qu'on le retrouve autant en IEP qu'en université publique ou privée, **défend la formation en ingénierie culturelle comme une mineure au sein de parcours généralistes**. Les étudiants peuvent, dans ce cas, soit suivre une formation spécialisée qu'ils doivent compléter par un tronc commun d'enseignements – qui serait un socle de base de connaissance pour l'ensemble des étudiant·e·s des établissements ; soit venir de diverses filières comme cela est le cas dans certaines universités, c'est-à-dire préparer des diplômes différents, et compléter cette formation par une mineure dans le domaine de l'ingénierie culturelle. Dans le cas d'une mineure, une large partie des cours suivis par les étudiant·e·s ne portent pas directement sur le champ culturel, ce qui explique des nombres d'heures d'enseignement en ingénierie culturelle plus bas.

²⁰ Feres BELGHITH et Odile FERRY, « Emploi du temps et rythmes d'études », in Isabelle Kabla-Langlois (Dir.), *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France. 49 indicateurs*, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, n°10 - Avril 2017 : Lien

Cette donnée doit être naturellement gardée à l'esprit dans la suite de l'analyse des données.

Un nombre plus restreint d'heures de cours dispensées peut aussi pour partie s'expliquer par la propension de plus en plus grande des établissements à offrir des plages horaires plus importantes à l'insertion professionnelle, sous la forme de stages, services civiques ou apprentissages. Cette tendance explique notamment le choix pour certains d'un apprentissage ramassé sur un semestre ou de cours dispensés sur une ou deux journées dans la semaine.

Calcul de la moyennes d'heures d'enseignement par type d'établissement

Type d'établissement	Nb. Form.	Nb. Heures	Plus haut	Plus bas	Médian e	Écart type
École de Commerce et de management	1	450				
Institut d'Études Politiques	6	312	550	168	263	152
Institut d'Administration des Entreprises	2	438	455	420	438	25
IUT	5	486	600	420	480	68
Université privée	3	396	600	140	448	234
Université publique	39	393	718	100	411	147

2. La part des professionnels dans le corps enseignant

Une autre donnée importante est celle de la part que représente les professionnel·le·s dans le corps enseignant.

A l'échelle de l'ensemble des établissements, cette part est de près des deux tiers des enseignant·e·s des formations en ingénierie culturelle. Malgré quelques disparités selon les types d'établissements, elle est élevée dans ces formations et souvent largement au-delà des moyennes rencontrées, toutes disciplines confondues, dans ces types d'établissements.

Les Instituts d'Études Politiques portent traditionnellement une grande attention à la présence de professionnel·le·s. Actuellement, 54% des enseignant·e·s des IEP, quel que soit leur domaine d'enseignement, sont des professionnel·le·s²¹. Dans les formations en ingénierie culturelle, cette proportion monte quasiment au quatre-cinquième.

Pour les BUT, l'arrêté du 6 décembre 2019²² sur la réforme de la Licence professionnelle qui s'applique aux IUT, reprend une obligation d'au moins 25% minimum d'heures de « vacataires professionnels », à laquelle doivent se conformer les formations en ingénierie culturelle.

²¹ Site de Sciences Po : Lien

²² « Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle », *Journal Officiel de la République Française*, n°0288, 12 décembre 2019, Texte n° 38 : Lien

La présence accrue de professionnel·le·s dans ces formations est aussi vraie à l’université (près de 60%). Il est difficile de savoir combien de professionnel·le·s interviennent toutes disciplines confondues dans les universités françaises. Dans les calculs usuels sur les enseignant·e·s à l’université, les catégories ne recourent pas exactement celle défendue dans notre étude. Ils s’appuient plutôt sur une **répartition en trois groupes : les enseignant·e·s-chercheur·se·s titulaires, les contractuel·le·s et les vacataires.** Or les vacataires, qui représentent 54,5% des enseignant·e·s à l’université, peuvent être des professionnel·le·s, mais aussi des doctorant·e·s et aspirant·e·s enseignant·e·s-chercheur·se·s qui ne sont pas encore en poste²³.

Nombre de professionnels intervenants dans la formation

Type d'établissement	Moyenne intervenant·e·s	Dont moyenne professionnel·le·s intervenant·e·s	%
École de Commerce et de management	30	25	83%
Institut d'Études Politiques	25	20	78%
Institut d'Administration des Entreprises	21	10	45%
IUT	25	15	60%
Université privée	17	8	46%
Université publique	22	13	59%
Tout établissement confondu	22	14	61%

Il faut cependant faire une remarque importante pour la bonne compréhension des résultats de l'étude du questionnaire. Le questionnaire se concentre sur le nombre d'intervenant·e·s dans la formation mais omet de mesurer le nombre d'heures que prennent en charge les enseignant·e·s-chercheur·se·s et les professionnel·le·s. Dans la pratique, la charge de cours d'un.e vacataire est moins importante que celle des titulaires ou des contractuel·le·s. Le nombre maximal d'heures d'enseignement des enseignant·e·s vacataires est de 96 EHTD par an, mais ils et elles peuvent avoir la charge d'un seul cours avec un service réel inférieur à 30 EHTD par an.

Les professionnel·le·s étant pour leur grande majorité des vacataires ; une majorité de professionnel·le·s dans le corps enseignant des formations n'implique pas nécessairement que ceux.celles-ci dispensent la majeure partie des cours dans ces formations.

Dans les établissements publics d'enseignement supérieur, les professionnel·le·s peuvent être recrutés sous deux statuts : enseignant·e·s-chercheur·se·s associé·e·s (MAST ou PAST) ou vacataires (chargé·e·s de cours).

Le premier statut est plus engageant. A temps plein, l'enseignant.e-chercheur.se associé.e doit statutairement effectuer le même nombre d'heures qu'un.e enseignant.e-chercheur.se titulaire, soit 192EHTD ; à mi-temps, 96EHTD. Comme il a été rappelé, le vacataire n'a pas

²³ « Parmi les enseignant·e·s vacataires, le décret n°87-88928 distingue deux catégories : les 'chargés d'enseignement vacataires' (CEV) et les 'agents temporaires vacataires' (ATV). », in Confédération des Jeunes Chercheurs, *Guide des droits de l'enseignant·e vacataire*, mars 2023, p. 14 : Lien

de minimum légal à effectuer et peut intervenir pour quelques heures seulement. La très grande majorité d'entre eux effectue d'ailleurs moins de 96EHTD²⁴.

Le statut d'enseignant-e-chercheur-se associé-e est aussi plus avantageux pour les professionnel-le-s. Il est mieux rémunéré. Quand les vacataires sont payé-e-s à l'heure, sur service-fait, avec un taux horaire de 41,41 euros brut et souvent, malgré la loi en vigueur, une fois par semestre avec des mois de retard, l'enseignant.e-chercheur.se associé.e signe un contrat à durée déterminée renouvelable qui lui permet une rémunération basée sur les indices de la fonction publique et payée tous les mois. Il.elle peut jouir de ses droits sociaux (congrés payés, congés maladie, droit au chômage, etc.), à l'inverse du vacataire.

Le statut d'enseignant.e-chercheur.se associé.e est aussi plus pérenne. Il peut être mis fin à la vacation à tout moment, sans préavis, que ce soit par l'université ou le.la vacataire. Ce n'est pas le cas pour les enseignant-e-s-chercheur-se-s associé-e-s pour lesquels le.la président.e de l'établissement ne peut acter la fin du contrat avant terme, sauf pour faute grave ou manquement avéré.

La part d'enseignant-e-s-chercheur-se-s associé-e-s est notoirement basse par rapport à celle des vacataires. Pour l'année 2019-2020, ils-elles n'étaient que 2 596, toutes disciplines et types d'établissements publics confondus²⁵. A l'université, on comptait cette année-là 2 351 enseignant-e-s-chercheur-se-s associé-e-s et 95 644 vacataires, soit un rapport de 1 à 40 dans ce type d'établissement.

Cette proportion n'est idéale ni pour les professionnel-le-s intervenant-e-s ni pour les responsables pédagogiques et administratif.ve.s des établissements publics. **Le statut de vacataire est administrativement lourd à gérer.** Il demande, au contraire de celui des enseignant-e-s-chercheur-se-s associé-e-s, à **constituer un nouveau dossier tous les ans** – alors même que les situations professionnelles des intervenant-e-s n'ont pas changé. Cette lourdeur administrative s'explique par le **statut précaire des vacataires** qui n'ont pas de contrat et sont payés à l'heure. Elle amène cependant à des retards administratifs dans la gestion des dossiers alors que les équipes administratives des établissements publics sont souvent en sous-effectif et surchargées de travail. Ces retards induisent par ricochet une mise en paiement des services faits tardive, souvent plusieurs mois après la fin des cours dispensés. Cette explication détaillée du statut des enseignant-e-s-chercheur-se-s associé-e-s est nécessaire ici afin de pouvoir intégrer dans l'analyse les observations qui émergent des entretiens avec les responsables des formations. Ils et elles sont un certain nombre à **souligner la difficulté à constituer et maintenir les équipes pédagogiques et à regretter le recrutement d'un nombre important de vacataires, chronophage à tous les niveaux.**

Leurs nombreuses remarques soulignent qu'il conviendrait de **simplifier les formalités administratives et de permettre de reconduire les dossiers quand les statuts des vacataires n'a pas changé** afin de limiter la part du temps de travail nécessaire à la gestion de la ressource humaine et d'améliorer les conditions de travail des intervenant-e-s.

²⁴ Marie SIMON, « Titulaires, contractuels et vacataires : quelle évolution des effectifs enseignants dans les universités de 2012 à 2019 ? », *AEF Data Sup-Recherche*, Dépêche n° 664481, 03/01/2022, modifiée le 26/07/2022 : Lien

²⁵ « 8.17 Les enseignants du supérieur par discipline », *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2021*, ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur [RERS 2021], coordonnée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) : Lien

Préconisation 4

Simplifier les formalités administratives et reconduire les dossiers des enseignant·e·s vacataires quand leur statut n'a pas changé.

Préconisation 5

Appliquer la législation en vigueur sur la mensualisation des vacataires, obligatoire depuis septembre 2022.

Préconisation 6

Améliorer notablement le niveau du traitement des enseignant·e·s vacataires.

En regardant les chiffres du précédent tableau, on pourrait se réjouir d'une telle proportion d'enseignant·e·s issus du monde professionnel.

Elle s'explique par l'aspect professionnalisant de ces formations et la diversité des métiers auxquels elles mènent. Elle provient aussi de la **volonté des établissements d'être des acteurs primordiaux dans la rencontre des étudiant·e·s avec le monde professionnel et, par voie de conséquence, dans la formation professionnelle des étudiant·e·s.**

Cette professionnalisation passe aussi par le biais des **stages obligatoires et des services civiques – très utilisés dans le champ culturel –, voire pour certaines formations de l'alternance** qui permettent une entrée progressive des étudiant·e·s dans le monde du travail.

Cette proportion élevée fait hélas aussi état de **plusieurs problèmes structurels** que rencontrent la plupart des responsables de formations interrogé·e·s.

La difficulté à trouver des titulaires spécialisé·e·s dans le champ culturel parmi les enseignant·e·s-chercheur·se·s en poste dans leurs établissements, obligent les responsables de formation à recruter des vacataires. Il nous a été fait état à plusieurs reprises de problèmes de recrutement pour les cours spécialisés, par exemple pour ceux portant sur les droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle, l'absence d'enseignant·e·s-chercheur·se·s menant au recrutement d'avocat·e·s en vacation. La baisse drastique du recrutement d'enseignant·e·s-chercheur·se·s ces dernières années a induit une baisse du nombre d'heures pouvant être dispensées par les titulaires. L'augmentation du nombre de vacataires s'explique ainsi par un **vivier amoindri d'enseignant·e·s-chercheur·se·s.**

Ceci est d'autant plus prégnant dans le champ de formations en ingénierie culturelle. Comme cela a été soulevé à plusieurs reprises lors des entretiens menés, **les responsables de formations ont du mal à faire valoir le recrutement de titulaires pour leurs formations auprès des services internes. La logique actuelle de recrutement par les UFR** qui, pour la très grande majorité d'entre elles, sont rattachées à une seule section disciplinaire du CNU, **rend d'autant plus difficile le recrutement dans ces formations pluridisciplinaires qui demanderaient idéalement la présence de chercheur·se·s de sections CNU diverses.**

Préconisation 7

Augmenter significativement le nombre de postes d'enseignant·e·s-chercheur·se·s titulaires

Préconisation 8

Faciliter la prise en charge de cours dans d'autres UFR que l'UFR de rattachement

Préconisation 9

Créer des dispositifs de réflexion communs à plusieurs UFR pour l'identification des besoins en recrutement et la définition de postes trans-UFR

Alors que le nombre de formations initiales en ingénierie culturelle va croissant – comme l'a montré la première partie de cette étude – et que le nombre d'étudiant·e·s dans ces filières augmente, la baisse du nombre de titulaires à même de dispenser les cours entraîne le **recours accru aux vacataires professionnel·le·s ou enseignant·e·s-chercheur·se·s associé·e·s. Or le maigre salaire des vacataires et leur statut précaire impliquent un investissement moindre de ces professionnel·le·s dans l'administratif des formations**, faisant reposer sur les enseignant·e·s-chercheur·se·s peu nombreux tout le poids organisationnel. La solitude des titulaires responsables de formations a été soulevée par nombre d'entre eux, avec la peur que ces formations périssent à leur départ.

Une solution a pu être trouvée dans plusieurs établissements par le recrutement de MAST et PAST. Comme il a été expliqué plus haut, leur statut permet un investissement plus important que celui des professionnel·le·s, notamment dans le volet administratif : commissions pédagogiques, conseil de perfectionnement (nous y reviendrons), mais aussi responsabilités pédagogiques, en devenant responsables ou co-responsables des parcours de master 2, par exemple.

Cette solution est intéressante car elle offre la possibilité d'une co-construction des formations par des titulaires dont l'enseignement est le métier et par des professionnel·le·s en prise avec les changements rapides du monde professionnel. Or cet engagement ne peut être demandé qu'à des professionnel·le·s sous contrat car cette charge n'est que très peu rémunérée et relèverait donc d'un quasi-bénévolat pour les vacataires.

L'augmentation notable du nombre de ces enseignant·e·s-chercheur·se·s associé·e·s pourrait être d'autant plus intéressante si leur statut était revu à la marge. A l'heure actuelle, il leur est demandé un découpage de leur temps identique à celui d'un enseignant·e-chercheur·se titulaire : 50% de leur temps doit être dédié à l'enseignement, 50% à la recherche. Or peu de professionnel·le·s sont des chercheur·se·s aguerris et il faudrait ouvrir la possibilité – si ceux·celles-ci ne font pas de recherche selon les canons universitaires classiques – qu'ils·elles puissent consacrer ce temps aux responsabilités pédagogiques et administratives, ce qu'ils·elles font déjà pour beaucoup en pratique.

Il existe cependant un frein à une mise en place plus large de ce statut à l'échelle nationale. **Ce statut est peu connu des professionnel·le·s et des employeur·se·s du secteur culturel** alors que les avantages sont certains, pour les établissements publics d'enseignement supérieur comme pour le monde professionnel, car il permet aux diplômés d'être pleinement aux prises avec le monde professionnel et, en conséquence, une meilleure employabilité dès la sortie d'études. Il faudrait donc lancer une campagne de communication autour de ce statut à l'attention des établissements comme des entreprises.

Mais l'extension d'un tel statut ne peut se faire sans garde-fou. **Elle ne doit pas amener au remplacement de poste d'enseignant·e·s-chercheur·se·s titulaires – dont le nombre déjà restreint fragilise la pérennité de certaines formations** – par des enseignant·e·s-chercheur·se·s associés, mais elle doit conduire plutôt à la transformation des vacations en contrats d'enseignant·e·s-chercheur·se·s associé·e·s. Cette évolution doit être accompagnée par un soutien financier dédié du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche aux établissements publics du supérieur.

Préconisation 10

Augmenter le nombre de postes d'enseignant·e·s-chercheur·se·s associé·e·s

Préconisation 11

Modifier le statut d'enseignant·e-chercheur·se associé·e pour permettre de remplacer le temps dédié à la recherche par un temps dédié aux responsabilités pédagogiques et administratives

Préconisation 12

Développer la co-responsabilité pédagogique des formations entre enseignant·e·s-chercheur·se·s titulaires et associé·e·s notamment au niveau des parcours de master 2.

Préconisation 13

Faire connaître le statut d'enseignant·e·s-chercheur·se·s associé·e·s aux professionnel·le·s et employeur·se·s du monde de la culture.

Parmi les intervenant·e·s professionnel·le·s dans les formations en ingénierie culturelle, la plupart travaillent dans des lieux institutionnels et labellisés ou dans l'administration publique puisque 98% et 87% des répondants au questionnaire affirment avoir recruté des professionnel·le·s de ces structures. Les chiffres sont nettement moins importants concernant les professionnel·le·s de lieux non-institutionnels et d'entreprises des industries culturelles et créatives et tombent à à peine plus de 10% pour les autres statuts comme les indépendant·e·s, artistes-auteur·rice·s, auto-entrepreneur·se·s ou intermittent·e·s.

Parmi les intervenant·e·s qui enseignent dans la formation, y en a-t-il qui travaillent dans les lieux suivants ?

Structures dans lesquelles travaillent les intervenant·e·s professionnel·le·s	Nb. de formations	%
Lieux culturels institutionnels (par ex. : musées, centres culturels)	51	98%
Administration publique (par ex. : Ministères, DRAC, collectivités territoriales)	45	87%
Lieux culturels non-institutionnels (par ex. : squats, fablabs, tiers-lieux)	31	60%
Entreprises du secteur commercial privé (par ex. : galeries, agences, industries culturelles, start-ups)	28	54%
Autre	6	12%

Cette répartition pourrait être perçue comme le désir des responsables de formation d'avoir des intervenant·e·s dont les structures et les postes sont bien identifiés par les étudiant·e·s et dans le même temps comme un indicateur de valorisation des établissements et des agents du public. Elle souligne cependant un problème majeur sur lequel de nombreux responsables nous ont alerté : **la très grande difficulté à recruter comme vacataires des professionnel·le·s qui ne sont pas salarié·e·s par des structures**. Cette difficulté provient non d'une absence de désir de ces professionnel·le·s à enseigner, mais des freins mis par la législation en vigueur sur le recrutement des vacataires et par la méfiance des services de ressources internes aux établissements publics d'enseignement supérieur face à des statuts qu'ils connaissent mal. Ceci se pose particulièrement pour les intermittent·e·s du spectacle dont les revenus proviennent de cachets et d'une allocation journalière brute versée par Pôle Emploi Spectacle. Les services RH perçoivent trop souvent le versement de cette allocation inhérente au régime d'intermittent du spectacle comme le signe de professionnel·le·s au chômage, bloquant leur recrutement comme vacataire.

Or une grande partie des professionnel·le·s du monde de la culture opère sous un statut non-salarié, notamment les technicien.ne.s. En rendant impossible leur recrutement alors que leurs connaissances des métiers sont établies, les formations se coupent d'un vivier potentiellement très important d'intervenant·e·s extérieur·e·s.

Une législation plus souple pour ces statuts particuliers et une formation des services RH des établissements publics du supérieur seraient nécessaires afin de ne pas couper les étudiants d'une partie de la formation dont ils ont besoin.

Préconisation 14

Assouplir la législation en vigueur sur les conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur afin de faciliter le recrutement de professionnel·le·s relevant du statut des travailleur·se·s non salarié·e·s. (TNS, artistes-auteur·rice·s, intermittent·e·s du spectacle)

Préconisation 15

Faire connaître les particularités des statuts des professionnel·le·s de la culture aux directions des ressources humaines des établissements de l'enseignement supérieur

3. Le soutien financier du secteur culturel aux formations

Vingt-cinq établissements sur les cinquante-six ayant répondu au questionnaire, déclarent bénéficier d'un soutien financier de la part d'entreprises du secteur culturel, soit 45% des répondant au questionnaire, tous niveaux et établissements confondus. Ce soutien peut prendre plusieurs formes : **taxe d'apprentissage, mécénat ou alternance**.

La formation bénéficie-t-elle d'un soutien financier de la part d'entreprises du monde de la culture (taxe d'apprentissage, mécénat, alternance, etc.) ?

Par type d'établissement

Type d'établissement	Oui	Non
Ecole de Commerce et de management	-	1
Consortium public/privé art/management	-	-
Ecole d'art et patrimoine	-	-
Ecole d'ingénierie	-	-
Institut d'Etudes Politiques	2	4
Consortium public art/management	-	-
Institut d'Administration des Entreprises	1	-
IUT	4	1
Université privée	-	3
Université publique	18	22
Total	25	31

Cette part importante de formations recevant un soutien financier extérieur s'explique par la **précarisation financière grandissante du système universitaire publique** en France qui pousse les responsables à chercher des sources de financement exogènes, pour doter la formation des moyens adéquats.

Cependant, **si d'un côté les acteurs soulignent les bénéfices que peut apporter la ressource collectée par l'alternance**, de l'autre **la course au mécénat et à la taxe d'apprentissage**, en l'absence d'une politique d'établissement, **peut faire émerger un sentiment et des pratiques de concurrence au sein d'un même établissement ou d'une composante**.

Le développement des formations en alternance n'est pas étranger au développement des entreprises du secteur dans le territoire. **La distribution inégale d'entreprises du secteur de la culture à l'échelle nationale, pourrait amener à un déséquilibre des formations sur l'ensemble du territoire**, entre des régions riches et au nombre d'entreprises culturelles élevées et des régions moins dotées. Ceci serait d'autant plus regrettable que la professionnalisation du secteur culturel est dans nombre de régions un enjeu majeur de développement économique et qu'il ne faudrait pas que le système de financement des formations publiques par le secteur privé fragilise les formations dans des territoires qui en ont besoin ou conduise les étudiant·e·s à s'éloigner du territoire sur lequel ils.elles visent intervenir, avec une perte considérable en termes de connaissance de l'environnement économique et professionnel.

La formation bénéficie-t-elle d'un soutien financier de la part d'entreprises du monde de la culture (taxe d'apprentissage, mécénat, alternance, etc.) ?

Par région

Région	Ou i	No n
Auvergne-Rhône-Alpes	3	8
Bourgogne-Franche-Comté	3	1
Bretagne	-	4
Centre-Val de Loire	1	-
Grand Est	-	2
Hauts-de-France	4	1
Île-de-France	7	4
Normandie	1	1
Nouvelle-Aquitaine	3	1
Occitanie	1	4
Pays de la Loire	-	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	2
Guadeloupe	-	1
Total	25	31

Le recours de plus en plus important à l'apprentissage est un moyen mis en œuvre récemment dans les universités pour permettre de s'assurer une ressource financière prévisible. L'idée louable est d'offrir aux étudiants la possibilité de se professionnaliser alors même qu'ils sont encore étudiants. Cet enjeu est primordial tant les études montrent que **les alternants entrent plus rapidement sur le marché du travail.**

Cependant le recours à l'apprentissage **semble jouer le rôle d'un palliatif au manque de ressources des établissements publics.** Le dispositif de l'alternance permet de faire financer la formation (intégralement ou partiellement), la composante et/ou l'établissement, par le secteur professionnel, en complément ou en substitution des financements publics relevant du ministère de tutelle. **Sans transformation majeure institutionnelle, cette politique de financement des formations rapproche les établissements d'enseignement supérieur du secteur public de ceux du secteur privé** (dans les pratiques de gestion et de management et dans la concurrence qu'elle instaure).

Cette question doit être d'autant plus soulevée dès lors que le financement des formations par l'alternance dans le secteur public, a tendance à servir d'argument pour **asseoir un désengagement des établissements dans ces formations** (la formation peut être considérée comme relevant de la formation continue et non pas de la formation initiale, par exemple). Cela peut constituer un véritable danger pour les formations en ingénierie culturelle où l'alternance s'inscrit comme une véritable poursuite de la formation initiale. En effet, le

financement **dépend à la fois des politiques publiques de financement de l’alternance et de la disponibilité des ressources des OPCO du secteur**, deux éléments qui sont hors de la portée des responsables des formations et des instances politiques des universités. On pourrait conclure, que, par le biais des alternances, le secteur public perd son autonomie et l’enseignement supérieur dépend, pour sa survie, du secteur économique privé.

La crainte d’un désengagement financier des établissements publics des formations en alternance, **pourrait conduire d’ici peu à une perte d’attractivité du passage à l’apprentissage pour les responsables pédagogiques de formation**. Le suivi administratif des formations en apprentissage est lourd et prend sur le temps de recherche des enseignant·e·s-chercheur·se·s responsables de formation, notamment à cause du manque de formation du personnel administratif sur ces questions. Or, dans l’évolution des carrières des enseignant·e·s-chercheur·se·s, l’enseignement ne compte que peu, et la gestion des formations en alternance n’est jamais évoquée comme étant un élément de valorisation du parcours.

L’effort demandé aux coordinatrices et coordinateurs de formation n’a de sens que s’il s’accompagne d’un gain notoire pour les étudiants et pour la formation, c’est-à-dire s’il permet notamment d’offrir de meilleures conditions matérielles. Le risque d’un désengagement des établissements implique au contraire un danger pour ces formations qui ne peuvent plus compter que sur des ressources financières exogènes. Si les politiques publiques de soutien à l’apprentissage ont permis un accroissement fort des offres d’apprentissage dans le secteur culturel ces dernières années, qu’en sera-t-il pour ces formations quand le gouvernement – comme il le prévoit prochainement – retirera ou baissera son soutien ?

En dépit de son intérêt, **le passage à l’alternance n’est pas envisageable pour l’ensemble des formations en ingénierie culturelle**.

Lors des entretiens avec les responsables de formation, ceux.celles rattaché·e·s aux IEP ont souligné **la contrainte en nombre d’heures que signifierait le passage en alternance**. L’alternance impliquant une présence des alternant·e·s chez leur employeur.se de l’ordre de trois à quatre jours par semaine, l’enseignement s’en trouve restreint, alors même que ce temps de formation dans les établissements du supérieur peut être perçu par les entreprises comme une contrainte dans l’organisation du travail de l’apprenti.e. Cette question ne doit pas être éludée, à l’heure où des compétences et connaissances sur des enjeux nouveaux – comme évoqués plus loin – sont demandées aux jeunes diplômé·e·s.

Il convient de noter que le **dispositif d’évaluation de Hcéres** demande aux coordinateur.rice.s des formations s’ils.elles disposent ou se sont doté·e·s de moyens pour le pilotage de la formation. **Cette question du pilotage est assez récente** et ne s’est accompagnée d’aucune formation spécifique du personnel pour le portage de formations pour lesquelles la recherche et le maintien de l’équilibre financier sont indispensables. Ainsi il semble important de souligner que si les formations en ingénierie culturelle ont à gagner à l’obtention de fonds plus importants, notamment pour le développement de la pédagogie par projet (comme nous le verrons plus loin), **de compétences nouvelles sont requises pour le management de ces formations tant au niveau des enseignant·e·s-chercheur·se·s que du personnel administratif**.

Préconisation 16

Améliorer la connaissance des dispositifs de la formation en alternance auprès des responsables pédagogiques et administratif·ve·s des formations

Préconisation 17

Former les enseignant·e·s-chercheur·se·s et le personnel administratif au pilotage des formations en alternance

Préconisation 18

Prendre en compte les responsabilités pédagogiques dans l'avancement de carrière des enseignant·e·s-chercheur·se·s

Par ailleurs, la vague d'évaluation des formations de l'HCERES de 2023, visait aussi à collecter et évaluer les formations sur leur **volet « international »**. Or, certaines formations s'intéressent à la dimension internationale de la culture et favorisent – voire imposent – les mobilités internationales de leurs étudiant·e·s, sous la forme d'échanges universitaires ou de stages. Malheureusement, force est de constater qu'aujourd'hui **cette dimension internationale s'accommode mal de l'apprentissage**, qui n'est accessible qu'aux employeur·se·s opérant sous le droit français. De ce fait, et en dépit de son intérêt, toute alternance dans une organisation non-gouvernementale, comme l'Unesco par exemple, est aujourd'hui encore impossible, comme l'est, pour le moment, une alternance à l'étranger. Ceci est d'autant plus dommageable que la culture, ses financements et sa production se font de plus en plus à des échelles qui dépassent celles des frontières nationales et que le secteur de la formation à la culture à l'échelle internationale est sans doute en deçà des besoins.

En dépit des liens qui s'établissent entre le secteur économique et les formations, du fait du recours à des enseignant·e·s professionnel·le·s, l'étude n'a pas pu mettre en évidence une corrélation entre le financement par les entreprises et le nombre de professionnel·le·s intervenant·e·s.

Préconisation 19

Créer un statut d'alternant·e à l'échelle européenne

4. Modification des maquettes

Pour les formations rattachées aux établissements habilités par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le **rythme officiel de modification des maquettes est celui imposé par le ministère, soit habituellement tous les quatre ans**.

Ce rythme long **n'empêche pas des modifications annuelles des contenus**, qui sont, le plus ajustés, tout en gardant les intitulés de départ ou des intitulés génériques, le rythme de quatre ans étant trop long pour accompagner les modifications rapides du monde de la culture.

Des modifications d'intitulés peuvent être demandés au cours des quatre années entre deux révisions de maquettes, mais le **processus de validation par le conseil de la composante et la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) est contraignant**. La plupart des ajustements qui se font au fil de l'eau, ont notamment lieu au moment des changements d'enseignant·e·s, le turn-over chez les vacataires, du fait de la précarité du statut, étant important.

Ce rythme peut expliquer pourquoi, pour la plupart des formations ayant répondu au questionnaire, le contenu des cours est bien plus vaste que ne le laissent penser les intitulés affichés sur les sites web. En adoptant des intitulés génériques, voire quasi-permanents, les responsables de formation s'offrent la possibilité de modifier les contenus librement sans demander l'aval de commissions internes. Ce procédé est un moindre mal tant **il permet de réagir rapidement aux nouveaux enjeux qui pourraient apparaître, comme au remplacement sur le fil de professionnel-le-s – afin de coller au mieux aux connaissances et compétences des vacataires engagé-e-s.**

Il est cependant à regretter que ces **intitulés génériques ne disent rien du contenu des cours**, notamment pour les étudiant-e-s qui, ne pouvant percevoir les forces de chacune des formations en ingénierie culturelle, pourraient penser à tort que celles-ci sont identiques.

Cette donnée est **importante à noter pour la suite de l'analyse sur les enjeux identifiés par l'étude, pour comprendre comment ceux-ci peuvent s'insérer dans des maquettes rigides aux intitulés généralistes.**

Dans les entretiens avec les responsables de formation, il est apparu que là où il existe, le **conseil de perfectionnement à l'échelle de la formation**, composé d'enseignant-e-s-chercheur-se-s titulaires et contractuel-le-s, de professionnel-le-s et d'étudiant-e-s, permet de **porter une véritable réflexion sur les contenus des formations, d'en questionner la pertinence et si besoin, d'apporter des ajustements en cours des quatre ans.**

Les conseils de perfectionnement créés à ces échelles **permettent une véritable réactivité des formations face aux nouveaux enjeux qui pourraient éclore, et peuvent de fait accélérer l'adaptation des formations.**

Préconisation 20

Instaurer des conseils de perfectionnement composés d'enseignant-e-s-chercheur-se-s titulaires et contractuel-le-s, de professionnel-le-s et d'étudiant-e-s, à l'échelle de chaque formation.

D. Point méthodologique sur la construction des questions relatives aux cinq enjeux de l'étude

Nous nous devons ici d'un point méthodologique sur la construction de la deuxième partie du questionnaire portant exclusivement sur les cinq enjeux définis dans le cadre de ce PIA4 : l'écologie, le numérique, les lieux culturels non-institutionnels, la diversité des publics et le management.

Pour l'ensemble des enjeux, des questions identiques ont été posées afin de pouvoir produire des analyses quantitatives et comparer les informations récoltées sur chacun des enjeux.

L'une d'entre elles a porté sur les domaines d'enseignement dans lesquels les enjeux étaient traités. Les domaines étaient volontairement larges afin de pouvoir regrouper des enseignements aux intitulés divers et reprenaient les grands ensembles de connaissances et compétences abordées dans ces formations. Pour chaque domaine, des exemples avaient été inscrits entre parenthèses afin de guider la compréhension des répondant-e-s.

Exception faite des questions sur les enjeux de management pour lequel cette répartition n'était pas pertinente et pour lequel la grille d'analyse a été revue – nous y reviendrons –, les catégories étaient les suivantes :

- + Administration de la culture (par ex. : Management des organisations culturelles, Administration et gestion d'un lieu culturel)
- + Conduite de projet (par ex. : Production d'un projet artistique, Outils de mise en œuvre des projets)
- + Médiation (par ex. : Muséologie et médiation des savoirs)
- + Économie (par ex. : Analyse économique du secteur culturel)
- + Droit (par ex. : Droit de la culture, Droit de la propriété intellectuelle)
- + Publics de l'art et de la culture (par ex. : Approches théoriques des publics)
- + Politiques publiques (par ex. : Institutions et politiques de la culture, Connaissance des institutions territoriales)
- + Enquêtes et études (par ex. : Techniques d'enquête, Études de marché appliquées au secteur culturel)
- + Communication (par ex. : Stratégies de communication culturelle)

Une case « Autre » avait été ajoutée afin de pouvoir compléter au besoin. Les intitulés des cours pouvaient être ajoutés dans une case libre.

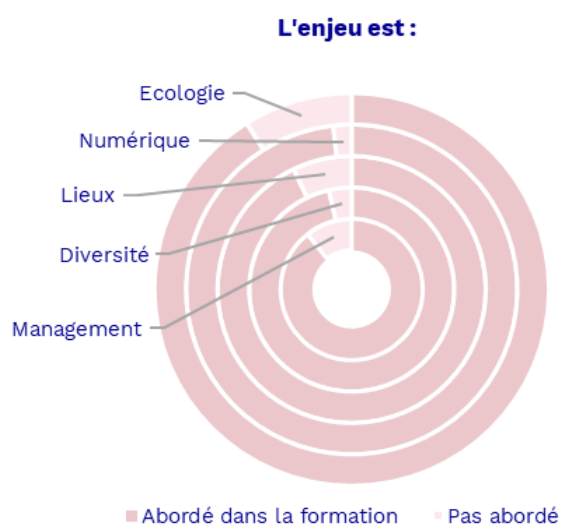
E. Intégration des enjeux dans les maquettes actuelles

La très grande majorité des formations initiales en ingénierie culturelle ont intégré à leur offre l'acquisition de connaissances et compétences autour de l'ensemble des enjeux sus-listés.

Cette proportion monte à **89% pour le management, 90% pour l'écologie, 93% pour les lieux culturels non-institutionnels, 96% pour la diversité des publics et 98% pour le numérique** – la seule formation ne traitant pas de cet enjeu est une mineure dispensant une centaine de cours sur l'année seulement.

C'est dire si ces formations accompagnent dans leur offre les transformations en cours dans le secteur culturel. Il faut rappeler ici que l'hypothèse que cette étude se propose de valider repose sur l'idée que établissements d'enseignement supérieur, de par leur inclusion dans l'espace social, sont traversés par les questions brûlantes et que ces questions impactent l'offre de formation parfois même avant que le besoin de compétences spécifique soit perçu par le secteur professionnel. Si cette deuxième partie de l'hypothèse nécessiterait une étude spécifique pour être étayée, il reste néanmoins que l'étude montre, dès le départ que **les axes d'analyses que le PIA4 identifie comme des nouveaux besoins, ont déjà fait l'objet d'une intégration dans les parcours de formation.**

L'enjeu est :	Ecologie		Numérique		Lieux		Diversité		Management	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Abordé dans la formation	51	91%	55	98%	52	93%	54	96%	50	89%
Pas abordé	5	9%	1	2%	4	7%	2	4%	6	11%
Total	56	100%	56	100%	56	100%	56	100%	56	100%



Plusieurs approches pédagogiques se conjuguent.

Certaines formations proposent des cours spécifiques sur certains des enjeux. Ceci n'implique pas que l'enjeu soit traité uniquement dans le cours spécifique. **La plupart du temps, l'enjeu est à la fois traité dans un cours spécifique et dans des cours généralistes.**

Les cours spécifiques peuvent appartenir à divers domaines.

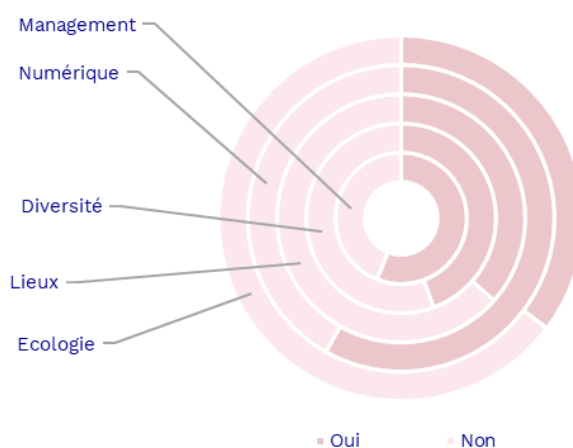
Pour l'écologie, par exemple, suivant les formations, ils peuvent relever du **management** (« management durable de la culture »), de la **conduite de projet** (« éco-responsabilité et muséographie ») ou être le **moment d'une prise de conscience par la création d'une « fresque du climat ».**

Il en va de même pour les autres enjeux. **Pour le numérique, les cours spécifiques peuvent porter sur l'acquisition de compétences sur des logiciels spécifiques** (InDesign, PAO) ou la **création de contenus multimédias**. Ils peuvent aussi relever du **domaine de l'économie ou des politiques culturelles**. Concernant la **diversité des publics**, un cours d'« Études culturelles appliquées à la programmation culturelle » est à noter. **Quant au management,** la diversité des approches est aussi importante que pour les autres enjeux, allant du « Management des équipes » au « Management durable », en passant par « Droit social et management » ou « Management européen de projets ».

Quand la question est abordée, fait-elle l'objet d'un cours spécifique ?

Quand la question est abordée, fait-elle l'objet d'un cours spécifique ?	Ecologie		Numérique		Lieux		Diversité		Management	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Oui	18	35%	32	58%	19	37%	24	44%	28	56%
Non	33	65%	23	42%	33	63%	30	56%	22	44%
Total	51	100	55	100	52	100 %	54	100	50	100

Quand l'enjeu est abordé, fait-il l'objet d'un cours spécifique ?



La diversité des intitulés qui est affichée dénote une diversité d'approche et une capacité de chaque formation à s'approprier les enjeux. La pluralité de l'offre provient de l'histoire de la création désordonnée de ces formations et suit les domaines de rattachement principal des formations comme le type de l'établissement dans lequel elles ont été créées. Elle tient aussi à la personnalité des responsables pédagogiques de ces formations qui, non seulement ajustent les maquettes au fil de l'eau – comme nous l'avons vu précédemment –, mais s'occupent de l'embauche de vacataires. Dans des filières où les professionnel·les interviennent en nombre, ces responsables ont donc la possibilité de créer les équipes enseignantes les plus à même de répondre, selon eux, aux enjeux sur lesquels ils souhaitent former les étudiant·es.

Cette diversité d'approche et cette relative liberté dans le choix des enseignements, tant que ces enseignements restent dans le cadre défini par les fiches RNCP, sont le gage de la future diversité des acteurs du monde culturel de demain. Compte tenu de l'organisation actuelle diversifiée des formations, de la réactivité des formations et de leur capacité à intégrer des profils différents autant dans les intervenant·e·s que chez les usager·e·s, il y a fort à craindre qu'un encadrement renforcé de ces parcours et un resserrage autour d'un nombre restreint de documents cadre (fiches RNCP, code ROME) conduisent à un appauvrissement de la variété de profils des acteur·rice·s du secteur.

F. Le rôle des professionnel·le·s dans l'acquisition des connaissances et compétences

Dans tous les types d'établissements, **les enjeux sont abordés par les professionnel·le·s et les enseignant·e·s-chercheur·se·s**. Ceci s'explique par **deux facteurs** : la **forte présence des professionnel·le·s dans les équipes enseignantes et le traitement des enjeux dans plusieurs enseignements**.

La participation des enseignant·e·s-chercheur·se·s et des professionnel·le·s à ces enseignements semble impliquer que ces enjeux sont à la fois envisagés comme des compétences pratiques et des connaissances théoriques. Les **approches transversales** favorisent des traitements complexifiés et non-univoques de ces enjeux.

Les cours qui abordent ces enjeux, sont assurés par (en nombre de formations)

Statut des intervenant·e·s	Ecologie	Numérique	Lieux	Diversité	Management
Majoritairement des professionnel·le·s de l'art et de la culture	26	27	28	20	23
A parts égales par des enseignant·e·s-chercheur·se·s et des professionnel·le·s de l'art et de la culture	0	21	16	19	14
Majoritairement des enseignant·e·s-chercheur·se·s	5	5	6	2	5
Autre/non-pertinent	2	3	6	13	13
Pas de réponse	5	0	0	2	1
Total	38	56	56	56	56

G. Nombre de cours dans lesquels les enjeux sont abordés

Quand les enjeux sont traités par les formations, ils le sont généralement de façon transversale et dans plusieurs domaines. Ceci est vrai, même quand ils font l'objet de cours spécifiques et pour tous les enjeux étudiés.

Pour l'écologie, 44 des 51 formations ayant répondu avoir des cours sur le sujet, le traitent dans au moins deux cours. Cela représente près des quatre-cinquième des formations ayant répondu au questionnaire. La proportion est identique pour le numérique et le management, et plus importante encore pour les lieux non-institutionnels et la diversité des publics.

En moyenne, les enjeux sont abordés dans près de quatre domaines différents par formation. La moyenne est de 3,8 pour l'écologie et les lieux culturels non-institutionnels, 4,1 pour le numérique, 4,2 pour la diversité des publics. Il est un peu plus bas pour le management, mais reste tout de même haut (3,2). **Ces moyennes très élevées tendent à**

démontrer que les formations se sont déjà appropriées les enjeux suscités et que ceux-ci sont devenus l'objet d'acquisition de compétences et de connaissances transversales. Autrement dit que ces enjeux imprègnent la totalité des métiers auxquels mènent ces formations et ne sont pas rattachés à un type d'emploi spécifique.

Les formations ont toutes coché au moins un enjeu, ce qui implique qu'elle traite toutes d'au moins un des cinq enjeux de l'étude dans leurs cours. Trois formations ont des cours spécifiques pour chacun des enjeux et cinq n'adoptent que des approches transversales.

Les quatre-huit autres, soit 86% des répondants, panachent cours spécifiques et approches transversales ce qui dénote un intérêt plus ou moins marqué pour un ou plusieurs des enjeux de l'étude.

Dans combien de cours l'enjeu est-il traité ?

	Nombre de formations ayant répondu				
	Ecologie	Numérique	Lieux	Diversité	Management
Il est traité dans 1 cours	7	11	10	10	7
Il est traité dans 2 cours	9	4	10	10	7
Il est traité dans 3 cours	8	8	5	4	13
Il est traité dans 4 cours	10	7	12	6	7
Il est traité dans 5 cours	9	10	2	5	6
Il est traité dans 6 cours	2	5	5	8	7
Il est traité dans 7 cours	3	6	3	4	3
Il est traité dans 8 cours	0	1	3	3	0
Il est traité dans 9 cours	3	3	2	4	0
Il n'est pas traité	5	1	4	2	6
Total	56	56	56	56	56

H. Domaines d'enseignement dans lesquels ces enjeux sont traités

Il existe des **domaines d'enseignements plus propres à chaque enjeu**, même si les domaines doivent ici être entendus au pluriel.

Les tableaux ci-dessous reposent sur les informations données par les responsables de formations. Les questions du questionnaire étant à choix multiples, pour chaque enjeu, plusieurs domaines d'enseignement pouvaient être cochés.

Sur chaque tableau ci-dessous, la deuxième colonne est relative au nombre de formations ayant coché le domaine d'enseignement. La troisième colonne fait état du pourcentage que représente le nombre de formations disant traiter de cet enjeu dans ce domaine particulier, sur l'ensemble des formations traitant de cet enjeu dans leurs formations. Autrement dit – prenons comme exemple le premier tableau –, **73% des formations abordant l'enjeu de**

l'écologie dans les enseignements, l'abordent dans la conduite de projet. Cette proportion est d'autant plus intéressante qu'elle permet de faire ressortir des tendances à l'échelle de l'enseignement supérieur.

Comme les formations ont pu cocher plusieurs domaines de cours – la moyenne se situant autour de quatre cours par enjeu –, l'addition de ces pourcentages est supérieure à 100.

1. Écologie

Plusieurs domaines se démarquent dans l'enseignement des enjeux liés à l'écologie - **la conduite de projet, l'administration ou les politiques publiques** – ce qui semble attester une mise en pratique professionnelle de cet enjeu à deux échelles : **celle microscopique du projet ou lieu culturel et celle macroscopique des politiques culturelles**. Un des enjeux chers au ministère de la Culture – **celui qui a trait à la mobilité éco-responsable des publics** – **semble être moins abordé**.

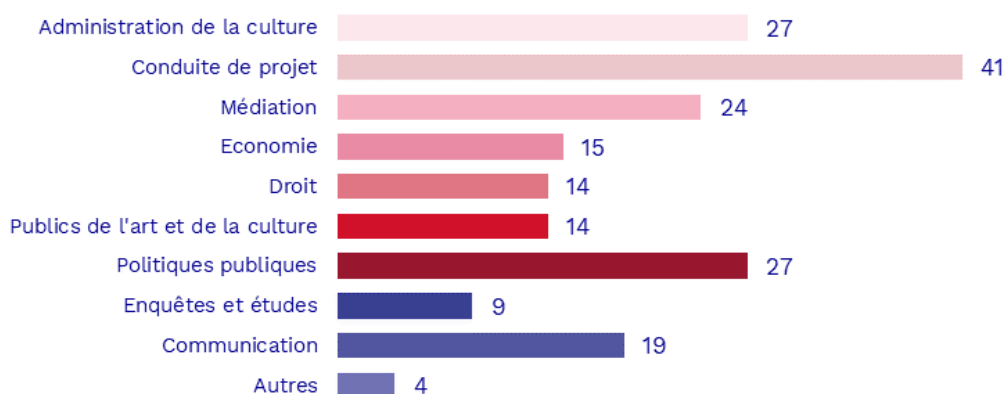
Cette répartition répond à une organisation française du champ culturel construite autour de structures soutenues pour nombre d'entre elles par la puissance publique et régies par des politiques nationales – les deux échelles auxquelles sont abordées l'écologie dans les cours. Cette construction ne pourrait pas être transposable à d'autres pays occidentaux, comme les Etats-Unis où le monde culturel s'organise autour de structures essentiellement privées ou en Allemagne où la politique publique se décide à l'échelle régionale des Länders.

La relative absence du droit dans les domaines d'enseignement s'explique probablement par une absence de normes nationales ou supranationales concernant l'éco-responsabilité dans le champ culturel et une législation encore balbutiante.

Domaines d'enseignement (Écologie)

Domaine d'enseignement	Nb. de formations	%
Administration de la culture	27	48%
Conduite de projet	41	73%
Médiation	24	43%
Économie	15	27%
Droit	14	25%
Publics de l'art et de la culture	14	25%
Politiques publiques	27	48%
Enquêtes et études	9	16%
Communication	19	34%
Autres	4	7%
Total	194	

Domaines d'enseignement (Ecologie)



Ecologie



2. Numérique

En nombre de domaines d'enseignements dans lesquels l'enjeu est traité, le numérique est, avec la diversité, l'un des deux enjeux les plus abordés par les formations ayant répondu au questionnaire, ce qui s'explique aisément tant il irrigue aujourd'hui l'ensemble des métiers de la culture.

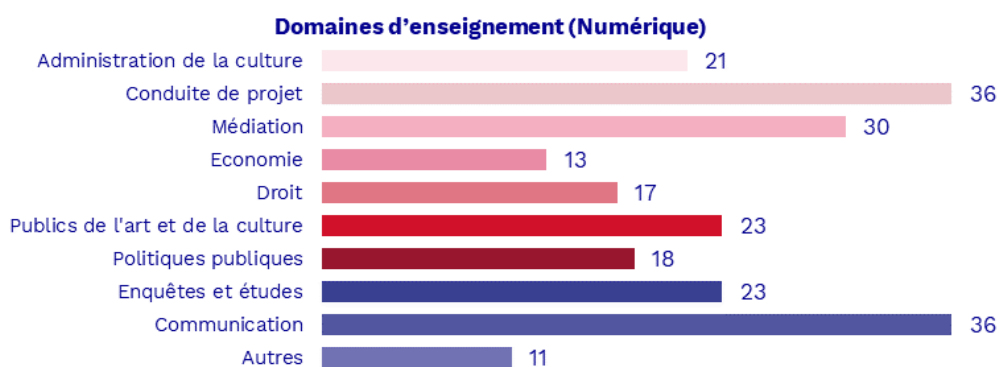
Le numérique est **principalement traité dans des cours relatifs à la conduite de projet, la communication et la médiation et est l'objet de formations autour de logiciels spécifiques aux métiers de la culture**. Il est à noter la **plus faible présence du numérique dans les enseignements relatifs au droit et aux politiques publiques** à l'heure pourtant, par exemple, de la réforme européenne du droit d'auteur sur le numérique.

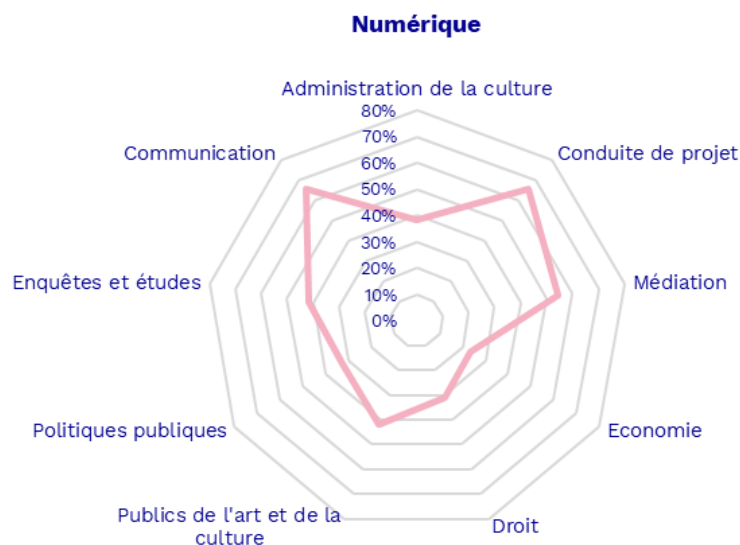
Cet équilibre semble souligner que le numérique est **davantage enseigné comme une compétence pratique que comme un enjeu politique**. Il est à souligner le score relativement important des enseignements dans le domaine de la « médiation » et des « publics de l'arts et de la culture ». Ce score doit probablement être mis en relation avec **l'intérêt grandissant pour des formes de médiation s'organisant autour de dispositifs numériques**.

L'explication peut être similaire pour les enseignements autour des « enquêtes et études », étant donné la prégnance des outils numériques dans la conduite des enquêtes aujourd'hui.

Domaines d'enseignement (Numérique)

Domaine d'enseignement	Nb. de cours	%
Administration de la culture	21	38%
Conduite de projet	36	65%
Médiation	30	55%
Économie	13	24%
Droit	17	31%
Publics de l'art et de la culture	23	42%
Politiques publiques	18	33%
Enquêtes et études	23	42%
Communication	36	65%
Autres	11	20%
Total	228	





Les étudiant·e·s sont-ils et elles formé·e·s aux usages suivants du numérique ?

Usages du numérique objet des enseignements	Nb. de cours
Outils numériques de gestion de projet ou de communication	38
Médiation numérique (par ex. : production d'un podcast, animation d'un atelier en ligne)	23
Communication et marketing (par ex. : Community management sur les réseaux sociaux d'une institution)	33
Programmation de contenus numériques (par ex. : expositions virtuelles, diffusion en direct d'un spectacle)	18
Valorisation d'objets qui relèvent de l'art et de la culture (par ex. : créations en réalité virtuelle)	9
Autre	4

Près de 70% des maquettes intègrent la formation à des outils numériques de gestion de projets ou de communication ; les deux-tiers, des enseignements autour de la communication et du marketing des entreprises et structures culturelles.

La création de contenus numériques artistiques ou leur valorisation sont moins abordées selon les responsables de formation ayant répondu au questionnaire. Ceci peut s'expliquer par deux facteurs :

- + **Le fait que ces compétences ne relèvent pas toujours des ingénieur·se·s culturel·le·s, mais de professionnel·le·s, internes ou externes aux équipes en place,** à qui cette tâche est déléguée par les ingénieur·e·s culturel·le·s et qui sont identifié·e·s comme des figures professionnelles différentes. Sauf pour les très petites structures où le travail de direction se confond avec les tâches opérationnelles, des compétences expertes sur l'ensemble des Logiciels utilisés ne sont pas systématiquement mobilisées dans le contexte professionnel. Cependant, il est certain qu'une formation aux apprentissages basiques pourrait permettre une

meilleure compréhension des commandes à passer aux intervenant·e·s extérieur·e·s comme les graphistes.

- + **Les coûts élevés de location de licence pour des logiciels spécifiques pour les formations** qui ne souhaitent pas utiliser uniquement les logiciels libres de licence, qui sont certes gratuits mais peu utilisés dans le contexte professionnel. Cette dépense importante peut constituer une limite pour ces formations qui ne disposent pas de ressources suffisantes et impacte la possibilité pour ces formations d'offrir des enseignements pratiques autour des Logiciels majeurs utilisés dans le monde de la culture.

Il en va probablement différemment dans les écoles d'art qui sont, rappelons-le, absentes du panel des formations ayant répondu au questionnaire. Même si les écoles d'art portent moins de 5% des formations du supérieur en ingénierie culturelle, **elles offrent traditionnellement des enseignements plus axés sur l'acquisition de compétences dans les domaines de la création numérique que la plupart des formations portées par d'autres types d'établissements.**

Préconisation 21

Favoriser l'apprentissage des logiciels utilisés dans le monde professionnel par la création par les services centraux des établissements publics d'enseignement supérieur d'enveloppes financières spécifiquement dédiées à la location des licences à l'échelle des formations

3. Lieux

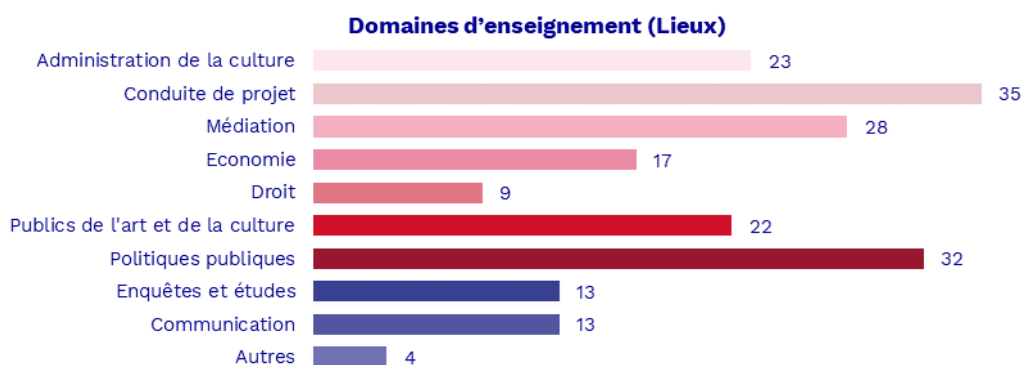
Les deux domaines dans lesquels les enseignements relatifs aux lieux non-institutionnels sont les plus abordés, sont la **conduite de projets et les politiques publiques.**

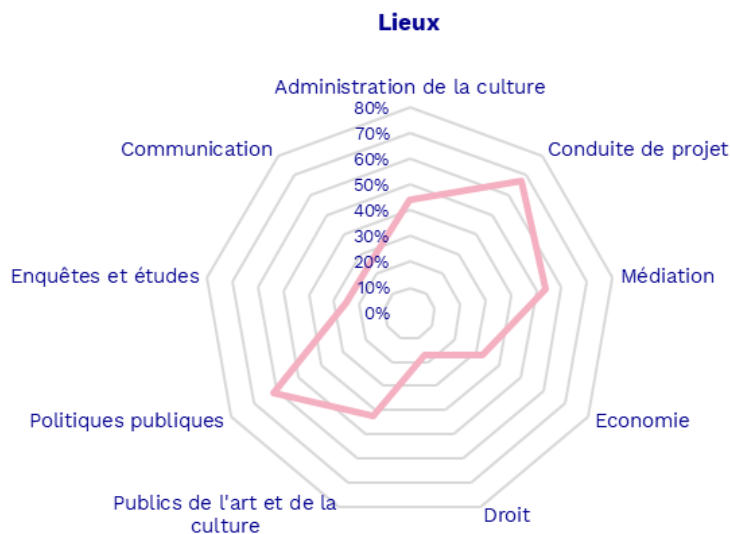
L'importance du domaine des politiques publiques ici peut s'expliquer, comme pour l'écologie, par une politique de soutien pensée pour une large part en France à l'échelle des lieux – notamment avec la création récente de plusieurs labels. En effet et comme expliqué plus haut, la prise en compte des lieux non-institutionnels par les formations s'inscrit dans une **attention forte à l'ensemble des types de structures culturelles et ne fait que rarement l'objet d'un cours spécifique.**

L'intégration de cet enjeu dans une conception plus large des lieux de culture s'explique notamment par le **profil des intervenant·e·s. professionnel·le·s dont la plupart travaillent** – nous l'avons vu – dans l'administration ou dans des lieux institutionnels ou labellisés et par la **localisation des formations** qui se trouvent pour la majorité dans les grandes aires urbaines où le soutien institutionnel à l'offre culturelle est important.

Domaines d'enseignement (Lieux)

Domaine d'enseignement	Nb. de cours	%
Administration de la culture	23	44%
Conduite de projet	35	67%
Médiation	28	54%
Économie	17	33%
Droit	9	17%
Publics de l'art et de la culture	22	42%
Politiques publiques	32	62%
Enquêtes et études	13	25%
Communication	13	25%
Autres	4	8%
Total	196	





La présence des lieux institutionnels sur les lieux non-institutionnels est à modérer dans les territoires où l'offre institutionnelle est peu développée, notamment les territoires ruraux ou semi-ruraux. L'enjeu des lieux non-institutionnels y est alors l'objet d'une grande attention, une part importante des structures culturelles opérant sur ces territoires tombant dans cette catégorie.

4. Diversité

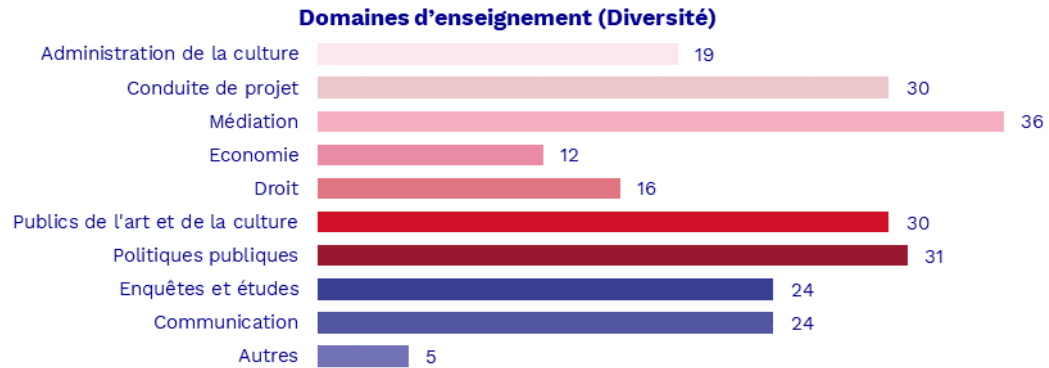
La diversité est un **enjeu très présent dans les offres de formation**. Elle y est principalement **pensée par rapport aux publics de la culture** comme semble le démontrer la domination dans le tableau des **domaines d'enseignements de la médiation, des publics de l'art et de la culture et de la conduite de projets**.

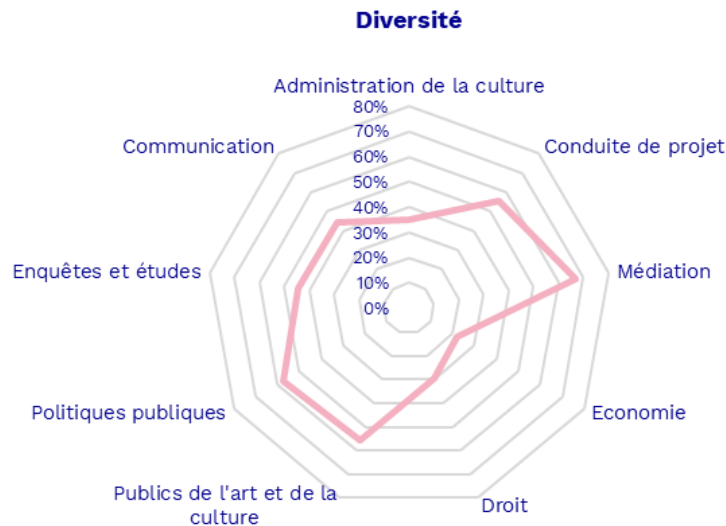
Le fait qu'elle soit abordée dans des cours autour des politiques publiques peut s'expliquer par **l'intérêt de plus en plus marqué des politiques culturelles pour les droits culturels**.

Sa présence plus relative dans le domaine de l'administration peut tenir d'une vision exogène de la diversité et non d'une perception endogène qui impliquerait une application à l'échelle des équipes des structures culturelles et une attention forte à cet enjeu dans les processus de recrutement, au-delà de la seule égalité femmes/hommes. Ici aussi il faut souligner que **l'étude ne s'est pas penchée sur la diversité des équipes pédagogiques** : comme le soulignent les échanges avec les responsables leur rôle est central autant pour le recrutement que pour l'orientation des contenus. Il serait de ce fait intéressant de pouvoir vérifier **s'il existe une correspondance entre la diversité de représentativité des équipes pédagogiques, et le traitement de la question de la diversité au sein de la formation**.

Domaines d'enseignement (Diversité)

Domaine d'enseignement	Nb. de cours	%
Administration de la culture	19	35%
Conduite de projet	30	56%
Médiation	36	67%
Économie	12	22%
Droit	16	30%
Publics de l'art et de la culture	30	56%
Politiques publiques	31	57%
Enquêtes et études	24	44%
Communication	24	44%
Autres	5	9%
Total	227	





Cette homogénéité forte des professionnel·le·s du champ culturel est aussi la conséquence indirecte de personnels de plus en plus diplômés. Les Bac+5 sont aujourd'hui, comme nous l'avons étudié plus tôt, en grand nombre. Or il est établi que la reproduction sociale est importante dans l'enseignement supérieur.

Si l'objectif des formations est de stimuler à terme une plus grande diversité des équipes, il conviendrait dès à présent de **porter une attention accrue à un recrutement diversifié des étudiant·e·s dans les formations spécialisées. Cette diversité peut être géographique** – les jeunes bachelier·e·s des territoires périphériques ayant par exemple plus de difficultés d'accès, notamment matérielles, à l'enseignement supérieur – **ou sociale.**

Elle peut **aussi être le fait d'étudiant·e·s à besoins spécifiques**, comme le soulignait Alain Bouhours, Chef du département de la réussite et de l'égalité des chances du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche durant la journée d'étude du 19 avril 2023. Les étudiant·e·s à besoins spécifiques pourraient potentiellement être très présent·e·s dans les formations en ingénierie culturelle, notamment par le nombre important d'étudiant·e·s-artistes postulant à ces formations et ils.elles pourraient avoir un impact positif sur la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans l'espace professionnel, autant des publics que des acteur·rice·s. **Tout comme les publics et les salarié·e·s, ces étudiant·e·s ont besoin d'aménagement pour réussir.** Hélas, pour ces étudiant·e·s, la pente est très raide. La **précarisation accrue des universités** – sans parler des écoles d'art – **ne permet pas de tels aménagements et réduit, par voie de conséquence, la réussite des étudiant·e·s à besoins spécifiques.** Ceci est d'autant plus dommageable que si le monde de la culture veut être le plus inclusif possible, il a **besoin d'accueillir dans ses professionnel·le·s une grande diversité de profils.**

Préconisation 22

Créer à l'échelle de chaque établissement une charte d'accueil des étudiant·e·s à besoins spécifiques

5. Management

D'après les résultats de l'enquête, il apparaît que le **management de la culture est des cinq enjeux le moins traité par les formations en ingénierie culturelle ayant répondu au questionnaire**. Cette absence pourrait aussi s'expliquer par la quasi-absence des écoles de commerce et de management dans notre échantillon : une seule école de commerce a répondu au questionnaire.

Il est cependant intéressant de noter que, **même dans les formations des autres types d'établissements**, avec pour nombre d'entre elles un rattachement disciplinaire aux Art, Lettres et Langues ou aux Sciences Humaines et Sociales (83% de l'échantillon), **le management est largement abordé**, laissant penser que cet enjeu est pris en compte par la majeure partie des formations en ingénierie culturelle.

Les seules formations du questionnaire qui ont répondu ne pas avoir de formation en management sont des **parcours rattachés à des département d'histoire de l'art, laissant penser que ces formations destinent moins à des métiers d'encadrement que des filières plus généralistes**.

La grille d'analyse pour cet enjeu était différente de celle utilisée pour les quatre enjeux déjà évoqués. En effet, l'orientation de cette question visait au départ à **comprendre si les risques psycho-sociaux étaient abordés durant la formation**. Les problèmes de management et de mal-être au travail sont constants dans le champ de la culture, où la précarité des emplois est fortement présente. Comme le montrent les réponses, **cette question semble encore peu traitée alors même que le management d'équipe est abordé par plus de 50% des formations ayant des cours de management**. Des expériences professionnelles des étudiant·e·s (stages et alternances) émergent que le secteur est peu sensible à la prise en charge des risques psycho-sociaux. Compte tenu des résultats de l'étude, il y a lieu de se demander s'il ne conviendrait pas de **combler ce manque au niveau des formations afin de s'assurer que l'ensemble des professionnel·le·s de la culture en poste soit attentif aux risques psycho-sociaux et que les situations à risque puissent être repérées à temps**. Cependant, comme il a été dit plus haut, il semble urgent de diligenter des études et des enquêtes ciblées, visant à établir les corrélations entre la formation des cadres, les contextes économique et financier des structures et les conditions de travail dans le secteur de la culture.

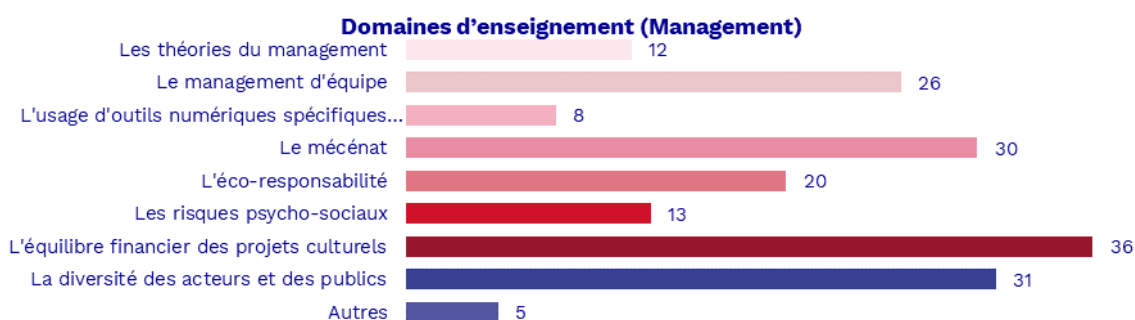
Une autre donnée permet de compléter notre analyse sur l'enseignement du management. Celui-ci semble avant tout perçu dans sa dimension financière. **Nombre des enseignements portent sur l'équilibre financier des projets culturels et le mécénat**. Cette dominante financière dans la plupart des formations peut s'expliquer par la **politique croissante de soutiens financiers par saupoudrage et par projets, qui impliquent de remplir des demandes de subvention diverses et accrues**.

Elle peut aussi s'expliquer par le **rôle dévolu aux ingénieur·se·s culturel·le·s dans l'écosystème actuel**. Ces métiers supports viennent accompagner la conception et la réalisation de projets. Les ingénieur·e·s culturel·le·s peuvent ainsi occuper des postes d'administration, de programmeur et producteur qui tous demandent des compétences financières.

Il serait pourtant abusif de considérer, à l’instar de ce qu’on a fait pour les autres axes d’analyse (écoresponsabilité, numérique, diversité des publics et des lieux) que cette part importante de l’enseignement du management dévolu à la recherche de financement indique une adhésion de l’ensemble des formations au système actuel de financement sur projets. Il conviendrait peut-être d’y voir plus une **forme d’adaptation aux conditions de financement**, et devrait peut-être être perçue comme une **façon de former des professionnel-le-s capables d’assurer l’équilibre financier de leurs structures et, ce faisant, d’assurer une stabilité aux équipes**. Car il ne faut pas oublier qu’un lien direct entre instabilité financière de plus en plus forte des structures, précarisation des conditions de travail et mal-être au travail pourrait être mis en évidence, **ce qui pourrait conduire à faire de l’enseignement du management financier et des équipes, un levier de transformation important**.

Domaines d’enseignement (Management)

Domaine d’enseignement	Nb. de cours	%
Les théories du management	12	24%
Le management d’équipe	26	52%
L’usage d’outils numériques spécifiques (par ex. MS Project, Asana, Trello)	8	16%
Le mécénat	30	60%
L’éco-responsabilité	20	40%
Les risques psycho-sociaux	13	26%
L’équilibre financier des projets culturels	36	72%
La diversité des acteurs et des publics	31	62%
Autres	5	10%
Total	181	



Sujets abordés dans l'enseignement du management



En guise de préambule aux conclusions générales de l'enquête, nous pouvons affirmer que **les cinq enjeux de l'étude sont donc pour la plupart bien pris en compte dans l'offre de formation initiale actuelle en ingénierie culturelle**. Ceci pourrait expliquer le fait que **les étudiant·e·s déplorent plutôt le manque d'acquis dans d'autres domaines** que les enjeux cités ici, comme le remarque **l'étude sur la région PACA menée par la chaire OTACC** et comme l'ont souligné certains étudiant·e·s interrogé·e·s pour cette étude. D'ailleurs, **les étudiant·e·s déclarent qu'elles et ils aimeraient que les enseignements orientés vers les contenus juridiques et financiers soient renforcés**. C'est peut-être le signe d'un besoin qu'elles et ils **constatent dans leur environnement professionnel et qui pourrait être corrélé à l'évolution de nombreuses structures culturelles** aujourd'hui confrontées à :

- + **la fragilisation des équilibres financiers** et à un soutien de plus en plus important par saupoudrage dans une **logique de financement par projet qui imposent des compétences gestionnaires fortes ;**
- + et à la **contractualisation assez récente de l'ensemble des rapports professionnels du monde culturel**, notamment avec les artistes, cette contractualisation étant assumée par le ministère de la Culture qui souhaite faire des artistes de véritables entrepreneurs de leur pratique comme le soulignait l'un de ses représentants lors de la journée d'études du 19 avril 2023.

Le nombre moins important qu'attendu par certain·e·s étudiant·e·s de cours en droit et en économie peut peut-être s'expliquer par le rattachement disciplinaires des formations initiales en ingénierie culturelle aux Arts, Lettres et Langues et aux Sciences Humaines et Sociales. Il prend aussi sa source dans la **difficulté que rencontrent les responsables de formations à recruter des enseignant·e·s-chercheur·se·s de droit et d'économie spécialisés sur le champ culturel** – comme cela a été évoqué plus haut. Cette dernière raison ne doit pas être minimisée tant plusieurs responsables de formation l'ont convoquée lors des entretiens.

Cette demande des étudiant·e·s s'explique aussi probablement par la **mise en valeur de l'aspect technique des métiers qui est très prégnante dans le monde professionnel et qui**

part du présumé que les formations initiales seraient supposées former à tous les aspects des métiers, oubliant deux aspects essentiels de la formation initiale :

1. que les **stages obligatoires, l’alternance et les expériences professionnelles entreprises** durant leurs études **participent pleinement de l’acquisition de ces compétences** et viennent compléter des enseignements qu’ils peuvent percevoir comme plus théoriques ;
2. que les **formations théoriques et humanistes renforcent la capacité des étudiant·e·s et des futur·e·s professionnel·le·s à acquérir de nouvelles compétences**, dès lors que le cadre théorique dans lequel elles s’inscrivent a fait l’objet d’un apprentissage.

I. Traitement des enjeux dans les différents domaines

Il convient désormais de renverser l’optique et de regarder les **enjeux du point de vue des domaines d’enseignement**. Ce renversement de perspective permet de comprendre les tendances actuelles. Il met aussi à jour les domaines dans lesquels les enjeux au cœur de l’étude sont le plus traités, nous renseignant non seulement sur la dimension qui est retenue de l’enjeu (écoresponsabilité, numérique, diversité des lieux et des publics), mais aussi sur l’approche qui est réservée à son traitement et le type de compétences qui sont censées permettre son traitement.

Les radars ci-dessous montrent que les enjeux ne sont pas toujours traités dans le même domaine, et on peut en déduire qu’ils ne sont pas traités non plus sous le même angle.

L’administration et la conduite de projets sont les domaines où les quatre enjeux – écologie, numérique, diversité des lieux et des publics – sont assez également traités. Dans tous les autres domaines, une inclinaison plus forte pour un ou plusieurs des enjeux se manifeste.

Ainsi, le numérique est souvent abordé dans la communication – ce qui s’explique aisément vu que la communication culturelle utilise pleinement les ressources et canaux numériques existants. **L’écologie émerge, elle aussi, dans ce domaine ce qui pourrait s’expliquer de deux manières** : par la prise en compte de pratiques communicationnelles plus vertueuses de l’environnement – notamment lors de publications papiers – et la volonté des entreprises de communiquer autour de pratiques quotidiennes éco-responsables – que celles-ci tombent dans le Greenwashing ou existent réellement. Les communications de crise des lieux culturels suite à l’irruption d’activités écologiques ces dernières années font peut-être aussi l’objet de cours de communication.

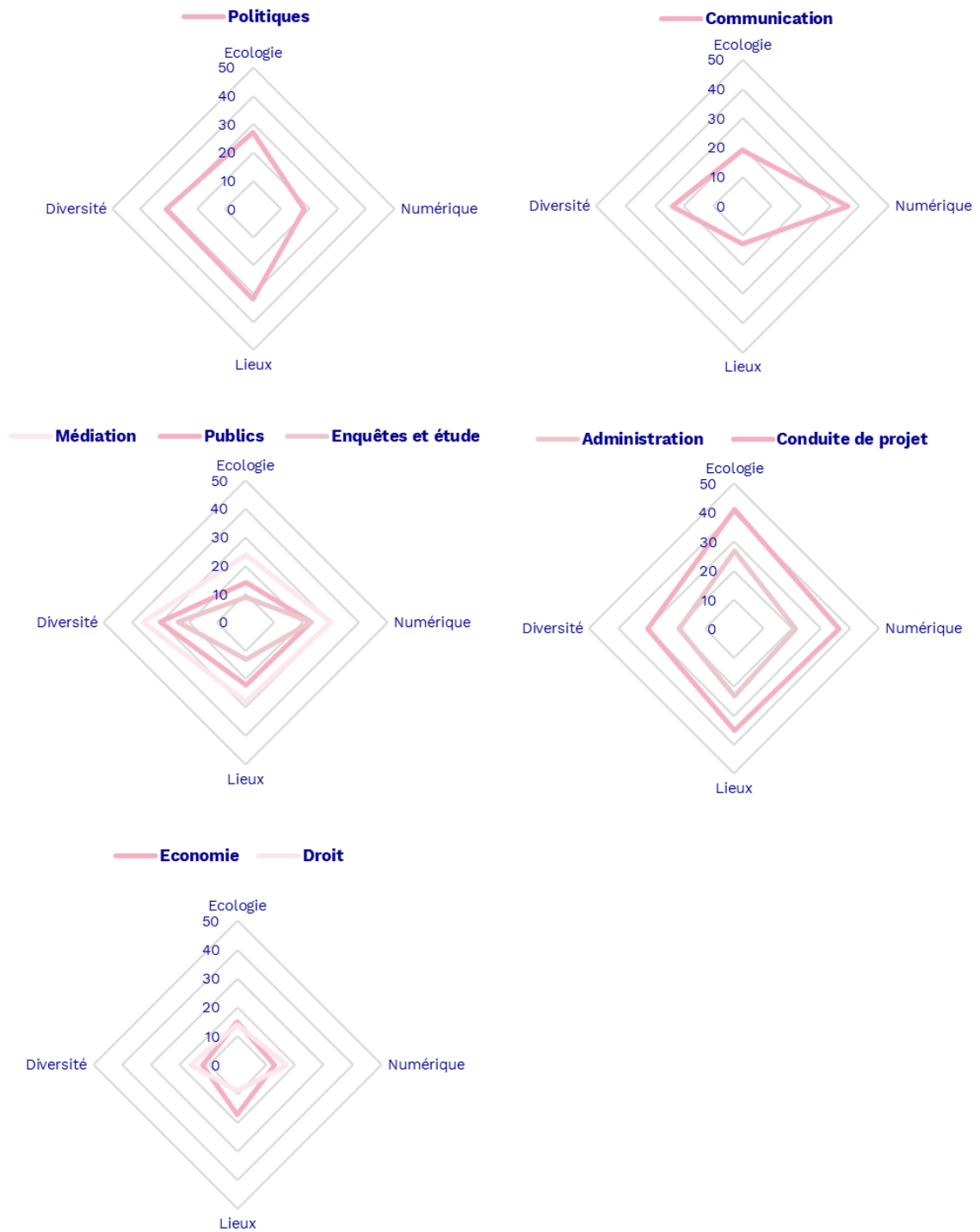
Les enseignements de politiques publiques sont centrés sur la diversité et les lieux, avec une inclinaison récente pour l’écologie, comme cela a été préalablement souligné dans l’analyse. **La médiation, les publics, enquêtes et études penchent logiquement du côté de la prise en compte de la diversité.**

L’exception du droit et de l’économie qui abordent peu les enjeux, doit être soulignée. Nous reparlerons de ces deux cas dans un paragraphe plus bas.

Nombre de formations traitant de chaque enjeu par domaine d'enseignement

Domaine d'enseignement	Écologie	Numérique	Lieux	Diversité
Administration	27	21	23	19
Conduite de projet	41	36	35	30
Médiation	24	30	28	36
Économie	15	13	17	12
Droit	14	17	9	16
Publics	14	23	22	30
Politiques	27	18	32	31
Enquêtes et études	9	23	13	24
Communication	19	36	13	24

Traitement des enjeux dans les domaines :



Dans les deux tableaux suivants – l'un plus détaillé que l'autre – les informations relatives au nombre d'enjeux traités par domaine sont classées par ordre décroissant. Comme il en ressort, **les enjeux sont principalement abordés dans des cours à dominante pratique**. Cette donnée pourrait s'expliquer par **la place de plus en plus grande réservée dans les cours à l'acquisition des blocs de compétences**.

Si les enjeux sont moins traités dans les cours relevant du droit ou de l'économie, ce pourrait aussi être dû à la propension de ces enseignements à reposer sur l'acquisition de données existantes (législation en vigueur, modèles économiques viables). **Les normes et modèles économiques étant encore à définir pour certains de ces enjeux étudiés dans l'étude, leur traitement minorés dans ces domaines d'enseignement se justifierait**.

Cependant une analyse plus poussée montre que le nombre de cases non-cochées par les responsables dans le questionnaire pourrait aussi s'expliquer par **l'absence de cours de droit et d'économie dans plusieurs des formations ayant répondu au questionnaire en particulier pour ce qui est des formations rattachées aux départements d'histoire de l'art**, comme on l'a vu plus haut. Cette donnée doit donc être pondérée pour tenir compte des effets de distorsion induits par la composition de l'échantillon. La minoration de la prise en compte des enjeux dans les cours de droit et d'économie ne serait donc pas simplement à comprendre comme la marque d'un désintérêt de ces domaines pour les enjeux de l'étude, mais comme **l'effet d'une différence d'orientation entre les diverses offres de formation en ingénierie culturelle**.

Nombre de formations traitant de 0 ou d'au moins 1 enjeu, par domaine d'enseignement

Nombre d'enjeux (écologie, numérique, lieux et diversité) par type de domaine	Conduite de projet	Communication	Médiation	Politiques	Publics	Administration	Enquêtes et études	Droit	Economie
De 1 à 4 enjeux	46	45	44	44	38	37	34	29	27
Pas d'enjeux	10	11	12	12	18	19	22	27	29
Total des formations	56	56	56	56	56	56	56	56	56

Nombre de formations traitant de 0, 1, 2, 3 ou 4 enjeux, par domaine d'enseignement

Nombre d'enjeux	Conduite de projet	Communication	Médiation	Politiques	Publics	Administration	Enquêtes et études	Droit	Economie
4	26	7	12	10	7	10	4	4	5
3	5	8	15	10	9	8	8	6	4
2	8	10	8	14	12	7	7	3	7
1	7	20	9	10	10	12	15	16	11
0	10	11	12	12	18	19	22	27	29
	56	56	56	56	56	56	56	56	56

Ces tableaux permettent donc également d'attester de **l'existence d'un socle commun d'enseignements à ces formations quel qu'en soit le domaine de rattachement ou le type d'établissements qui les héberge.**

Les **domaines les plus communs sont ceux de la conduite de projets, de la communication et de la médiation.** Ce trio de tête atteste de la **volonté des formations à former de futur-e-s professionnel-le-s capables de monter des projets publics**, la production et la diffusion d'événements culturels étant au cœur de la majorité des formations en ingénierie culturelle.

J. La pédagogie par projet

Nous souhaitons revenir ici sur une question qui a émergé au fil de l'analyse, celle de la **pédagogie par projet**. Les enseignements liés au projet (qui traduisent à notre sens l'existence d'une pédagogie par projet) arrivent en première place à la fois pour ce qui est du nombre de formations dispensant des cours de conduite de projets, et pour ce qui est du nombre d'enjeux abordés dans ces cours.

Cette position de choix montre **l'importance que revêt aujourd'hui un mode d'apprentissage qui s'écarte des standards classiques de l'enseignement et trouve toute sa place et sa légitimité dans les parcours de formation.** Dans la majorité des disciplines de rattachement des formations en ingénierie culturelle, les cours s'organisent usuellement en deux blocs : Cours Magistraux et Travaux Dirigés. La pratique par projets se rapproche dans sa conception des Travaux Pratiques qui existent souvent dans les sciences dures, mais qui trouvaient jusqu'à récemment peu d'écho dans la catégorie large des sciences humaines et sociales.

Dans les formations en ingénierie culturelle, **cette pédagogie par projets passe souvent par des projets tutorés menés en partenariat avec des structures culturelles**, au-delà des stages obligatoires. Ces projets tutorés peuvent se faire en classe entière ou en petits groupes. Ils peuvent **être à l'initiative des composantes ou provenir de commandes des**

structures culturelles partenaires, comme nous l'ont décrit de nombreux responsables de formation lors des entretiens.

Comme cela est rendu visible dans deux données collectées par le questionnaire (les profils des intervenant·e·s professionnel·le·s de la formation - déjà évoqués - et les types de lieux avec lesquels les étudiant·e·s mènent des projets), **l'administration publique et les lieux institutionnels sont plus représentés que les lieux non-institutionnels**.

Ceci peut s'expliquer par la **localisation des formations** dans de grandes villes où l'administration et les lieux institutionnels sont bien représentés et peuvent devenir des partenaires réguliers. Mais ceci pourrait aussi provenir, comme le laissent supposer les proportions du même ordre entre les deux jeux de données, **d'une participation active des intervenant·e·s. professionnel·le·s. à la conduite des projets tutorés**. Autrement dit, il est possible d'en déduire une probable participation des professionnel·le·s intervenant dans les formations à la mise en place d'enseignements sous la forme de projets pédagogiques encadrés. Il est raisonnable de supposer que ceci n'implique pas pour autant que les cours que dispensent les professionnel·le·s soient uniquement des cours de pratique, mais que, par leur situation particulière d'enseignant·e·s et professionnel·le·s du secteur de la culture, elles et ils mettent leurs compétences et leurs contacts au service de la réalisation des projets tutorés, qui peuvent être conduits par ou avec des enseignant·e·s-chercheur·se·s titulaires. De ce fait, il faut supposer que la **collaboration et les apports des professionnel·le·s peut être de nature très diverse**, en allant de la mise à disposition de locaux et de matériel, à la mise en place de mécénat de compétence, ou provenir d'une commande auxquels les étudiants doivent répondre (sous la forme par exemple d'une enquête de terrain).

Si les étudiant·e·s mènent des projets dans le cadre de la formation, avec quels types de lieux travaillent-ils et elles ?

Types de lieux avec lesquels les étudiant·e·s mènent des projets	Nb. de formations	%
Lieux culturels institutionnels (par ex. : musées, centres culturels, théâtre)	52	100%
Administration publique (par ex. : Ministères, DRAC, institutions territoriales)	45	87%
Lieux culturels non-institutionnels (par ex. : squats, fablabs, tiers-lieux)	38	73%
Entreprises du secteur commercial privé (par ex. : galeries, agences, compagnies privées)	26	50%
Autre	2	4%

Il est utile de souligner ici que, même si cette donnée ne relève que partiellement de l'enquête, **la pédagogie par projets relève d'une certaine importance dans la mesure où elle semble répondre aux attentes des étudiant·e·s en demande d'expériences et de mises en situation professionnelle pour accompagner les apprentissages**. En effet, elle permet, dans le cadre de l'enseignement, un **apprentissage par le faire et par l'erreur** qui sont encore trop rarement possibles dans l'enseignement supérieur.

Cette pédagogie par projet offre en plus une horizontalité plus grande de la relation enseignant·e·s/étudiant·e·s : les premier·ère·s devenant des accompagnant·e·s dans la réalisation de projets pensés et réalisés par les second·e·s. Ce renversement de la hiérarchie habituelle donne la possibilité aux enseignant·e·s de percevoir les centres d'intérêt des jeunes générations et de **faire évoluer l'offre de formation en conséquence**, comme cela a été souligné par de nombreux des responsables interrogés. Ce point est à souligner : **la pédagogie et l'enseignement peuvent devenir des moments de prise de conscience de transformation de l'offre de formation**. En effet, la connaissance des nouveaux enjeux sociétaux passe non seulement par les liens nécessaires et ténus des responsables de formation avec le champ de la culture, mais aussi par les **remontées des apprenant·e·s dans le cadre pédagogique plus libre** des projets tutorés, les sujets de mémoire ou des rapports de stage.

Comme il a été souligné dans les échanges, **un frein majeur persiste cependant dans la mise en place d'une offre plus large de pédagogie par projets**. C'est celui du **financement de ces projets tutorés**. Les formations ne disposent souvent d'aucune enveloppe financière spécifique pour la mise en place de ces projets. Pour les financer, **les responsables doivent alors chercher des partenaires extérieurs** - publics ou privés - **ou faire des demandes de financement à des services internes aux établissements**, notamment grâce à la taxe de contribution à la vie étudiante et au campus (CVEC) pour les universités. Un responsable de formation nous a ainsi expliqué pouvoir offrir des projets tutorés aux étudiants de sa formation grâce à son rôle de référent culture de l'université.

Pour autant et en dépit de son intérêt, cette solution n'en est pas véritablement une et elle relève du bricolage. La CVEC n'est normalement pas dévolue au financement de projets inscrits dans les maquettes de cours, mais à celui de projets initiés sur le temps libre des personnels enseignants et des étudiant·e·s. Elle implique de plus une rupture d'égalité entre les établissements, certains acceptant de financer les projets tutorés sur des enveloppes annexes, d'autres le refusant.

Compte tenu de l'intérêt que la pédagogie par projet revêt dans les formations en ingénierie culturelle, il faudrait orienter les politiques de financement actuelle des projets tutorés et leur offrir des enveloppes fléchées afin d'en assurer la pérennité. Au-delà de l'allègement certain que cela constituerait pour les responsables pédagogiques, l'accès facilité d'une pédagogie par projet permet de maintenir un lien fort avec le secteur économique de la culture et avec les professionnel·le·s, permettant aux étudiant·e·s de se constituer un carnet d'adresse dès la formation en Master.

Sans vouloir déborder les limites de cette étude, les auteurs souhaitent toutefois souligner un point essentiel concernant les politiques publiques et leur soutien aux formations. Les derniers critères de **l'évaluation Hcéres** semblent montrer une meilleure prise en compte des connaissances pratiques. Il est raisonnable, mais peut être vain, d'imaginer qu'un tel indicateur accompagne la mise en place de politiques orientées vers le financement des approches pédagogiques par projet et d'exiger que de telles approches pédagogiques (innovantes et professionnalisantes) puissent jouir d'un soutien plein et franc des politiques publiques. La **mise en place des pédagogies par projet** ne devrait pourtant pas être conditionnée par l'octroi d'aides financières exogènes et fragiles, **mais, compte tenu de son importance et de son impact sur le parcours des étudiant·e·s, elle devrait faire l'objet de financements pérennes, fléchés, octroyés par les établissements**.

Préconisation 23

Favoriser la pédagogie par projet par la création par les services centraux des établissements publics d'enseignement supérieur d'enveloppes financières dédiées à l'échelle des formations.

Conclusion

Cette étude s'est donnée comme objectif celui d'établir une **cartographie des formations en ingénierie culturelle**, de procéder à une **enquête auprès des responsables** de ces formations dans le but savoir si les axes d'analyses du projet du PIA4, à savoir écoresponsabilité, numérique, diversité des lieux et des publics et management, avait été ressentis comme des axes prioritaires de transformation sociale. On a retenu, pour notre hypothèse, que **l'intégration de ces questions dans le contenu des enseignements était un indicateur du ressenti et de l'urgence à traiter ces questions.**

Les résultats démontrent que les formations identifiées dans la cartographie et par la suite étudiées par le biais du questionnaire, **ont déjà intégré dans leurs enseignements, à des niveaux différents**, l'étude des transformations induites par **l'urgence climatique, le tournant numérique, l'émergence de nouveaux lieux de la culture et l'exigence d'inclusivité** fortement sollicitée par les tutelles et par les publics eux-mêmes.

Ainsi l'étude apporte une **connaissance nouvelle sur la formation initiale post-baccalauréat en ingénierie culturelle**, attestant l'intérêt et la sensibilité des acteurs à la mise en adéquation des parcours de formation et des enseignements avec les transformations sociétales identifiées par le projet de PIA4.

Nous avons essayé d'établir une **corrélation entre l'encadrement juridique de certains secteurs de l'activité professionnelle** (comme par exemple l'éco-responsabilité) **et l'aspect plus pratique de l'enseignement**, suggérant ainsi que l'encadrement juridique de certaines pratiques ouvre la possibilité à un apprentissage plus théorique, l'échafaudage juridique traduisant une conception philosophique et politique qu'il est possible d'analyser et de discuter avec les étudiant·e·s en cours, en plus de l'apprentissage des « bonnes pratiques ».

Quel que soit le mode d'implémentation des transformations induites par ces urgences sociales, l'étude montre une grande **flexibilité du système de l'enseignement supérieur** dans son ensemble, avec une **richesse d'approches** qu'il paraît essentiel de protéger et de soutenir. En revanche, dès la constitution de l'échantillon il nous est apparu évident que **cette richesse se perd dans la masse d'informations** et qu'il n'est pas si clair, pour les usagers et pour les non enseignant·e·s, de distinguer, par exemple, la spécificité d'un parcours de management de la culture proposé par une école d'art et celui proposé par une école de commerce. Manque, sans doute, une **réflexion générale sur les métiers liés à ces formations pour qu'une compréhension plus affinée s'impose.**

Le point de départ du PIA4 est fondé sur l'intuition que les opérateurs du secteur économique de la culture sont en manque de formation et qu'il est nécessaire qu'une offre de formation se développe à leur adresse.

L'étude conduite par l'équipe de l'Institut ACTE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne tend plutôt à démontrer que ce **si ce besoin existe pour les personnes en poste (l'identification du besoin n'était pas l'objet de notre étude), et si le manque se fait sentir pour les professionnel·le·s, les établissements du supérieur ont, quant à eux, pris en charge la formation dans ces domaines spécifique depuis un certain temps.**

Serait-il judicieux pour autant en déduire que les établissements d'enseignement supérieur ont un **rôle prescripteur** et qu'ils définissent, en quelque sorte, par les formations qu'ils proposent, les figures professionnelles de demain ? Cette intuition qui émerge après avoir travaillé aux données collectées pour l'étude, n'est pas à exclure mais reste à étayer. Ce qui apparaît toutefois des échanges et de l'analyse des données de l'étude est que, compte tenu de l'orientation et l'organisation des enseignements et de la volonté affichée des responsables, les établissements d'enseignement supérieur ne se cantonnent pas à former des professionnel·le·s en réponse aux urgences du marché du travail. **Par leur vocation, ils poursuivent leurs objectifs de formation plus large préparant les professionnels de demain pour qu'elles et ils soient en mesure de faire aux nouveaux enjeux et suffisamment bien formé·e·s pour mobiliser les ressources (y compris théoriques) à même de répondre aux demandes et aux défis qui leur seront posés.**

Ce qui a été constaté en revanche est un **investissement assez modéré dans les enseignements en management qui sont censés préparer les étudiant·e·s au traitement des risques psycho-sociaux.** On se demande si cet indicateur ne dirait pas quelque chose de la perception que se font les enseignant·e·s-chercheur·se·s du supérieur, de la capacité même à transformer les conditions de travail. Quelle qu'en soient les raisons, il est évident que l'étude montre qu'il est nécessaire d'intervenir rapidement dans l'espoir de pouvoir améliorer les conditions de travail des opérateur·rice·s professionnel·le·s.

Enfin, notre étude semble montrer que les **transformations structurelles du monde de la culture ont un impact sur les parcours et les enseignements qui y sont dispensés.** L'approche du management prioritairement par le biais de la gestion de la ressource financière, dans un contexte de financement de la culture par l'adoption d'une politique de soutien par saupoudrage et par projets a suscité un changement dans la conception des professions culturelles. **Les métiers liés au management s'orientent aujourd'hui vers une plus forte connaissance en conception et direction de projets, pour répondre aux injonctions imposées par les bailleurs de fonds.** C'est dans ce sens qu'on doit comprendre la transformation de l'offre de formation initiale dans l'enseignement supérieur et l'augmentation croissante ces dernières décennies de diplômés d'ingénierie culturelle. **Ces diplômés ne forment pas à des emplois rattachables à une catégorie spécifique de l'INSEE, mais à un ensemble de métiers divers, ce qui rend plus difficile leur identification et l'inclusion dans l'étude des parcours proposés.**

A travers les questionnaires, les entretiens et la journée d'étude, un autre type de donnée a été collecté, qui vise à nous renseigner sur les difficultés que les acteurs de la formation auraient rencontrées pour la mise en place de ces transformations, et, sans surprise, c'est le **besoin de soutiens structurels institutionnels** qui a été pointé et qui est réputé nécessaire au bon exercice des missions qui sont confiées à l'enseignement supérieur.

C'est ce besoin de soutien qui a fait **l'objet de la plupart des préconisations de ce rapport. L'offre de formation est riche et diversifiée**, les responsables dans les établissements publics (la quasi-absence de réponse des écoles privées au questionnaire ne permet pas d'étendre cette réflexion) fortement engagé·e·s et réactif·ve·s face aux enjeux sociaux qui n'ont de cesse d'émerger.

Mais ils et elles rencontrent encore de **trop nombreux obstacles structurels dans la gestion et la modification des formations** dont ils·elles ont la charge. Les préconisations portent donc avant tout sur des modifications structurelles à même de faciliter l'exercice de leur fonction et, ce faisant, d'améliorer l'offre actuelle de formations initiales en ingénierie culturelle. Ces recommandations ont été pensées pour **continuer à garantir à chaque établissement une liberté pédagogique dans la construction de ses formations et de ses enseignements.**

Il est à parier que la plupart des **recommandations formulées ici ne sont pas spécifiques aux formations en ingénierie culturelle et pourraient être étendues à la plupart des formations initiales du supérieur.** Ce rapport doit ainsi être vu comme un état des lieux et une réponse à la commande passée, mais aussi comme un **moyen de penser une amélioration possible de l'enseignement public du supérieur dans son intégralité.** Cette amélioration peut être rapide et s'opérer sans bouleversements d'ampleur. Car c'est bien par la confiance pour les équipes en place et par un soutien institutionnel à leurs missions que l'enseignement public du supérieur pourra continuer à offrir la pluralité des formations qui fait sa force et permettre aux étudiant·e·s une vie professionnelle à venir réussie.

Ainsi les recommandations que nous livrons avec cette étude vont dans le sens d'une **amélioration des capacités des établissements d'enseignement supérieur à implémenter les transformations nécessaires pour répondre aux défis sociaux.** En visant les difficultés structurelles elles renseignent sur les attentes et les besoins en simplification des procédures qui émergent des échanges avec les responsables à partir de l'enquête. **L'inclusion de professionnel·le·s dans les parcours de formation**, par exemple, est considéré (y compris par le HCERES) comme étant un indicateur de performance qui **témoigne de la capacité des formations à structurer un lien avec le monde professionnel.** Pour autant, cette inclusion ne peut se faire qu'au prix d'un grand effort et d'un énorme travail de toutes les équipes, avec nombreux obstacles à éviter et limites à respecter.

A côté donc de ces recommandations plus orientées vers l'organisation structurelle, **nous avons identifié des « bonnes pratiques », des manières de faire** qui, lorsqu'elles sont adoptées, permettent de satisfaire les objectifs avec un effort moindre : **partage de responsabilités avec les intervenant·e·s professionnel·le·s, formalisation des retours étudiant·e·s** pour édifier une connaissance certaine du monde professionnel, par exemple. Ces recommandations indiquent un chemin qui pourrait être parcouru pour transformer l'enseignement supérieur et le mettre en adéquation avec les urgences sociales par le biais de changements dans les pratiques quotidiennes.

Enfin, nous avons pris soin d'indiquer là où il nous semblait que l'insuffisance des données pouvait induire à des conclusions trop hasardeuses et avons indiqué, quand ils étaient évidents, les biais que la recherche incarne, autant dans la constitution de son corpus que dans l'analyse. Nous espérons qu'en dépit de ces approximations, les résultats obtenus pourront orienter les collègues et les décideurs dans les choix stratégiques que nous serons appelés à adopter pour le nouveau contrat quadriennal de l'offre de formation.

Littérature grise (par ordre antéchronologique)

Documentation de référence :

- + DUBOIS Vincent, *La culture comme vocation*, Paris, Raisons d'agir, 2013
- + PATRIAT Claude & MATHIEU Isabelle (dir.), *L'Université et la formation aux métiers de la culture*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, collection « U-Culture(s) », 2012
- + *Les formations à l'administration et à la gestion de la culture : état des lieux et analyse stratégique*, Étude commanditée par le ministère de la Culture et de la Communication (DDAI/DEPS), juillet 2007
- + *Formation et emploi culturel. Les formations de 3^{ème} cycle d'administrateurs culturels en question*, Actes du séminaire du 2 juin 1992 à Grenoble, ministère de la culture et de la francophonie, Université Pierre Mendès France Grenoble 2, Observatoire des politiques culturelles, mai 1993

Documentation complémentaire :

- + *Universités et territoires*, Rapport public thématique de la Cour des Comptes, février 2023
- + *La formation en alternance : Une voie en plein essor, un financement à définir*, Rapport public thématique de la Cour des Comptes, juin 2022
- + *L'insertion des jeunes sur le marché du travail*, Rapport de la Cour des Comptes, Les enjeux structurels pour la France, décembre 2021
- + *Les universités à l'horizon 2030 : plus de libertés, plus de responsabilités*, Rapport de la Cour des Comptes, Les enjeux structurels pour la France, octobre 2021
- + *Rapport d'information fait au nom de la commission des finances (1) pour suite à donner à l'enquête de la Cour des comptes, transmise en application de l'article 58-2° de la LOLF, sur l'enseignement supérieur en arts plastiques*, Par MM. Vincent ÉBLÉ et Didier RAMBAUD, Sénateurs, Sénat, 20 juin 2021
- + *L'Enseignement supérieur en arts plastiques*, Communication de la Cour des Comptes à la commission des finances du Sénat, décembre 2020
- + *Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi orientation et réussite des étudiants*, Communication de la Cour des Comptes au comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale, février 2020
- + *Mission « flash » sur les écoles supérieures d'art territoriales. Communication de Mmes Fabienne Colboc et Michèle Victory*, Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation, mercredi 17 juillet 2019
- + *Rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants*, par M. Gabriel Attal, Député, 6 décembre 2017
- + MARTIN Cécile, « Les formations à l'administration et à la gestion de la culture : bilan et perspectives », *Culture études*, 2008/2 (n°2), Éditions Ministère de la Culture – DEPS, pp. 1-12, URL : DOI 10.3917/cule.082.0001

Annexes

CARTOGRAPHIE FORMATIONS EN INGÉNIERIE CULTURELLE. RECENSEMENT

PIA4 COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR

CARTOGRAPHIE FORMATIONS EN INGÉNIERIE CULTURELLE - RECENSEMENT

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE

Code établissement	Etablissement (campus)	Type d'établissement	Statut de l'établissement	Ministère de rattachement	Région
ET001	IUT de Brest-Morlaix	IUT	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Bretagne
ET002	Audencia	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Industrie et du Commerce	Pays de la Loire
ET003	Burgundy Business School Dijon	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Industrie et du Commerce	Bourgogne-Franche-Comté
ET004	Burgundy Business School Paris	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Industrie et du Commerce	Île-de-France
ET005	Cergy Paris Université	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île-de-France
ET006	Conservatoire National des Arts et Métiers Paris	Ecole d'ingénierie	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île-de-France
ET007	Conservatoire National des Arts et Métiers Autres Campus	Ecole d'ingénierie	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île-de-France
ET008	Ecole Boule	Ecole d'art et patrimoine	Etablissement public	Ministère de l'Éducation Nationale	Île-de-France
ET009	Ecole de management Léonard-de-Vinci	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île-de-France
ET010	Ecole du Louvre	Ecole d'art et patrimoine	Etablissement public	Ministère de la Culture	Île-de-France
ET011	Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne	Ecole d'art et patrimoine	Etablissement public	Ministère de la Culture	Bretagne
ET012	Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts	Ecole d'art et patrimoine	Etablissement public	Ministère de la Culture	Île-de-France
ET013	Ecole supérieure d'art d'Avignon	Ecole d'art et patrimoine	Etablissement public	Ministère de la Culture	Provence-Alpes-Côte d'Azur
ET014	Ecole supérieure d'art et de design TALM (Tours-Angers-Le Mans)	Ecole d'art et patrimoine	Etablissement public	Ministère de la Culture	Plusieurs régions
ET015	Ecole supérieure d'art du Pays Basque	Ecole d'art et patrimoine	Etablissement public	Ministère de la Culture	Nouvelle-Aquitaine
ET016	Ecole supérieure d'art et design Grenoble Valence	Ecole d'art et patrimoine	Etablissement public	Ministère de la Culture	Auvergne-Rhône-Alpes
ET017	Ecole supérieure d'économie d'art et de communication	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île-de-France
ET018	ESCP Business School	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Industrie et du Commerce	Île-de-France
ET019	ESG Paris	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île-de-France
ET020	HEC Paris	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Industrie et du Commerce	Île-de-France
ET021	IAE de Dijon	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Bourgogne-Franche-Comté
ET022	IAE de l'Université Côte d'Azur	Institut d'Administration des Entreprises	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Provence-Alpes-Côte d'Azur
ET023	IAE de l'Université de Perpignan Via Domitia	Institut d'Administration des Entreprises	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Occitanie
ET024	ICART	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Plusieurs régions
ET025	ICART ; EFAP	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île-de-France
ET026	ICN Creative Business School	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île-de-France
ET027	IESA	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île-de-France
ET028	INP	Ecole d'art et patrimoine	Etablissement public	Ministère de la Culture	Île-de-France
ET029	Institut Catholique de Paris	Université privée	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île-de-France
ET030	Institut Catholique de Toulouse	Université privée	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Occitanie
ET031	Institut National Universitaire Champollion	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Occitanie
ET032	ISEFAC	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Nouvelle-Aquitaine
ET033	IUT Belfort-Montbéliard	IUT	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Bourgogne-Franche-Comté
ET034	IUT Chambéry	IUT	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Auvergne-Rhône-Alpes
ET035	IUT de Dijon - Université de Bourgogne	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Bourgogne-Franche-Comté
ET036	IUT de Lens - Université d'Artois	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Hauts-de-France
ET037	IUT de l'Université Bordeaux-Montaigne	IUT	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Nouvelle-Aquitaine
ET038	IUT de l'Université d'Angers	IUT	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Pays de la Loire
ET039	IUT de l'Université de Rennes	IUT	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Bretagne
ET040	IUT de l'Université Savoie Mont Blanc	IUT	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Auvergne-Rhône-Alpes
ET041	IUT de Vélizy-Rambouillet	IUT	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île-de-France
ET042	IUT Jean Moulin - Lyon III	IUT	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Auvergne-Rhône-Alpes
ET043	IUT Littoral Côte d'Opale	IUT	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Hauts-de-France
ET044	Kedge Business School	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île-de-France
ET045	EESC Neoma Business School	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Industrie et du Commerce	Normandie
ET046	Rennes School of Business ; Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne	Consortium public/privé art/management	Consortium public/privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Bretagne
ET047	Sciences Po Aix	Institut d'Études Politiques	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Provence-Alpes-Côte d'Azur
ET048	Sciences Po Bordeaux	Institut d'Études Politiques	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Nouvelle-Aquitaine
ET049	Sciences Po Grenoble	Institut d'Études Politiques	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Auvergne-Rhône-Alpes
ET050	Sciences Po Lille	Institut d'Études Politiques	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Hauts-de-France
ET051	Sciences Po Lyon	Institut d'Études Politiques	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Auvergne-Rhône-Alpes
ET052	Sciences Po Paris	Institut d'Études Politiques	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île-de-France
ET053	Sciences Po Paris ; Ecole du Louvre	Consortium public art/management	Consortium public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île-de-France
ET054	Sciences Po Strasbourg	Institut d'Études Politiques	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Grand Est

1/3

Code établissement	Etablissement (campus)	Type d'établissement	Statut de l'établissement	Ministère de rattachement	Région
ET055	Sciences Po Toulouse	Institut d'Etudes Politiques	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Occitanie
ET056	Sorbonne Université	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île de France
ET057	Toulouse Business School	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Industrie et du Commerce	Occitanie
ET058	Aix-Marseille Université - Marseille	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Provence-Alpes-Côte d'Azur
ET059	Université Bordeaux Montaigne	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Nouvelle-Aquitaine
ET060	Université Bretagne-Sud	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Bretagne
ET061	Université Caen Normandie	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Normandie
ET062	Université Catholique de Lille	Université privée	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Hauts-de-France
ET063	Université Catholique de l'Ouest - Vannes	Université privée	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Bretagne
ET064	Université Catholique de Lyon	Université privée	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Auvergne-Rhône-Alpes
ET065	Université Clermont Auvergne	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Auvergne-Rhône-Alpes
ET066	Université Côte d'Azur	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Provence-Alpes-Côte d'Azur
ET067	Aix-Marseille Université - Arles	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Provence-Alpes-Côte d'Azur
ET068	Université d'Angers	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Pays de la Loire
ET069	Université d'Avignon	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Provence-Alpes-Côte d'Azur
ET070	Université de Bourgogne	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Bourgogne-Franche-Comté
ET071	Université de Bretagne Occidentale	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Bretagne
ET072	Université de Franche-Comté	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Bourgogne-Franche-Comté
ET073	Université de Haute Alsace	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Grand Est
ET074	Université de La Réunion	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	La Réunion
ET075	Université de La Rochelle	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Nouvelle-Aquitaine
ET076	Université de l'Artois	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Hauts-de-France
ET077	Université de Lille	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Hauts-de-France
ET078	Université de Limoges	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Nouvelle-Aquitaine
ET079	Université de Lorraine	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Grand Est
ET080	Université de Nantes	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Pays de la Loire
ET081	Université de Nîmes	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Occitanie
ET082	Université de Pau et des pays de l'Adour	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Nouvelle-Aquitaine
ET083	Université de Perpignan	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Occitanie
ET084	Université de Picardie	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Hauts-de-France
ET085	Université de Poitiers	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Nouvelle-Aquitaine
ET086	Université de Reims Champagne-Ardennes	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Grand Est
ET087	Université de Rouen	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Normandie
ET088	Université de Saint-Etienne	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Auvergne-Rhône-Alpes
ET089	Université de Strasbourg	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Grand Est
ET090	Université de Toulon	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Provence-Alpes-Côte d'Azur
ET091	Université de Tours	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Centre-Val de Loire
ET092	Université des Antilles - Guadeloupe	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Guadeloupe
ET093	Université d'Orléans	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Centre-Val de Loire
ET094	Université du Havre	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Normandie
ET095	Université du Littoral Côte d'Opale	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Hauts-de-France
ET096	Université Grenoble Alpes - Grenoble	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Auvergne-Rhône-Alpes
ET097	Université Le Mans	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Pays de la Loire
ET098	Université Lyon-II - Lyon	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Auvergne-Rhône-Alpes
ET099	Université Montpellier III	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Occitanie
ET100	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île de France
ET101	Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île de France
ET102	Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis ; Université Paris Nanterre	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île de France
ET103	Université Paris Cité	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île de France
ET104	Université Paris Dauphine	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île de France
ET105	Université Paris Est Créteil Val de Marne	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île de France
ET106	Université Paris Nanterre	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île de France
ET107	Université Paris-Saclay	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Île de France
ET108	Université Polytechnique Hauts-de-France	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Hauts-de-France

Code établissement	Etablissement (campus)	Type d'établissement	Statut de l'établissement	Ministère de rattachement	Région
ET109	Université Rennes 2	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Bretagne
ET110	Université Savoie-Mont-Blanc	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Auvergne-Rhône-Alpes
ET111	Université Sorbonne Nouvelle Paris 3	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ile-de-France
ET112	Université Sorbonne Paris Nord	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ile-de-France
ET113	Université Toulouse Capitole	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Occitanie
ET114	Université Toulouse-Jean-Jaurès	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Occitanie
ET115	Université Versailles Saint-Quentin	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ile-de-France
ET116	Université Lyon-III	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Auvergne-Rhône-Alpes
ET117	Kedge Business School	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Nouvelle-Aquitaine
ET118	ESC - Clermont Business School	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Auvergne-Rhône-Alpes
ET119	ESCAM - Ecole Supérieure de Commerce de Brest	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Bretagne
ET120	Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers	Ecole d'Ingénierie	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Bourgogne-Franche-Comté
ET121	Université Pasquale Paoli	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Corse
ET122	Université Montpellier I	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Occitanie
ET123	Université de Reims Champagne-Ardennes	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Grand Est
ET124	Aix-Marseille Université - Aix-en-Provence	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Provence-Alpes-Côte d'Azur
ET125	Ecole de management de Grenoble	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Industrie et du Commerce	Auvergne-Rhône-Alpes
ET126	Université Grenoble Alpes - Mirabel	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Auvergne-Rhône-Alpes
ET127	Université Lyon-II - Bron	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Auvergne-Rhône-Alpes
ET128	ESC - Sain-Etienne	Ecole de Commerce et de management	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Auvergne-Rhône-Alpes
ET129	Université des Antilles - Martinique	Université publique	Etablissement public	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Martinique
ET130	Université Catholique de l'Ouest - Angers	Université privée	Etablissement privé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Pays de la Loire

CARTOGRAPHIE EN INGÉNIERIE CULTURELLE - BASE DE DONNÉES DES FORMATIONS

UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE

CARTOGRAPHIE EN INGÉNIERIE CULTURELLE - BASE DE DONNÉES DES FORMATIONS

PIA4 COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR

Code Formation	Intitulé de la formation	Mention	Domaine (à défaut Faculté)	Champ disciplinaire	Code ROME1	Code ROME2	Code ROME3	Type de diplôme	Code établissement	Type établissement	Ville	Propose de la formation continue aussi :
F0001	Bachelor - Chef de projet événementiel - Art et culture	Chef de projet événementiel	n/a	Arts, Lettres, Langues	E1103	E1107		Diplôme d'établissement (bacc+3)	ET032	SE001	Bordeaux	n/a
F0002	Bachelor - Chef de projet événementiel - Spectacle vivant et festival	Chef de projet événementiel	n/a	Arts, Lettres, Langues	E1103	E1107		Diplôme d'établissement (bacc+3)	ET032	SE001	Bordeaux	n/a
F0003	Bachelor - Spécialité chef de projet culturel	Chef de projet culturel	n/a	Droit, Economic, Gestion				Diplôme d'établissement (bacc+3)	ET017	SE001	Paris	n/a
F0004	Bachelor ICART	Chargé de production et de diffusion	n/a	Arts, Lettres, Langues	L1303	E1103	L1302	Licence	ET024	SE001	Bordeaux ; Lille ; Lyon ; Paris	n/a
F0005	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations - Management des Activités Culturelles, Artistiques, Sportives et de tourisme	Gestion administrative et commerciale des organisations	n/a	Droit, Economic, Gestion	G1102	G1403	K1302	BUT	ET001	SE008	Morlaix	n/a
F0006	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations - Management des Activités Culturelles, Artistiques, Sportives et de tourisme	Gestion administrative et commerciale des organisations	n/a	Droit, Economic, Gestion	G1102	G1403	K1302	BUT	ET043	SE008	Saint-Omer	n/a
F0007	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations - Management des activités culturelles, artistiques, sportives et de tourisme	Gestion administrative et commerciale des organisations	Droit, Economic, Gestion	Droit, Economic, Gestion	G1102	G1403	K1302	BUT	ET033	SE008	Montbéliard	n/a
F0008	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations - Management des Activités Culturelles, Artistiques, Sportives et de tourisme	Gestion administrative et commerciale des organisations	n/a	Droit, Economic, Gestion	G1102	G1403	K1302	BUT	ET034	SE008	Chambery	oui
F0009	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations - Management des Activités Culturelles, Artistiques, Sportives et de tourisme	Gestion administrative et commerciale des organisations	Droit, Economic, Gestion	Droit, Economic, Gestion	G1102	G1403	K1302	BUT	ET042	SE008	Lyon	oui
F0010	BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations - Management des Activités Culturelles, Artistiques, Sportives et de tourisme	Gestion administrative et commerciale des organisations	n/a	Droit, Economic, Gestion	G1102	G1403	K1302	BUT	ET041	SE008	Rambouillet	n/a
F0011	Certificat de compétences Médiation culturelle	Médiation culturelle	n/a	Arts, Lettres, Langues	K1206			Diplôme d'établissement (bacc+3)	ET006	SE004	Paris	oui
F0012	Certificat de spécialisation d'ingénierie de la culture et de la création	Ingénierie de la culture et de la création	n/a	Arts, Lettres, Langues				Diplôme d'établissement (bacc+3)	ET006	SE004	Paris	oui
F0013	Diplôme - Conservateur du patrimoine	Conservation	n/a	Arts, Lettres, Langues				Diplôme d'établissement (bacc+5)	ET028	SE003	Paris	n/a
F0014	Diplôme 1er cycle	Ecole du Louvre	n/a	Arts, Lettres, Langues				Diplôme d'école (bacc+3)	ET010	SE003	Paris	n/a
F0015	Diplôme 2e cycle - Médiation	Médiation	n/a	Arts, Lettres, Langues	D1201	G1102	G1201	Diplôme d'école (bacc+5)	ET010	SE003	Paris	n/a
F0016	Diplôme 2e cycle - Muséologie	Muséologie	n/a	Arts, Lettres, Langues	D1201	G1102	G1201	Diplôme d'école (bacc+5)	ET010	SE003	Paris	n/a
F0017	Diplôme national d'art - Art - Conservation-restauration des biens culturels	Art	n/a	Arts, Lettres, Langues	E1104	E1205	B1101	DNA	ET013	SE003	Avignon	n/a
F0018	Diplôme national d'art - Art - Conservation-restauration des biens culturels	Art	n/a	Arts, Lettres, Langues	E1104	E1205	B1101	DNA	ET014	SE003	Tours	n/a
F0019	Diplôme national d'art - Art - Industries culturelles	Art	n/a	Arts, Lettres, Langues	E1104	E1205	B1101	DNA	ET015	SE003	Blairiz	n/a
F0020	Diplôme national d'art - Art - Penser l'exposition	Art	n/a	Arts, Lettres, Langues	E1104	E1205	B1101	DNA	ET011	SE003	Remes	n/a
F0021	Diplôme national supérieur d'expression plastique - Art - Conservation-restauration des biens culturels	Art	n/a	Arts, Lettres, Langues	E1104	E1205	B1101	DNESP	ET014	SE003	Tours	n/a
F0022	Diplôme national supérieur d'expression plastique - Art - Conservation-restauration des biens culturels Spécialité œuvres sculptées	Art	n/a	Arts, Lettres, Langues	E1104	E1205	B1101	DNESP	ET013	SE003	Avignon	n/a
F0023	Diplôme national supérieur d'expression plastique - Art - Holobionte - pratiques visuelles, exposition et nouvelles ecologies de l'art	Art	n/a	Arts, Lettres, Langues	E1104	E1205	B1101	DNESP	ET016	SE003	Grenoble	n/a
F0024	Diplôme national supérieur d'expression plastique - Art - Penser l'exposition	Art	n/a	Arts, Lettres, Langues	E1104	E1205	B1101	DNESP	ET011	SE003	Remes	n/a
F0025	Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués - Espace - Événementiel et médiation	Espace	n/a	Arts, Lettres, Langues	E1104	E1205	M1703	DSAA	ET008	SE003	Paris	n/a
F0026	Filets Artistes & Métiers de l'exposition	Arts	n/a	Arts, Lettres, Langues				Aufres	ET012	SE003	Paris	oui
F0027	Licence - Archives et Patrimoines Industriels, Culturels et Administratifs	Archives et Patrimoines Industriels, Culturels et Administratifs	Droit, Economic, Gestion	Droit, Economic, Gestion	K1601			Licence	ET035	SE010	Dijon	oui
F0028	Licence - Arts - Culture et patrimoine	Arts	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	G1202	E1103	L1301	Licence	ET068	SE010	Angers	n/a
F0029	Licence - Arts - Médiation culturelle : Conception et direction de projets culturels	Arts	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2401	E1205	B1101	Licence	ET111	SE010	Paris	oui

Code Formation	Intitulé de la formation	Mention	Domaine (à défaut Faculté)	Champ disciplinaire	Code ROME1	Code ROME2	Code ROME3	Type de diplôme	Code établissement	Type établissement	Ville	Propose de la formation continue aussi :
FO030	Licence - Arts - Médiation culturelle - Géopolitique et tourisme	Arts	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2401	E1205	B1101	Licence	ET111	SE010	Paris	oui
FO031	Licence - Arts - Médiation culturelle - Image, audiovisuel et photographie	Arts	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2401	E1205	B1101	Licence	ET111	SE010	Paris	oui
FO032	Licence - Arts - Médiation culturelle - Livre, écrit, BD et supports numériques	Arts	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2401	E1205	B1101	Licence	ET111	SE010	Paris	oui
FO033	Licence - Arts - Médiation culturelle - Musées patrimoine et exposition	Arts	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2401	E1205	B1101	Licence	ET111	SE010	Paris	oui
FO034	Licence - Arts - Médiation culturelle - Musique	Arts	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2401	E1205	B1101	Licence	ET111	SE010	Paris	oui
FO035	Licence - Arts - Médiation culturelle - Théâtre et arts de la scène	Arts	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2401	E1205	B1101	Licence	ET111	SE010	Paris	oui
FO036	Licence - Arts - Médiation et gestion d'événements culturels	Arts	Arts, Culture, Musique	Arts, Lettres, Langues	G1202	E1103	L1301	Licence	ET030	SE009	Toulouse	non
FO037	Licence - Arts du spectacle - Conception et mise en oeuvre de projets culturels	Arts du spectacle	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	G1202	E1103	L1301	Licence	ET030	SE010	Mez	n/a
FO038	Licence - Arts du spectacle - Mention Sciences sociales - Mineure Patrimoine(s) et culture	Arts du spectacle	Humanités	Humanités	G1202	L1203	L1301	Licence	ET130	SE009	Angers	oui
FO039	Licence - Arts plastiques - Métiers des Arts et de la Culture	Arts plastiques	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	E1104	E1205	B1101	Licence	ET100	SE010	Paris	oui
FO040	Licence - Géographie et Aménagement - Valorisation du Patrimoine	Géographie et Aménagement	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	A1303	M1808	G1102	Licence	ET078	SE010	Limoges	oui
FO041	Licence - Gestion - Administration des institutions culturelles	Gestion	Droit, Economie, Gestion	Droit, Economie, Gestion	M1401	M1803	M1805	Licence	ET067	SE010	Arles	oui
FO042	Licence - Gestion de projets et structures artistiques et culturelles - Gestion de projets artistiques et culturels	Gestion de projets et structures artistiques et culturels	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	K1206	K1802	K1602	Licence	ET070	SE010	Dijon	oui
FO043	Licence - Gestion de projets et structures artistiques et culturelles - Gestion de structures artistiques et culturelles spécialité des arts vivants	Gestion de projets et structures artistiques et culturels	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K1802	K1602	Licence	ET097	SE010	à distance	oui
FO044	Licence - Gestion de projets et structures artistiques et culturelles - Développement des Structures Musicales	Gestion de projets et structures artistiques et culturels	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K1802	K1602	Licence	ET038	SE008	Angers	oui
FO045	Licence - Gestion de projets et structures artistiques et culturelles - Gestion de projets et structures artistiques et culturelles	Gestion de projets et structures artistiques et culturels	n/a	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K1802	K1602	Licence	ET073	SE010	Multiouze	oui
FO046	Licence - Gestion de projets et structures artistiques et culturelles - Gestion de projets et structures artistiques et culturelles	Gestion de projets et structures artistiques et culturels	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206	K1802	K1602	Licence	ET090	SE010	La Garde	oui
FO047	Licence - Gestion de projets et structures artistiques et culturelles - Conception de projets et médiation artistique et culturelle	Gestion de projets et structures artistiques et culturels	n/a	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K1802	K1602	Licence	ET037	SE008	Bordeaux	oui
FO048	Licence - Gestion de projets et structures artistiques et culturelles - Développement culturel des territoires ruraux	Gestion de projets et structures artistiques et culturels	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K1802	K1602	Licence	ET031	SE010	Albi	oui
FO049	Licence - Gestion de projets et structures artistiques et culturelles - Développement de projets en danse et cirque	Gestion de projets et structures artistiques et culturels	n/a	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K1802	K1602	Licence	ET114	SE010	Toulouse	n/a
FO050	Licence - Gestion de projets et structures artistiques et culturelles - Développement production audiovisuelle, multimédia et événementielle	Gestion de projets et structures artistiques et culturels	n/a	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K1802	K1602	Licence	ET039	SE008	Reims	oui
FO051	Licence - Gestion de projets et structures artistiques et culturelles - Gestion et développement de projets en musique, danse, théâtre et arts vivants	Gestion de projets et structures artistiques et culturels	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206	K1802	K1602	Licence	ET092	SE010	Saint-Claude	non
FO052	Licence - Gestion de projets et structures artistiques et culturelles - Musique et spectacle vivant	Gestion de projets et structures artistiques et culturels	Droit, Economie, Gestion	Droit, Economie, Gestion	K1206	K1802	K1602	Licence	ET040	SE008	Le Bourget du Lac	oui
FO053	Licence - Histoire - Histoire et patrimoine	Histoire	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K2401	K1401	K1601	Licence	ET081	SE010	Nîmes	oui
FO054	Licence - Histoire - Métiers du patrimoine et de la culture	Histoire	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K2401	K1401	K1601	Licence	ET097	SE010	à distance	oui
FO055	Licence - Histoire - Mineure Culture et enjeux patrimoniaux	Histoire	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K2401	K1401	K1601	Licence	ET063	SE009	Vannes	non
FO056	Licence - Histoire - Mineure Patrimoine(s) et culture	Histoire	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K2401	K1401	K1601	Licence	ET130	SE009	Angers	oui
FO057	Licence - Histoire de l'art - Histoire de l'art et archéologie	Histoire de l'art	Humanités	Arts, Lettres, Langues	K2401	K1401	K1601	Licence	ET130	SE009	Angers	oui
FO058	Licence - Histoire de l'art et Archéologie - Animation et valorisation des patrimoines	Histoire de l'art et archéologie	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	D1201	K1207	G1102	Licence	ET071	SE010	Quimper	n/a
FO059	Licence - Histoire de l'art et archéologie - Archéologie et patrimoine	Histoire de l'art et archéologie	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	D1201	K1207	G1102	Licence	ET082	SE010	Pau	oui
FO060	Licence - Histoire de l'art et archéologie - Conservation et médiation des patrimoines	Histoire de l'art et archéologie	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	D1201	K1207	G1102	Licence	ET080	SE010	Nantes	n/a
FO061	Licence - Histoire de l'art et archéologie - Préservation des biens culturels	Histoire de l'art et archéologie	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	D1201	K1207	G1102	Master	ET100	SE010	Paris	oui
FO062	Licence - Information - Communication - Médiations culturelles et scientifiques	Information Communication	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1104	E1103	K1601	Licence	ET101	SE010	Saint-Denis	oui
FO063	Licence - Information - Communication - Mineure Culture et enjeux patrimoniaux	Information Communication	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1104	E1103	K1601	Licence	ET063	SE009	Vannes	non
FO064	Licence - Information - Communication - Arts et techniques des publics	Information Communication	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1104	E1103	K1601	Licence	ET069	SE010	Avignon	oui
FO065	Licence - Information - Communication - Médiations, musées et patrimoines	Information Communication	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1104	E1103	K1601	Licence	ET069	SE010	Avignon	oui
FO066	Licence - Lettres - Histoire-Droit - "Métiers du journalisme et des institutions politiques, administratives et culturelles"	Lettres	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	E1305	K2104	E1105	Licence	ET076	SE010	Aras	oui
FO067	Licence - Lettres - Médiation culturelle	Lettres	n/a	Arts, Lettres, Langues	E1305	K2104	E1105	Licence	ET076	SE010	Créteil	oui
FO068	Licence - Lettres modernes - Mineure Métiers de la culture	Lettres modernes	n/a	Arts, Lettres, Langues	E1305	K2104	E1105	Licence	ET064	SE009	Lyon	n/a
FO069	Licence - Métiers de la culture et des arts	Métiers de la culture et des arts	n/a	Arts, Lettres, Langues	E1305	K2104	E1105	Licence	ET062	SE009	Lille	non

Code Formation	Intitulé de la formation	Mention	Domaine (à défaut Faculté)	Champ disciplinaire	Code ROMEL	Code ROM2	Code ROME3	Type de diplôme	Code établissement	Type établissement	Ville	Propose de la formation continue aussi :
F0070	Licence - Méiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles	Méiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206			Licence	ET129	SE010	Schœlcher	non
F0071	Licence - Méiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles	Méiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206			Licence	ET087	SE010	Mont-Saint-Aignan	oui
F0072	Licence - Méiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles	Méiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206			Licence	ET058	SE010	Marseille	oui
F0073	Licence - Méiers du tourisme - commercialisation des produits touristiques - Commerce	Méiers du tourisme	n/a	Droit, Economie, Gestion	G1101	G1102	G1403	Licence	ET036	SE010	Lens	oui
F0074	Licence - Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	G1202	G1102	K1802	Licence	ET066	SE010	Nice	oui
F0075	Licence - Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	n/a	Arts, Lettres, Langues	G1202	G1102	K1802	Licence	ET107	SE010	Évy	oui
F0076	Licence - Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel - Concepteur de projets touristiques, patrimoniaux	Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	G1202	G1102	K1802	Licence	ET126	SE010	Mirabel	oui
F0077	Licence - Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel - Conception et mise en œuvre de projets culturels	Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	G1202	G1102	K1802	Licence	ET097	SE010	à distance	oui
F0078	Licence - Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel - Médiateur de patrimoine	Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	G1202	G1102	K1802	Licence	ET097	SE010	à distance	oui
F0079	Licence - Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel - Méiers de la culture pour le développement territorial	Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	G1202	G1102	K1802	Licence	ET078	SE010	Limoges	oui
F0080	Licence - Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel - Méiers de l'exposition et technologies de l'information	Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	G1202	G1102	K1802	Licence	ET072	SE010	Besançon	n/a
F0081	Licence - Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel - Patrimoine, Tourisme, Environnement	Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	G1202	G1102	K1802	Licence	ET084	SE010	Amiens	oui
F0082	Licence 3 - Arts - Parcours Territoire et Cultures Littéraires	Arts	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	G1202	E1103	L1301	Licence	ET068	SE010	Angers	n/a
F0083	Licence 3 - Histoire de l'art et Technologie - Patrimoine	Arts	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	D1201	K1207	G1102	Licence	ET071	SE010	Quimper	oui
F0084	Licence 3 - Information communication - Médiation scientifique, culturelle et numérique	Information Communication	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1104	E1103	K1601	Licence	ET098	SE010	Lyon	n/a
F0085	Licence 3 - Mise en œuvre de projets culturels	Mise en œuvre de projets culturels	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues				Licence	ET109	SE010	Reims	n/a
F0086	Master - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Méiers de la culture dans le domaine franco-allemand	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	E1103	E1108	E1106	Master	ET111	SE010	Paris	oui
F0087	Master - Histoire, Civilisations, Patrimoine - Patrimoine et développement local	Histoire, Civilisations, Patrimoine	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	E1106	Master	ET097	SE010	à distance	oui
F0088	Master - Affaires Européennes - Culture	Affaires européennes	Sciences Humaines et Sociales	Droit, Economie, Gestion	E1103	K1401	K1403	Master	ET052	SE005	Paris	n/a
F0089	Master - Anthropologie - Expertise Ethnologique en Patrimoine Immatériel	Anthropologie	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K2401	K1601	K1802	Master	ET114	SE010	Toulouse	oui
F0090	Master - Arts - Art de l'exposition et de la scénographie	Arts	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2401	E1205	B1101	Master	ET079	SE010	Wetz	n/a
F0091	Master - Arts - Arts et industries culturelles	Arts	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2401	E1205	B1101	Master	ET079	SE010	Wetz	n/a
F0092	Master - Arts - Arts et scènes d'aujourd'hui	Arts	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2401	E1205	B1101	Master	ET058	SE010	Marseille	non
F0093	Master - Arts - Etudes Curatoriales en relation avec le champ artistique contemporain	Arts	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2401	E1205	B1101	Master	ET108	SE010	Valenciennes	oui
F0094	Master - Arts - Expertise et médiation culturelle	Arts	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2401	E1205	B1101	Master	ET079	SE010	Wetz	n/a
F0095	Master - Arts - Exposition - production des œuvres d'art contemporain	Arts	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2401	E1205	B1101	Master	ET077	SE010	Villeneuve-d'Ascq	oui
F0096	Master - Arts - Médiation culturelle des arts	Arts	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2401	E1205	B1101	Master	ET058	SE010	Marseille	oui
F0097	Master - Arts de la scène et du spectacle vivant - Conception et écriture des projets culturels et artistiques	Arts de la scène et du spectacle vivant	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	L1203	L1301	L1204	Master	ET076	SE010	Aras	oui
F0098	Master - Arts de la scène et du spectacle vivant - Médiation du spectacle vivant à l'ère du numérique	Arts de la scène et du spectacle vivant	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	L1203	L1301	L1204	Master	ET109	SE010	Reims	oui
F0099	Master - Arts de la scène et du spectacle vivant - Production, diffusion, communication, administrateur	Arts de la scène et du spectacle vivant	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	L1203	L1301	L1204	Master	ET084	SE010	Amiens	oui
F0100	Master - Arts de la scène et du spectacle vivant - Projet culturel et artistique international	Arts de la scène et du spectacle vivant	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	L1203	L1301	L1204	Master	ET101	SE010	Saint-Denis	oui
F0101	Master - Arts et industries culturelles	Arts et industries culturelles	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	G1202	K2401	B1101	Master	ET079	SE010	Metz	n/a
F0102	Master - Arts plastiques - Médiation, exposition, critique	Arts plastiques	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	E1104	G1202	B1101	Master	ET101	SE010	Saint-Denis	n/a
F0103	Master - Arts, Lettres et Civilisations - Création Contemporaine et Industries Culturelles	Arts, Lettres et Civilisations	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	G1202	K2105	L1302	Master	ET078	SE010	Limoges	n/a
F0104	Master - Arts, Lettres et Civilisations - Culture et médiation des arts du spectacle	Arts, Lettres et Civilisations	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	G1202	K2105	L1302	Master	ET091	SE010	Tours	oui
F0105	Master - Arts, Lettres et Civilisations - Diffusion de la culture	Arts, Lettres et Civilisations	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	G1202	K2105	L1302	Master	ET096	SE010	Grenoble	oui

Code Formation	Intitulé de la formation	Mention	Domaine (à défaut Faculté)	Champ disciplinaire	Code ROME1	Code ROME2	Code ROME3	Type de diplôme	Code établissement	Type établissement	Ville	Propose de la formation continue aussi :
F0106	Master - Cinéma et audiovisuel - Métiers de l'Exploitation de la Médiation et de l'Éducation à l'Image	Cinéma et audiovisuel	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	L1302	L1505	L1304	Master	ET098	SED10	Lyon	n/a
F0107	Master - Civilisations, cultures et sociétés - Analyse des pratiques culturelles	Civilisations, cultures et sociétés	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K2401	K1404	K1802	Master	ET080	SED10	Nantes	n/a
F0108	Master - Civilisations, cultures et sociétés - Expertise des Professions et Institutions de la Culture	Civilisations, cultures et sociétés	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K2401	K1404	K1802	Master	ET080	SED10	Nantes	n/a
F0109	Master - Civilisations, cultures et sociétés - Médiation Culturelle et Communication Internationale	Civilisations, cultures et sociétés	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K2401	K1404	K1802	Master	ET080	SED10	Nantes	n/a
F0110	Master - Civilisations, cultures et sociétés - Métiers du patrimoine, histoire de l'art, archéologie	Civilisations, cultures et sociétés	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2401	K1404	K1802	Master	ET066	SED10	Nice	oui
F0111	Master - Civilisations, cultures et sociétés - Valorisation des Nouveaux Patrimoines	Civilisations, cultures et sociétés	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K2401	K1404	K1802	Master	ET080	SED10	Nantes	n/a
F0112	Master - Communication, médias et industries créatives	Communication, médias et industries créatives	n/a	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K1401	K1403	Master	ET052	SE025	Paris	n/a
F0113	Master - Communication, culture et institutions	Communication, culture et institutions	n/a	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K1401	K1403	Master	ET051	SE025	Lyon	n/a
F0114	Master - Conservation-restauration des biens culturels - Conservation préventive du patrimoine	Conservation	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	B1302	B1602	B1402	Master	ET100	SED10	Paris	n/a
F0115	Master - Creative & Cultural Industries Management	Creative & Cultural Industries Management	n/a	Droit, Économie, Gestion				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET009	SE001	La Défense	n/a
F0116	Master - Culture et Communication - Arts et Techniques des Publics : Festival, Cinéma	Culture et communication	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1104	E1103	K2401	Master	ET069	SED10	Avignon	oui
F0117	Master - Culture et communication - Médiation culturelle et études visuelles	Culture et communication	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	E1104	E1103	K2401	Master	ET114	SED10	Toulouse	oui
F0118	Master - Culture et communication - Médiations scientifiques, techniques et patrimoniales	Culture et communication	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	E1104	E1103	K2401	Master	ET114	SED10	Toulouse	oui
F0119	Master - Culture et Communication - Médiers de la culture, développement, territoires, spectacle vivant	Culture et communication	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1104	E1103	K2401	Master	ET069	SED10	Avignon	oui
F0121	Master - Culture et Communication - Métiers de la culture, médiation, numérique	Culture et communication	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1104	E1103	K2401	Master	ET077	SED10	Villeneuve-d'Azq	oui
F0122	Master - Culture, patrimoine et médiation - Administration culturelle	Culture, Patrimoine et Médiation	n/a	Sciences Humaines et Sociales	G1202	K1601	L1302	Master	ET115	SED10	Villeneuve-d'Azq	n/a
F0123	Master - Culture, patrimoine et médiation - Événementiel, médiation des arts et des sciences	Culture, Patrimoine et Médiation	n/a	Arts, Lettres, Langues	G1202	K1601	L1302	Master	ET115	SED10	Guayancourt	n/a
F0124	Master - Culture, patrimoine et médiation - Projets culturels internationaux	Culture, Patrimoine et Médiation	n/a	Arts, Lettres, Langues	G1202	K1601	L1302	Master	ET115	SED10	Guayancourt	n/a
F0125	Master - Direction de projets culturels	Direction de projets culturels	Arts, Lettres, Langues ; Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K1401	K1403	Master	ET049	SE005	Grenoble	oui
F0126	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Accompagnement culturel et touristique des territoires	Direction de projets ou d'établissements culturels	Arts, Lettres, Langues ; Sciences Humaines et Sociales	Double rattachement	K1206	K1404	L1302	Master	ET065	SED10	Clermont-Ferrand	n/a
F0127	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Action culturelle et artistique	Direction de projets ou d'établissements culturels	Humanités	Double rattachement	K1206	K1404	L1302	Master	ET065	SED10	Clermont-Ferrand	n/a
F0128	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Action culturelle et spectacle vivant	Direction de projets ou d'établissements culturels	Humanités	Arts, lettres, langues	K1206	K1404	L1302	Master	ET130	SE009	Angers	oui
F0129	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Administration des Institutions Culturelles	Direction de projets ou d'établissements culturels	Droit, Économie, Gestion	Droit, Économie, Gestion	K1206	K1404	L1302	Master	ET067	SED10	Arles	oui
F0130	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Culture, création artistique et développement des territoires	Direction de projets ou d'établissements culturels	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K1404	L1302	Master	ET095	SED10	Dunkerque	n/a
F0131	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Développement Culturel des Territoires	Direction de projets ou d'établissements culturels	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K1404	L1302	Master	ET068	SED10	Angers	non
F0132	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Développement de projets artistiques et cultures internationales	Direction de projets ou d'établissements culturels	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K1404	L1302	Master	ET098	SED10	Lyon	oui
F0133	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Direction artistique de projets culturels européens	Direction de projets ou d'établissements culturels	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206	K1404	L1302	Master	ET099	SED10	Montpellier	oui
F0134	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Diversification des publics	Direction de projets ou d'établissements culturels	Hors domaine de formation	Arts, Lettres, Langues	K1206	K1404	L1302	Master	ET087	SED10	Mont-Saint-Algban	n/a
F0135	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Géopolitique de l'art et de la culture	Direction de projets ou d'établissements culturels	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206	K1404	L1302	Master	ET111	SED10	Paris	oui
F0136	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Gestion des arts et de la culture	Direction de projets ou d'établissements culturels	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206	K1404	L1302	Master	ET100	SED10	Paris	oui
F0137	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Ingénierie de l'action culturelle	Direction de projets ou d'établissements culturels	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K1404	L1302	Master	ET070	SED10	Dijon	oui
F0138	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Ingénierie de projets culturels et interculturels	Direction de projets ou d'établissements culturels	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K1404	L1302	Master	ET059	SED10	Pussac	oui
F0139	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Ingénierie de projets interculturels et internationaux	Direction de projets ou d'établissements culturels	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K1404	L1302	Master	ET070	SED10	Dijon	n/a

Code Formation	Intitulé de la formation	Mention	Domaine (à défaut Faculté)	Champ disciplinaire	Code ROME1	Code ROME2	Code ROME3	Type de diplôme	Code établissement	Ville	Propose de la formation continue aussi :
F0140	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Management de produits et services culturels	Direction de projets ou d'établissements culturels	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K1404	L1302	Master	ET068	Angers	n/a
F0141	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Management du spectacle vivant	Direction de projets ou d'établissements culturels	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206	K1404	L1302	Master	ET071	Quimper	oui
F0142	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Management et droit des organisations et des manifestations culturelles	Direction de projets ou d'établissements culturels	Droit, Economie, Gestion	Droit, Economie, Gestion	K1206	K1404	L1302	Master	ET124	Aix-en-Provence	oui
F0143	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Médiation de la musique	Direction de projets ou d'établissements culturels	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206	K1404	L1302	Master	ET111	Paris	oui
F0144	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Médiation du patrimoine et de l'exposition	Direction de projets ou d'établissements culturels	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206	K1404	L1302	Master	ET111	Paris	oui
F0145	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Médiation et création artistique	Direction de projets ou d'établissements culturels	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206	K1404	L1302	Master	ET111	Paris	oui
F0146	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Musées et nouveaux médias	Direction de projets ou d'établissements culturels	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206	K1404	L1302	Master	ET111	Paris	oui
F0147	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Politique culturelle et mécénat	Direction de projets ou d'établissements culturels	n/a	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K1401	K1403	Master	ET047	Aix-en-Provence	oui
F0148	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Projets culturels dans l'espace public	Direction de projets ou d'établissements culturels	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206	K1404	L1302	Master	ET100	Paris	oui
F0149	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Sciences et techniques de l'exposition	Direction de projets ou d'établissements culturels	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206	K1404	L1302	Master	ET100	Paris	oui
F0150	Master - Direction de projets ou d'établissements culturels - Tourisme culturel	Direction de projets ou d'établissements culturels	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206	K1404	L1302	Master	ET111	Paris	oui
F0151	Master - Double diplôme Sciences Po-Ecole du Louvre	Double diplôme Sciences Po-Ecole du Louvre	n/a	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K1401	K1403	Master	ET053	Paris	n/a
F0152	Master - Droit public - Gestion Locale du Patrimoine Culturel	Droit public	Droit, Economie, Gestion	Droit, Economie, Gestion	K1601	G1202	K1602	Master	ET083	Orléans	oui
F0153	Master - Economie appliquée - Economie de la culture et numérique	Economie appliquée	Droit, Economie, Gestion	Droit, Economie, Gestion	G1105	M1463	K1802	Master	ET100	Paris	non
F0154	Master - Ethnologie - Muséologie - Patrimoines immatériels et collections	Ethnologie	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K1903	K2401	Master	ET089	Strasbourg	non
F0155	Master - Etudes européennes et internationales - Politiques et gestion de la culture en Europe	Etudes européennes et internationales	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K1903	K2401	Master	ET101	Saint-Denis	oui
F0156	Master - Etudes germaniques - histoire de la culture, de la langue et de la littérature dans les espaces d'expression allemande	Etudes germaniques	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	E1103	K1903	K2401	Master	ET079	Metz	n/a
F0157	Master - Géographie, aménagement, environnement et développement - Culture, Politique, Patrimoine	Géographie, aménagement, environnement et développement	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	M1808	K1404	A1403	Master	ET056	Paris	oui
F0158	Master - Gestion des Territoires et Développement Local - Gestion des patrimoines naturel, culturel et immatériel et tourisme durable	Gestion des Territoires et Développement Local	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	G1102	K1404	K1401	Master	ET097	à distance	oui
F0159	Master - Gestion des Territoires et Développement Local - Patrimoine et Ressources Territoriales	Gestion des Territoires et Développement Local	Droit, Economie, Gestion	Droit, Economie, Gestion	G1102	K1404	K1401	Master	ET108	Valenciennes	n/a
F0160	Master - Gestion et valorisation numérique des patrimoines culturels et immatériels	Gestion et valorisation numérique des patrimoines culturels et immatériels	n/a	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K1404	L1302	Master	ET062	Lille	non
F0161	Master - Histoire - Direction de projets ou établissements culturels	Direction de projets ou d'établissements culturels	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K1404	L1302	Master	ET075	La Rochelle	oui
F0162	Master - Histoire - Histoire appliquée à la valorisation du patrimoine	Histoire	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	K1601	Master	ET107	Evry	oui
F0163	Master - Histoire - Histoire et Valorisation Culturelle à l'International	Histoire	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	K1601	Master	ET108	Valenciennes	oui
F0164	Master - Histoire - Médias et médiations	Histoire	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	K1601	Master	ET061	Cen	oui
F0165	Master - Histoire - Métiers du patrimoine - archives et musées	Histoire	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	K1601	Master	ET069	Avignon	oui
F0166	Master - Histoire - Patrimoines et cultures numériques	Histoire	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	K1601	Master	ET112	Villecaveuse	oui
F0167	Master - Histoire - Patrimoines Médiation et Ingénierie des parcours touristiques	Histoire	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	K1601	Master	ET070	Dijon	n/a
F0168	Master - Histoire de l'art - Archéologie images patrimoniale	Histoire de l'art	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	D1201	G1102	K1802	Master	ET099	Montpellier	oui
F0169	Master - Histoire de l'art - Conservation, gestion et diffusion des œuvres d'art (des XX ^e et XXI ^e siècles)	Histoire de l'art	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	D1201	G1102	K1802	Master	ET109	Reims	non
F0170	Master - Histoire de l'art - médiation	Histoire de l'art	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	D1201	G1102	K1802	Master	ET109	Reims	non
F0171	Master - Histoire de l'art - Méthodes de la recherche, de la conservation et de la médiation	Histoire de l'art	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	D1201	G1102	K1802	Master	ET091	Tours	oui
F0172	Master - Histoire de l'art - Règle, documentation, médiation	Histoire de l'art	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	D1201	G1102	K1802	Master	ET114	Toulouse	oui
F0173	Master - Histoire de l'art - Méthiers du patrimoine	Histoire de l'art	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	D1201	G1102	K1802	Master	ET083	Perpignan	oui
F0174	Master - Histoire de l'art - Méthiers du patrimoine	Histoire de l'art	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	D1201	G1102	K1802	Master	ET124	Aix-en-Provence	oui
F0175	Master - Histoire de l'art - Méthiers et arts de l'exposition	Histoire de l'art	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	D1201	G1102	K1802	Master	ET096	Rennes	non
F0176	Master - Histoire de l'art - Musées, expositions, patrimoines	Histoire de l'art	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	D1201	G1102	K1802	Master	ET096	Grenoble	oui
F0177	Master - Histoire de l'art - Patrimoine Architecture Mondialisation	Histoire de l'art	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	D1201	G1102	K1802	Master	ET098	Lyon	n/a
F0178	Master - Histoire de l'art - Patrimoine et musées	Histoire de l'art	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	D1201	G1102	K1802	Master	ET077	Villeneuve-d'Ascq	oui

Code Formation	Intitulé de la formation	Mention	Domaine (à défaut Faculté)	Champ disciplinaire	Code ROMEL	Code ROME2	Code ROME3	Type de diplôme	Code établissement	Ville	Propose de la formation continue aussi :
FO179	Master - Histoire de l'art - Régie des œuvres et montage d'expositions	Histoire de l'art	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	D1201	G1102	K1802	Master	ET084	Jamais	oui
FO180	Master - Histoire de l'art et Archéologie - L'Art contemporain et son exposition	Histoire de l'art et archéologie	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales				Master	ET056	Paris	oui
FO181	Master - Histoire vivante	Histoire vivante	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales				Master	ET081	Nîmes	oui
FO182	Master - Histoire, civilisations, patrimoine - Histoire de l'art, patrimoine et musées	Histoire, Civilisations, Patrimoine	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	E1106	Master	ET085	Poitiers	oui
FO183	Master - Histoire, civilisations, patrimoine - Histoire publique et expertise historique	Histoire, Civilisations, Patrimoine	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	E1106	Master	ET085	Poitiers	oui
FO184	Master - Histoire, civilisations, patrimoine - Médiation du patrimoine culturel des territoires	Histoire, Civilisations, Patrimoine	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	E1106	Master	ET076	Arras	oui
FO186	Master - Histoire, civilisations, patrimoine - Métiers de la science des patrimoines	Histoire, Civilisations, Patrimoine	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	E1106	Master	ET091	Tours	oui
FO187	Master - Histoire, civilisations, patrimoine - Métiers du patrimoine	Histoire, civilisations, patrimoine	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	E1106	Master	ET110	Chambéry	oui
FO188	Master - Histoire, civilisations, patrimoine - Muséologie	Histoire, Civilisations, Patrimoine	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	E1106	Master	ET073	Mulhouse	n/a
FO189	Master - Histoire, civilisations, patrimoine - Patrimoine culturel, patrimoine naturel : conception, pilotage, développement de projet	Histoire, Civilisations, Patrimoine	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	E1106	Master	ET060	Lorient	oui
FO190	Master - Histoire, civilisations, patrimoine - Patrimoine Scientifique, Technique, Naturel et Architectural	Histoire, Civilisations, Patrimoine	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	E1106	Master	ET108	Paris	n/a
FO191	Master - Histoire, civilisations, patrimoine - Sciences pour l'histoire de l'art	Histoire, Civilisations, Patrimoine	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	E1106	Master	ET072	Beaumont	n/a
FO192	Master - Histoire, civilisations, patrimoine - Stratégies muséales et gestion de projets - Asie	Histoire, Civilisations, Patrimoine	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	E1106	Master	ET029	Paris	n/a
FO193	Master - Histoire, civilisations, patrimoine - Valorisation du patrimoine	Histoire, civilisations, patrimoine	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K2401	E1106	Master	ET087	Yvetot-Saint-Alban	oui
FO194	Master - Histoire, civilisations, patrimoine - Image et Création Contemporaine, Prod	Humanités et Industries Créatives	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K1206	E1105	Master	ET005	Cergy-Pontoise	n/a
FO195	Master - Humanités et Industries Créatives - Médiation culturelle et interculturelle	Humanités et Industries Créatives	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	E1103	K1206	E1105	Master	ET106	Nanterre	oui
FO196	Master - Humanités numériques - Ingénierie des savoirs, cultures et santé	Humanités Numériques	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	E1101	E1104	K1204	Master	ET099	Montpellier	oui
FO197	Master - Humanités Numériques - Médiation numérique de la culture et des patrimoines	Humanités Numériques	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1101	E1104	K1204	Master	ET091	Tours	oui
FO198	Master - Industries culturelles - Dynamiques culturelles : politiques, communication et médiation	Industries culturelles	Culture et Communication	Culture et Communication	E1103	E1402	K1206	Master	ET112	Villefranche	oui
FO199	Master - Industries culturelles - Industries créatives et médiation numérique	Industries culturelles	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	E1103	E1402	K1206	Master	ET111	Paris	oui
FO200	Master - Industries culturelles - Industries créatives et médiatiques	Industries culturelles	Culture et Communication	Sciences Humaines et Sociales	E1103	E1402	K1206	Master	ET112	Villemeuse	oui
FO201	Master - Industries culturelles France-Italie	Industries culturelles	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	E1103	E1402	K1206	Master	ET111	Paris	oui
FO202	Master - Information Communication - Entreprises, institutions, territoires et culture	Information Communication	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1104	E1103	K2401	Master	ET056	Paris	n/a
FO203	Master - Information Communication - Parcours Communication, Cultures et Médias	Information Communication	n/a	Sciences Humaines et Sociales	E1104	E1103	K2401	Master	ET074	Saint-Denis-La-Réunion	non
FO204	Master - Information, communication - Administration et communication des activités culturelles	Information Communication	n/a	Sciences Humaines et Sociales	E1104	E1103	K2401	Master	ET113	Toulouse	oui
FO205	Master - Information, communication - Communication publique associative et culturelle	Information Communication	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	E1104	E1103	K2401	Master	ET099	Montpellier	oui
FO206	Master - Information, communication - Evénementiel, médiation et ingénierie de la culture - arts actuels, musées et patrimoine	Information Communication	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	E1104	E1103	K2401	Master	ET066	Nice	oui
FO207	Master - Langues et sociétés - Langues, interculturelité et Sociétés Étrangères Appliquées aux Affaires et à la Culture	Langues et sociétés	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	E1108	K1601	K2111	Master	ET086	Troyes	oui
FO208	Master - Langues Étrangères Appliquées - Management Culturel et Communication Trilingues	Langues étrangères appliquées	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	E1103	E1108	E1106	Master	ET111	Paris	oui
FO209	Master - Langue, Littérature et Civilisations étrangères et régionales - Étude et Valorisation des patrimoines occitan et catalan	Langues, littératures, civilisations étrangères et régionales	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	E1103	E1108	E1106	Master	ET114	Toulouse	oui
FO210	Master - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Interculturelité et métiers de la culture	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	E1103	E1108	E1106	Master	ET110	Chambéry	oui
FO211	Master - Lettres - Métiers des institutions culturelles	Lettres	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2206	E1106		Master	ET088	Saint-Étienne	non
FO212	Master - Lettres et Humanités - Parcours Littéraires, cultures, Patrimoine	Lettres et Humanités	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K2107	K1601	E1106	Master	ET090	La Garde	oui
FO213	Master - Management - Management de l'art et de la culture	Management	n/a	Droit, Économie, Gestion	M1503	D1406	M1705	Master	ET022	Nice	oui
FO214	Master - Management de la culture, musiques actuelles et réalisation documentaire	Management de la culture, musiques actuelles et réalisation documentaire	n/a	Droit, Économie, Gestion				Master	ET062	Lille	non
FO215	Master - Management de l'innovation - Culture et développement	Management de l'innovation	Droit, Économie, Gestion	Droit, Économie, Gestion	M1703	M1402	M1403	Master	ET077	Villeneuve-d'Ascq	oui
FO216	Master - Management de l'innovation + Arts plastiques - Innovation Management Art et Industries Créatives	Management de l'innovation + Arts plastiques	Droit, Économie, Gestion ; Arts, Lettres, Langues	Double rattachement	M1703	M1402	M1403	Master	ET100	Paris	oui

Code Formation	Intitulé de la formation	Mention	Domaine (à défaut Faculté)	Champ disciplinaire	Code ROME1	Code ROME2	Code ROME3	Type de diplôme	Code établissement	Type établissement	Ville	Propose de la formation continue aussi :
F0217	Master - Management de projets culturels et développement territorial	Management de projets culturels et développement territorial	n/a	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K1401	K1403	Master	ET048	SE005	Bordeaux	oui
F0218	Master - Management des institutions culturelles - Audiovisuel	Management des institutions culturelles	n/a	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K1401	K1403	Master	ET050	SE005	Lille	n/a
F0219	Master - Management des institutions culturelles - Spectacle vivant, patrimoine et arts visuels	Management des institutions culturelles	n/a	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K1401	K1403	Master	ET050	SE005	Lille	n/a
F0220	Master - Management des organisations culturelles	Management des organisations culturelles	n/a	Droit, Economie, Gestion				Master	ET104	SE010	Paris	oui
F0221	Master - Management du Tourisme et de la Culture	Management du Tourisme et de la Culture	n/a	Droit, Economie, Gestion				Master	ET021	SE010	Dijon	oui
F0222	Master - Management et actions culturelles à l'international	Management et actions culturelles à l'international	n/a	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K1401	K1403	Master	ET051	SE005	Lyon	n/a
F0223	Master - Muséologie - Muséographie - Espéographie - Muséologie	Muséologie - Muséographie	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1206	L1302	K1802	Master	ET076	SE010	Arras	oui
F0224	Master - Patrimoine et musées - Collections et musées d'art et d'histoire	Patrimoine et musées	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1601	K1602		Master	ET099	SE010	Montpellier	oui
F0225	Master - Patrimoine et musées - Gestion des patrimoines architecturaux, artistiques et culturels	Patrimoine et musées	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1601	K1602		Master	ET071	SE010	Quimper	n/a
F0226	Master - Patrimoine et musées - Gestion du patrimoine culturel	Patrimoine et musées	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1601	K1602		Master	ET100	SE010	Paris	oui
F0227	Master - Patrimoine et musées - Médiation culturelle, patrimoine et numérique	Patrimoine et musées	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1601	K1602		Master	ET102	SE010	Saint-Denis	oui
F0228	Master - Patrimoine et musées - Médiation de l'architecture et du patrimoine	Patrimoine et musées	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1601	K1602		Master	ET059	SE010	Pessac	oui
F0229	Master - Patrimoine et musées - Médiations culturelles et Numérique	Patrimoine et musées	Arts, Lettres, Langues ; Sciences Humaines et Sociales	Double rattachement	K1601	K1602		Master	ET116	SE010	Lyon	oui
F0230	Master - Patrimoine et musées - Muséographie	Patrimoine et musées	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1601	K1602		Master	ET116	SE010	Lyon	oui
F0231	Master - Patrimoine et musées - Patrimoine et médiation culturelle	Patrimoine et musées	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1601	K1602		Master	ET086	SE010	Troyes	oui
F0232	Master - Patrimoine et musées - Régie des œuvres	Patrimoine et musées	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1601	K1602		Master	ET059	SE010	Pessac	oui
F0233	Master - Patrimoine et musées - Valorisation des patrimoines textuels du manuscrit au numérique	Patrimoine et musées	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues	K1601	K1602		Master	ET086	SE010	Troyes	oui
F0234	Master - Patrimoine et musées - Valorisation et médiation des patrimoines	Patrimoine et musées	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1601	K1602		Master	ET082	SE010	Pau	oui
F0235	Master - Patrimoine et musées - Valorisation et médiation des patrimoines	Patrimoine et musées	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1601	K1602		Master	ET099	SE010	Montpellier	oui
F0236	Master - Patrimoine et musées - Valorisation et médiation du patrimoine archéologique	Patrimoine et musées	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1601	K1602		Master	ET100	SE010	Paris	oui
F0237	Master - Politiques publiques - Culture	Politiques publiques	n/a	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K1401	K1403	Master	ET052	SE005	Paris	n/a
F0238	Master - Sciences Politiques - Etudes culturelles (culture média et politique)	Sciences politiques	n/a	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K1401	K1403	Master	ET055	SE005	Toulouse	n/a
F0239	Master - Sciences Politiques - Politique et gestion de la culture	Sciences politiques	n/a	Sciences Humaines et Sociales	E1103	K1401	K1403	Master	ET054	SE005	Toulouse	n/a
F0240	Master - Sciences sociales - Politiques culturelles	Sciences sociales	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K2401	M1402	Master	ET103	SE010	Strasbourg	n/a
F0241	Master - Sciences Sociales - Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial	Sciences sociales	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K2401	M1402	Master	ET078	SE010	Limoges	oui
F0242	Master - Sociologie - Conduite de projets culturels, connaissance des publics	Sociologie	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	K1206	K2401	M1403	Master	ET106	SE010	Nanterre	oui
F0243	Master - Techniques, patrimoine, territoires de l'industrie : histoire, valorisation didactique - Patrimoine culturel et technique	Techniques, patrimoine, territoires de l'industrie	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales				Master	ET100	SE010	Paris	oui
F0244	Master - Techniques, patrimoine, territoires de l'industrie : histoire, valorisation didactique - Patrimoine culturel et technique	Techniques, patrimoine, territoires de l'industrie	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales				Master	ET100	SE010	Paris	oui
F0245	Master - Territoires - patrimoines, cultures, paysages - Projets internationaux cultures et tourisme	Territoires - patrimoines, cultures, paysages	Arts, Lettres, Langues	Arts, Lettres, Langues				Master	ET005	SE010	Creigy-Pontaise	n/a
F0246	Master - Tourisme - E-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines	Tourisme	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	G1102	G1402	G1301	Master	ET075	SE010	La Rochelle	n/a
F0247	Master - Tourisme - Ingénierie touristique et culturelle	Tourisme	Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines et Sociales	G1102	G1402	G1301	Master	ET094	SE010	Le Havre	oui
F0248	Master - Tourisme - Management des activités culturelles et touristiques	Tourisme	Droit, Economie, Gestion	Droit, Economie, Gestion	G1102	G1402	G1301	Master	ET083	SE010	Perpignan	oui
F0249	Master - Tourisme - Management des activités culturelles et touristiques	Tourisme	n/a	Droit, Economie, Gestion	G1102	G1402	G1301	Master	ET023	SE007	Perpignan	oui
F0250	Master of Science - Arts & Creative Industries Management	Arts & Creative Industries Management	n/a	Droit, Economie, Gestion				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET044	SE001	Paris	n/a
F0251	Master of Science - Arts & Cultural Management	Arts & Cultural Management	n/a	Droit, Economie, Gestion				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET003	SE001	Dijon	n/a
F0252	Master of Science - Creative Project Management, Culture & Design	Creative Project Management, Culture & Design	n/a	Droit, Economie, Gestion				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET046	SE002	Remes	n/a
F0253	Master of Science - Cultural & Creative Industries	Cultural & Creative Industries	n/a	Droit, Economie, Gestion				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET045	SE001	Rouen	oui

Code Formation	Intitulé de la formation	Mention	Domaine (à défaut Faculté)	Champ disciplinaire	Code ROME1	Code ROME2	Code ROME3	Type de diplôme	Code établissement	Type établissement	Ville	Propose de la formation continue aussi :
FQ254	Master of Science - Cultural and Creative Industries Management	Cultural and Creative Industries Management	n/a	Droit, Economie, Gestion				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET026	SE001	Paris	n/a
FQ255	Master of Science - Culture & Arts Management	Culture & Arts Management	n/a	Droit, Economie, Gestion				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET002	SE001	Nantes	n/a
FQ256	Master of Science - Management des activités culturelles et créatives	Management des activités culturelles et créatives	n/a	Droit, Economie, Gestion				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET057	SE001	Toulouse	n/a
FQ257	Master spécialisé - Management des biens et activités culturels	Management des biens et activités culturels	n/a	Droit, Economie, Gestion				Autres	ET018	SE001	Paris	n/a
FQ258	Maîtrise - Commissariat d'exposition	Commissariat d'exposition	n/a	Arts, Lettres, Langues				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET027	SE001	Paris	n/a
FQ259	Maîtrise - Management du tourisme & valorisation du patrimoine	Management culturel	n/a	Droit, Economie, Gestion				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET017	SE001	Paris	n/a
FQ260	Maîtrise - Patrimoine et développement durable	Patrimoine et développement durable	n/a	Arts, Lettres, Langues				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET027	SE001	Paris	n/a
FQ261	Maîtrise - Politiques de médiation culturelle	Politiques de médiation culturelle	n/a	Arts, Lettres, Langues				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET027	SE001	Paris	n/a
FQ262	Maîtrise - Stratégie de communication culturelle	Stratégie de communication culturelle	n/a	Arts, Lettres, Langues				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET027	SE001	Paris	n/a
FQ263	Maîtrise Spécialisée - Management des Entreprises Culturelles et Industrielles Créatives	Management des Entreprises Culturelles et Industrielles Créatives	n/a	Droit, Economie, Gestion				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET004	SE001	Paris	oui
FQ264	Maîtrise spécialisée - Médias, Arts et Création	Médias, Arts et Création	n/a	Droit, Economie, Gestion				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET020	SE001	Louy-en-Josas	n/a
FQ265	MBA - Arts & Cultural Management	Arts & Cultural Management	n/a	Arts, Lettres, Langues				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET027	SE001	Paris	n/a
FQ266	MBA - Digital Marketing & Business Full Time - Art et Culture	Manager du marketing et de la transformation digitale	n/a	Droit, Economie, Gestion	M1705	M1704	E1103	Master	ET025	SE001	Paris	n/a
FQ267	MBA - Ingénierie Culturelle & Management	Manager culturel	n/a	Droit, Economie, Gestion	L1303	E1103	L1302	Master	ET024	SE001	Bordeaux ; Lille ; Lyon ; Paris	n/a
FQ268	MBA - Management culturel et artistique	Management culturel et artistique	n/a	Droit, Economie, Gestion				Autres	ET017	SE001	Paris	n/a
FQ269	MBA - Management des activités culturelles et artistiques	Management des activités culturelles et artistiques	n/a	Droit, Economie, Gestion				Diplôme d'établissement (bac+5)	ET019	SE001	Paris	n/a

Enquête PIA4 sur les formations à l'ingénierie culturelle

Questionnaire destiné aux ancien-nes étudiant-es des formations en ingénierie culturelle de l'Ecole des arts de Paris 1 Panthéon Sorbonne : 1 / 2

Dans le cadre du projet PIA 4 "Culture et création en mutation", nous menons une enquête sur les formations à l'ingénierie culturelle en France. Vous êtes ancien-ne étudiant-e des formations de l'université Paris 1-Panthéon Sorbonne en ingénierie culturelle (licence Métiers des Arts et de la Culture ou l'un des trois parcours du Master Direction de Projets ou Etablissements Culturels) et c'est à ce titre que nous vous sollicitons pour répondre à un questionnaire en ligne.

Vous trouverez en pièce jointe une présentation du PIA4, des partenaires et institutions impliquées, et des objectifs du projet. L'enquête sur les formations à l'ingénierie culturelle est menée sous la direction scientifique d'Anaïs Feyeux et Marco Renzo Dell'Omodarme (Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne) dans le cadre du PIA4.

L'enquête a pour objectif de recueillir des informations concernant l'adéquation entre formation et métier en ingénierie culturelle. Nous cherchons à identifier les éventuels manques au niveau de la formation ainsi que les canaux par lesquels sont acquises les compétences.

Les données sont collectées de manière anonyme et traitées confidentiellement.

Pour contacter l'équipe : gabrielle.lavenir@gmail.com

1. Quelles formations avez-vous suivies depuis le baccalauréat ?

Années - Nom de la formation - Durée ;

2a. Quel emploi occupez-vous actuellement ?

Si vous avez plusieurs emplois, vous pouvez tous les indiquer.

2b. A quelle date avez-vous été embauché ?

La date peut être approximative.

2c. A quel type de contrat correspond votre emploi ?

CDI, freelance, CDD...

3. Quels emplois avez-vous occupés depuis la fin de votre formation à Paris 1 ?

Années - Type de poste - Type de contrat - Durée du contrat (mois) - Type de structure

Types de contrats : CDI, CDD, Travailleur non-salarié, Autre contrat. Types de structures : Entreprises < 10 salarié-es, Entreprises entre 10 et 250 salarié-es, Collectivités territoriales, Ministères et organismes rattachés, Associations < 10 permanent-es, Associations entre 10 et 250 permanent-es

Toutes les questions suivantes portent sur ce que vous avez appris pendant votre formation en ingénierie culturelle à Paris 1 (pas dans d'autres formations).

Chacune des 4 parties contient des questions ouvertes (avec un champ libre pour répondre en détail si vous le désirez) et deux à quatre questions fermées qui servent de synthèse (et qui reprennent donc les mêmes thèmes que les questions ouvertes).

4. Estimez-vous avoir reçu, pendant votre formation, le bagage nécessaire pour accomplir les missions qui vous ont été confiées lors de vos premières expériences professionnelles ?

5. Estimez-vous avoir reçu, pendant votre formation, le bagage nécessaire pour appréhender votre insertion dans la vie active post-formation?

6a. Existe-t-il un/plusieurs domaine(s) dans lesquels vous auriez aimé bénéficier de plus de connaissances/compétences à la sortie de vos études ?

6b. Si oui, quelle est l'origine de ces manques ?

Absence de contenu sur ces domaines dans la formation, difficultés à s'appropriier les cours, décalage entre formation et poste..

L'écoresponsabilité

7. Quelle est la place de l'écoresponsabilité dans votre travail ?

8a. Au cours de votre formation, avez-vous suivi des cours ou des séminaires de sensibilisation à l'écoresponsabilité ?

8b. Si oui, estimez-vous que les dispositifs pédagogiques déployés pour transmettre ces connaissances et ces compétences sont efficaces ?

8c. Si non, pensez-vous qu'une partie des enseignements devraient être dédiés à l'écoresponsabilité ?

9. Est-ce que l'écoresponsabilité était un thème présent de façon transversale dans les enseignements (c'est-à-dire que le sujet était abordé dans les cours portant sur d'autres thématiques) ?

10. Selon vous, votre institution de formation accordait-elle une importance réelle et suffisante à ces enjeux dans son fonctionnement ?

11. Estimez-vous que votre formation vous a permis d'acquérir les connaissances nécessaires pour une réelle sensibilisation aux enjeux liés à l'écoresponsabilité dans votre activité professionnelle ?

oui, tout à fait

plutôt oui

- plutôt non
- non, pas du tout
- je ne sais pas/non pertinent

12. Estimez-vous que les compétences que vous mobilisez actuellement dans votre activité professionnelle nécessitent la maîtrise des enjeux liés à l'écoresponsabilité ?

- oui, tout à fait
- plutôt oui
- plutôt non
- non, pas du tout
- je ne sais pas/non pertinent

13. Estimez-vous que votre formation vous a apporté les compétences dont vous avez besoin pour votre emploi actuel ?

- oui, tout à fait
- plutôt oui
- plutôt non
- non, pas du tout
- je ne sais pas/non pertinent

Le numérique

14. Quelle est la place des connaissances et compétences numériques dans votre travail ?

15a. Au cours de votre formation, avez-vous suivi des cours dédiés aux pratiques numériques ?

15b. Si oui, estimez-vous que les dispositifs pédagogiques déployés pour transmettre ces connaissances et ces compétences sont efficaces ?

15c. Si non, pensez-vous qu'une partie des enseignements devraient être dédiés à la maîtrise de compétences et connaissances numériques ?

16. Est-ce que le numérique était un thème présent de façon transversale dans les enseignements (c'est-à-dire que le sujet était abordé dans les cours portant sur d'autres thématiques) ?

17a. Considérez-vous que votre institution de formation accordait une importance réelle et suffisante à ces compétences dans son approche pédagogique ?

17b. Si oui, existe-t-il quand même un écart entre les connaissances et compétences numériques enseignées et celles requises dans votre activité professionnelle?

17c. Si non, dans quels domaines auriez-vous voulu bénéficier de plus de formation?

18. Estimez-vous que les dispositifs pédagogiques déployés pour transmettre les connaissances et compétences numériques sont efficaces ?

- oui, tout à fait
- plutôt oui
- plutôt non
- non, pas du tout
- je ne sais pas/non pertinent

19. Estimez-vous que votre formation vous a permis d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour maîtriser les enjeux liés au numérique dans votre activité professionnelle ?

- oui, tout à fait
- plutôt oui
- plutôt non
- non, pas du tout
- je ne sais pas/non pertinent

Diversité des lieux

20. Estimez-vous avoir une connaissance exhaustive des différents lieux de conception, production et diffusion des créations artistiques et culturelles contemporaines ?

21. Dans quelle mesure les différents lieux de conception, production, et diffusion sont-ils présents dans votre activité professionnelle ?

22a. Avez-vous suivi des cours dédiés à la connaissance de ces différents lieux ?

22b. Si oui, estimez-vous que les dispositifs pédagogiques déployés pour transmettre ces connaissances sont efficaces ?

22c. Si non, pensez-vous qu'une partie des enseignements devraient être dédiés à la connaissance de ces lieux ?

23. Est-ce que les enjeux liés à la diversité des lieux étaient présents de façon transversale dans les différents enseignements ?

24. Estimez-vous que votre formation vous a permis d'acquérir les connaissances nécessaires pour prendre en compte la diversité des lieux dans votre activité professionnelle ?

- oui, tout à fait
- plutôt oui
- plutôt non
- non, pas du tout
- je ne sais pas/non pertinent

25. Estimez-vous que votre institution de formation accordait une importance réelle et suffisante à ces questions dans son approche pédagogique ?

- oui, tout à fait
- plutôt oui
- plutôt non

- non, pas du tout
- je ne sais pas/non pertinent

Diversité des publics

26. Estimez-vous avoir une connaissance exhaustive des différents enjeux liés à la diversité des acteurs et des publics ou usagers ?

27. Dans quelle mesure la prise en compte de la diversité des acteurs, publics, et usagers est-elle utile dans votre activité professionnelle ?

28a. Avez-vous suivi des cours dédiés à la connaissance des publics et usagers ?

28b. Si oui, estimez-vous que les dispositifs pédagogiques déployés pour transmettre ces connaissances sont efficaces ?

28c. Si non, pensez-vous qu'une partie des enseignements devraient être dédiés à la connaissance des publics/usagers ?

29. Est-ce que les enjeux liés à la diversité des publics/acteurs/usagers étaient présents de façon transversale dans les différents enseignements ?

30. Estimez-vous que votre formation vous a permis d'acquérir les connaissances nécessaires pour prendre en compte la diversité des publics/acteurs/usagers dans votre activité professionnelle ?

- oui, tout à fait
- plutôt oui
- plutôt non
- non, pas du tout

je ne sais pas/non pertinent

31. Estimez-vous que votre institution de formation accordait une importance réelle et suffisante à ces questions dans son approche pédagogique ?

oui, tout à fait

plutôt oui

plutôt non

non, pas du tout

je ne sais pas/non pertinent

Merci pour votre participation !

*Pour contacter l'auteur-riche de ce formulaire, [cliquez ici](#)
Ne communiquez aucun mot de passe via Framaforms.*

PIA 4 : Les formations à l'ingénierie culturelle

Ce questionnaire relève du projet PIA 4 "Culture et création en mutations". Le projet s'intéresse à la formation en ingénierie culturelle en France et à ses transformations récentes.

Enquête PIA4 sur les formations à l'ingénierie culturelle en France : 1 / 5

Le questionnaire

Ce questionnaire s'inscrit dans une enquête sur les formations en ingénierie culturelle en France et leurs évolutions récentes. Le questionnaire et l'étude n'ont pas pour objectif de réaliser une évaluation de chacune des formations, mais de réunir des données objectives afin de les analyser collectivement.

L'enquête est menée sous la direction scientifique d'Anaïs Feyeux et Marco Renzo Dell'Omodarme (Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne) avec Gabrielle Lavenir dans le cadre du projet PIA 4 "Culture et création en mutation" (2CM).

Le projet

Ce projet est menée par un consortium composé d'Hesam, du Cnam, de l'AFDAS, de Paris 1- Ecole des arts de la Sorbonne, du campus des métiers et des qualifications de la mode, des métiers d'art et du design, du Centquatre et des Augures. Le PIA est dirigée par Lucie Marinier (CNAM).

A qui s'adresse ce questionnaire ?

Ce questionnaire est à destination des responsables de formations en ingénierie de la culture dans l'enseignement supérieur. Vous avez été contacté pour y répondre parce que vous êtes responsable d'une ou plusieurs formations relevant de notre enquête.

Si vous êtes responsable de plusieurs formations ou parcours, il faut remplir un questionnaire par formation/parcours.

Les questions de ce questionnaire portent sur la formation dans son intégralité : les trois années de licence ou de B.U.T, les deux années de Master, etc. Sauf mention contraire explicite, le questionnaire s'intéresse à l'ensemble de la formation. C'est le cas même si les premières années de la formation font partie d'un tronc commun avec d'autres parcours.

Il est bien sûr possible que vous n'ayez pas les informations nécessaires sur toute la formation. Si vous ne pouvez répondre que sur l'année diplômante, une case vous permet de le préciser au début du questionnaire.

Pour finir

Vous pouvez contacter l'équipe responsable du questionnaire à gabrielle.lavenir@gmail.com.

*Pour contacter l'auteur-riche de ce formulaire, [cliquez ici](#)
Ne communiquez aucun mot de passe via Framaforms.*

PIA 4 : Les formations à l'ingénierie culturelle

Ce questionnaire relève du projet PIA 4 "Culture et création en mutations". Le projet s'intéresse à la formation en ingénierie culturelle en France et à ses transformations récentes.

Description de la formation : 2 / 5

1. Intitulé de la formation : *

Indiquez la mention et le parcours le cas échéant.

1b. Vos réponses aux questions suivantes prennent en compte : *

- toute la formation (préférable)
- seulement l'année diplômante
- autre

Par "toute la formation", on entend : les deux ou trois années de la formation, y compris si les premières années relèvent d'un tronc commun avec d'autres formations. C'est l'option à privilégier, même s'il vous manque quelques informations. Par "seulement l'année diplômante", on entend seulement l'année de L3, seulement l'année de M2, etc.

2. Nom de l'établissement d'études supérieures dans laquelle la formation est dispensée : *

Si la formation est dispensée par plusieurs établissements (double diplôme par ex.), indiquez leurs noms séparés par un point-virgule.

3. Ville dans laquelle la formation est dispensée : *

Si la formation est dispensée sur plusieurs campus, indiquez les villes séparées par un point-virgule.

4. Région dans laquelle se situe l'établissement de la formation : *

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne
- Centre-Val-de-Loire
- Corse
- Grand Est
- Guadeloupe
- Guyane
- Hauts-de-France

- Île-de-France
- La Réunion
- Martinique
- Mayotte
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie
- Pays de la Loire
- Provence-Alpes-Côte d'Azur

Choix multiples possibles.

5. L'établissement est-il : *

- Un I.U.T.
- Une université
- Un I.A.E.
- Une école d'art
- Une école de commerce
- Autre :

6. La formation est-elle : *

- Une licence
- Un master
- Un B.U.T.
- Un Diplôme National d'Art
- Un diplôme d'établissement
- Autre :

*Pour contacter l'auteur-riche de ce formulaire, [cliquez ici](#)
Ne communiquez aucun mot de passe via Framaforms.*

PIA 4 : Les formations à l'ingénierie culturelle

Ce questionnaire relève du projet PIA 4 "Culture et création en mutations". Le projet s'intéresse à la formation en ingénierie culturelle en France et à ses transformations récentes.

Caractéristiques de la formation : 3 / 5

7. Nombre d'heures d'enseignement en année diplômante :

C'est-à-dire le nombre d'heures d'enseignement équivalent TD en L3, M2, BUT3...

8. Nombre d'étudiant-es dans l'année diplômante de la formation : *

C'est-à-dire le nombre d'étudiant-es en L3, M2, BUT3... pour l'année 2022-2023.

9. Nombre d'intervenant-es dans la formation à l'année diplômante :

C'est-à-dire le nombre de personnes qui interviennent pour dispenser des cours ou superviser des projets, tous statuts confondus.

10. Parmi ces intervenant-es, combien sont des professionnel-les de l'art et de la culture ?

11. La formation bénéficie-t-elle d'un soutien financier de la part d'entreprises du monde de la culture (taxe d'apprentissage, mécénat, alternance, etc.) ? *

- oui
 non

12. A quelle fréquence pouvez-vous changer la maquette des enseignements ? *

- tous les quatre ans
 selon un autre rythme
 autre :

13. Avez-vous la possibilité de changer ponctuellement le contenu ou l'intitulé des cours (en dehors des révisions officielles de la maquette) ?

- oui
 non
 autre/non-pertinent

*Pour contacter l'auteur-riche de ce formulaire, [cliquez ici](#)
Ne communiquez aucun mot de passe via Framiforms.*

PIA 4 : Les formations à l'ingénierie culturelle

Ce questionnaire relève du projet PIA 4 "Culture et création en mutations". Le projet s'intéresse à la formation en ingénierie culturelle en France et à ses transformations récentes.

Contenu de la formation : 4 / 5

L'enquête PIA4 s'intéresse à la manière dont les formations prennent en compte les besoins du monde de la culture. Le questionnaire explore cette problématique sous cinq angles : l'écologie, le numérique, les nouveaux lieux culturels, les enjeux du droit et de la diversité et le management de la culture.

Les questions suivantes portent sur la place de ces cinq thèmes dans votre formation.

Ces questions portent sur la place de l'écologie dans la formation.

On s'intéresse à la manière dont la formation prend en compte les enjeux écologiques de l'ingénierie culturelle. Par exemple : la formation aborde les rapports et les diagnostics existants sur l'écologie dans le monde de la culture, les pratiques écoresponsables, la question du bilan carbone des projets, la prise en compte de l'environnement dans la conception et la gestion de projet.

14. Abordez-vous la question de l'écologie dans des cours relevant des domaines suivants : *

- la formation comprend un ou des cours spécifiquement sur les enjeux écologiques
- administration de la culture (par ex. : Management des organisations culturelles, Administration et gestion d'un lieu culturel)
- conduite de projet (par ex. : Production d'un projet artistique, Outils de mise en oeuvre des projets)
- médiation (par ex. : Muséologie et médiation des savoirs)
- économie (par ex. : Analyse économique du secteur culturel)
- droit (par ex. : Droit de la culture, Droit de la propriété intellectuelle)
- publics de l'art et de la culture (par ex. : Approches théoriques des publics)
- politiques publiques (par ex. : Institutions et politiques de la culture, Connaissance des institutions territoriales)
- enquêtes et études (par ex. : Techniques d'enquête, Etudes de marché appliquées au secteur culturel)
- communication (par ex. : Stratégies de communication culturelle)
- autre
- la formation n'aborde pas la question de l'écologie

Réponses multiples possibles.

15. Les cours qui abordent les enjeux écologiques sont assurés par :

- majoritairement des enseignant-chercheur-ses
- majoritairement des professionnel-les de l'art et de la culture
- à parts égales par des enseignant-chercheur-ses et des professionnel-les de l'art et de la culture
- autre/non-pertinent

✓ Ces questions portent sur la place du numérique dans la formation.

On s'intéresse à la manière dont la formation prend en compte les usages du numérique dans l'ingénierie culturelle. Par exemple : la formation familiarise les étudiant-es avec des outils numériques de gestion de projet ou de communication, des stratégies de médiation numérique, ou la programmation de contenus numériques.

16. Abordez-vous la question du numérique dans des cours relevant des domaines suivants : *

- la formation comprend un ou des cours spécifiquement sur le numérique dans les mondes de l'art et de la culture
- administration de la culture (par ex. : Management des organisations culturelles, Administration et gestion d'un lieu culturel)
- conduite de projet (par ex. : Production d'un projet artistique, Outils de mise en oeuvre des projets)
- médiation (par ex. : Muséologie et médiation des savoirs)
- économie (par ex. : Analyse économique du secteur culturel)
- droit (par ex. : Droit de la culture, Droit de la propriété intellectuelle)
- publics de l'art et de la culture (par ex. : Approches théoriques des publics)
- politiques publiques (par ex. : Institutions et politiques de la culture, Connaissance des institutions territoriales)
- enquêtes et études (par ex. : Techniques d'enquête, Etudes de marché appliquées au secteur culturel)
- communication (par ex. : Stratégies de communication culturelle)
- autre
- la formation n'aborde pas la question du numérique

Réponses multiples possibles.

17. Les étudiant-es sont-ils et elles formé-es aux usages suivants du numérique ?

- outils numériques de gestion de projet ou de communication
- médiation numérique (par ex. : production d'un podcast, animation d'un atelier en ligne)
- communication et marketing (par ex. : community management sur les réseaux sociaux d'une institution)
- programmation de contenus numériques (par ex. : expositions virtuelles, diffusion en direct d'un spectacle)
- valorisation d'objets qui relèvent de l'art et de la culture (par ex. : créations en réalité virtuelle)
- autre :

18. Si les étudiant-es font des projets qui incluent une dimension numérique, pouvez-vous les décrire brièvement ?**19. Les cours qui abordent le numérique sont assurés par :**

- majoritairement des enseignant-chercheur-ses
- majoritairement des professionnel-les de l'art et de la culture
- à parts égales par des enseignant-chercheur-ses et des professionnel-les de l'art et de la culture
- autre/non-pertinent

Ces questions portent sur la place des nouveaux lieux culturels dans la formation.

On s'intéresse à la manière dont la formation prend en compte les lieux culturels non-institutionnels. Par exemple : la formation familiarise les étudiant-es avec des lieux comme les fablabs, les squats, les tiers-lieux... dans le cadre des cours ou de projets étudiants.

20. Abordez-vous les lieux culturels non-institutionnels dans des cours relevant des domaines suivants :

*

- la formation comprend un ou des cours spécifiquement sur les lieux culturels non-institutionnels
- administration de la culture (par ex. : Management des organisations culturelles, Administration et gestion d'un lieu culturel)
- conduite de projet (par ex. : Production d'un projet artistique, Outils de mise en oeuvre des projets)
- médiation (par ex. : Muséologie et médiation des savoirs)
- économie (par ex. : Analyse économique du secteur culturel)
- droit (par ex. : Droit de la culture, Droit de la propriété intellectuelle)
- publics de l'art et de la culture (par ex. : Approches théoriques des publics)
- politiques publiques (par ex. : Institutions et politiques de la culture, Connaissance des institutions territoriales)
- enquêtes et études (par ex. : Techniques d'enquête, Etudes de marché appliquées au secteur culturel)
- communication (par ex. : Stratégies de communication culturelle)
- autre
- la formation n'aborde pas la question des lieux culturels non-institutionnels

Réponses multiples possibles.

21. Parmi les intervenant-es qui enseignent dans la formation, y en a-t-il qui travaillent dans les lieux suivants ?

- lieux culturels institutionnels (par ex. : musées, centres culturels)
- administration publique (par ex. : Ministères, DRAC, collectivités territoriales)
- lieux culturels non-institutionnels (par ex. : squats, fablabs, tiers-lieux)
- entreprises du secteur commercial privé (par ex. : galeries, agences, industries culturelles, start-ups)
- autre :

22. Si les étudiant-es mènent des projets dans le cadre de la formation, avec quels types de lieux travaillent-ils et elles ?

- lieux culturels institutionnels (par ex. : musées, centres culturels, théâtre)
- administration publique (par ex. : Ministères, DRAC, institutions territoriales)
- lieux culturels non-institutionnels (par ex. : squats, fablabs, tiers-lieux)
- entreprises du secteur commercial privé (par ex. : galeries, agences, compagnies privées)
- autre :

23. Les cours qui abordent les lieux culturels non-institutionnels sont assurés par :

- majoritairement des enseignant-chercheur-ses
- majoritairement des professionnel-les de l'art et de la culture
- à parts égales par des enseignant-chercheur-ses et des professionnel-les de l'art et de la culture

autre/non-pertinent

Ces questions portent sur la place du droit et de la diversité dans la formation.

On s'intéresse à la manière dont la formation prend en compte la diversité des publics de la culture. Par exemple : la formation familiarise les étudiant-es avec le profil des publics de la culture en France, les politiques de démocratisation culturelle, les stratégies de médiation auprès de différentes catégories de publics, etc.

24. Abordez-vous la question de la diversité des publics dans des cours relevant des domaines suivants :

*

- la formation comprend un ou des cours spécifiquement sur la diversité des publics
- administration de la culture (par ex. : Management des organisations culturelles, Administration et gestion d'un lieu culturel)
- conduite de projet (par ex. : Production d'un projet artistique, Outils de mise en oeuvre des projets)
- médiation (par ex. : Muséologie et médiation des savoirs)
- économie (par ex. : Analyse économique du secteur culturel)
- droit (par ex. : Droit de la culture, Droit de la propriété intellectuelle)
- publics de l'art et de la culture (par ex. : Approches théoriques des publics)
- politiques publiques (par ex. : Institutions et politiques de la culture, Connaissance des institutions territoriales)
- enquêtes et études (par ex. : Techniques d'enquête, Etudes de marché appliquées au secteur culturel)
- communication (par ex. : Stratégies de communication culturelle)
- autre
- la formation n'aborde pas la question de la diversité des publics

Réponses multiples possibles.

24c. Autre :

25. Les cours qui abordent la diversité des publics sont assurés par :

- majoritairement des enseignant-chercheur-ses
- majoritairement des professionnel-les de l'art et de la culture
- à parts égales par des enseignant-chercheur-ses et des professionnel-les de l'art et de la culture
- autre/non-pertinent

Ces questions portent sur la place du management de la culture dans la formation.

On s'intéresse à la manière dont la formation prend en compte le management de la culture. Par exemple : la formation familiarise les étudiant-es avec les théories actuelles du management, la recherche de mécénat, le

management d'équipe, etc.

26. Abordez-vous les enjeux suivants de management de la culture dans la formation :

- la formation comprend un ou des cours spécifiques sur le management de la culture
- les théories du management
- le management d'équipe
- l'usage d'outils numériques spécifiques (par ex. MS Project, Asana, Trello)
- le mécénat
- l'éco-responsabilité
- les risques psycho-sociaux
- l'équilibre financier des projets culturels
- la diversité des acteurs et des publics
- autre :
- la formation n'aborde pas le management de la culture

Réponses multiples possibles.

27. Les cours qui abordent la diversité des publics sont assurés par :

- majoritairement des enseignant-chercheur-ses
- majoritairement des professionnel-les de l'art et de la culture
- à parts égales par des enseignant-chercheur-ses et des professionnel-les de l'art et de la culture
- autre/non-pertinent

27. Si vous acceptez d'être contacté-e pour un entretien, pouvez-vous indiquer votre adresse mail ?

*Pour contacter l'auteur-riche de ce formulaire, [cliquez ici](#)
Ne communiquez aucun mot de passe via Framaforms.*